



unesco

World Heritage Convention

45 COM

WHC/23/45.COM/10A

Paris, le 4 juillet 2023

Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

**Quarante-cinquième session élargie
Riyad, Royaume d'Arabie saoudite
10-25 septembre 2023**

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

**10A : Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des
Rapports périodiques dans la région Asie et Pacifique**

Résumé

Le présent document dévoile les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique, en application de la décision **41 COM 10A**. Il se compose des parties suivantes :

Partie I – Troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par les États parties de la région Asie-Pacifique

Chapitre 3 : Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial sur les biens du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique

Chapitre 4 : Indicateurs de suivi pour la région Asie-Pacifique

Chapitre 5 : Conclusion

Partie II – Plan d'action cadre et processus

Chapitre 6 : Projet de Plan d'action (2021-2027) pour la région Asie-Pacifique

Chapitre 7 : Projet de décision

Des informations complémentaires sur l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique sont ajoutées régulièrement à l'adresse suivante : <https://whc.unesco.org/fr/asie-pacifique/>

Projet de décision : 45 COM 10A, voir partie II, Chapitre 7

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
PARTIE I - TROISIÈME CYCLE DE SOUMISSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES DANS LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE	10
1 INTRODUCTION	11
1.1 Premier et deuxième cycles de Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique.....	11
1.2 Troisième cycle de Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique	13
1.3 Observations sur le troisième cycle	24
1.4 Vue d'ensemble des biens du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique.....	24
1.5 Analyse préliminaire	28
2 MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES ÉTATS PARTIES EN ASIE-PACIFIQUE	29
2.1 Introduction	29
2.2 Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel	30
2.3 Liste indicative.....	31
2.4 Propositions d'inscription	33
2.5 Élaboration d'une politique générale.....	34
2.6 Inventaires/Listes/Registres du patrimoine culturel et naturel	37
2.7 État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.....	38
2.8 État des ressources financières et humaines	39
2.9 Renforcement des capacités	41
2.10 Politique et ressources des biens du patrimoine mondial.....	42
2.11 Coopération internationale	45
2.12 Éducation, information et sensibilisation.....	46
2.13 Conclusions des répondants et actions recommandées	47
2.14 Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau de l'État partie.....	48
2.15 Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques	48
2.16 Conclusions relatives à la section I.....	50
3 MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL SUR LES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE	52
3.1 Données sur le bien du patrimoine mondial.....	52
3.2 Autres conventions/programmes au titre desquels les biens du patrimoine mondial sont protégés	53
3.3 Déclaration de valeur universelle exceptionnelle.....	55
3.4 Facteurs affectant les biens	56
3.5 Protection et gestion des biens	68
3.6 Ressources humaines et financières	75
3.7 Études scientifiques et projets de recherche	82
3.8 Éducation, information et sensibilisation.....	83
3.9 Gestion des visiteurs.....	84
3.10 Suivi.....	88
3.11 Évaluation des principaux besoins de gestion	89

3.12	Conclusions sommaires	91
3.13	Impact de l'inscription au patrimoine mondial	92
3.14	Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la <i>Convention</i> au niveau des biens	95
3.15	Évaluation du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques	95
3.16	Conclusions relatives à la section II	98
4	INDICATEURS DE SUIVI POUR LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE	100
4.1	Méthodologie	101
4.2	Résultats	102
5	CONCLUSION	102
6	PLAN D'ACTION CADRE POUR LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE	105
6.1	Démarche et description détaillée	105
6.2	Stratégie de mise en œuvre et appropriation du Plan d'action cadre par les États parties	105
6.3	Processus de suivi	106
6.4	Projet de plan d'action cadre régional pour la région Asie-Pacifique (2022-2030)	108
7	PROJET DE DECISION	132
	ANNEXES	134

REMERCIEMENTS

Le bon déroulement du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique a été possible grâce :

- À l'engagement sans faille des États parties qui, par l'intermédiaire des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites, ont réussi à remplir et renvoyer les questionnaires concernant les 36 pays et les 296 biens inscrits au patrimoine mondial de la région. La région Asie-Pacifique a été la première à réaliser cet exercice entièrement en ligne, dans le contexte difficile de la pandémie mondiale de COVID-19, y compris toutes les sessions de formation et les réunions de suivi. Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO exprime sa profonde reconnaissance à l'égard de tous les participants à cet exercice pour leur dévouement, leur motivation et leur implication dans cet exercice important, tout au long de cette période difficile ;
- Au Département du patrimoine culturel de la République de Corée, dont les contributions, par l'intermédiaire du Fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée, ont permis de procéder au suivi de ce cycle de soumission des Rapports périodiques dans l'unité Asie-Pacifique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces contributions ont permis au Centre de convertir les ateliers initialement prévus en présentiel en un ensemble de 16 ateliers de formation en ligne, en 2020-2021, et d'apporter une assistance technique aux États parties au fur et à mesure qu'ils remplissaient le questionnaire et élaboraient le plan d'action cadre régional ;
- Aux Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial, au Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui ont apporté un soutien et des contributions permanentes tout au long de l'exercice ;
- Aux bureaux hors siège de l'UNESCO dans la région Asie-Pacifique, qui ont participé activement aux sessions de formation et ont apporté leur soutien à de nombreux États parties de la région tout au long de cet exercice ;
- Aux centres de catégorie 2 de la région placés sous l'égide de l'UNESCO, et plus particulièrement à l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique en Chine (WHITR-AP, Chine) et au Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie-Pacifique à l'Institut indien de la faune sauvage ;
- Aux experts régionaux de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dont l'analyse approfondie des grandes quantités de données recueillies dans le cadre de cet exercice figure dans le présent rapport.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Comité du patrimoine mondial, à sa 41^e session (Cracovie, 2017), a lancé le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique suite à la décision **41 COM 10A**, conformément à l'article 29 de la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région concernait les États d'Asie et du Pacifique parties à la *Convention* et les biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, y compris les sites inscrits par le Comité à sa 43^e session (Bakou, juillet 2019).

L'exercice de soumission des rapports s'est déroulé de septembre 2020 à juillet 2021. Durant cette période, 44 États d'Asie et du Pacifique parties à la *Convention*, (dont 36 comptent au total 268 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial), ont répondu à un questionnaire en ligne divisé en deux sections :

- **Section I** : mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national ;
- **Section II** : mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau des sites du patrimoine mondial.

Le 45^e État partie de la région, Tuvalu, a ratifié la Convention le 18 mai 2023 et n'a donc pas participé à cet exercice en 2020-2022.

Les 269 biens de la région – 190 culturels, 67 naturels et 12 mixtes – représentent près de 9 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

La région est représentée sur la Liste du patrimoine mondial en péril, avec six biens inscrits (deux naturels et quatre culturels). Il convient de noter que trois biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis la présentation du Rapport du deuxième cycle au Comité en 2012.

Les principales conclusions de l'exercice peuvent être résumées comme suit

Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national

Avant la date limite de soumission, 42 États parties de la région Asie-Pacifique sur 44 avaient validé leurs réponses. À l'exception de trois pays du Pacifique, les institutions gouvernementales responsables de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ont directement pris part au remplissage de la section I du questionnaire.

1. Listes indicatives et propositions d'inscription

Vingt-trois États parties ont mis à jour leur Liste indicative nationale depuis 2012, ce qui représente, au total, 176 nouveaux sites. Au moment de la rédaction du présent rapport, le nombre total de sites inscrits sur les Listes indicatives de la région Asie-Pacifique est de 464 pour 38 États parties.

Le Processus en amont n'a été utilisé que par neuf pays jusqu'à présent, mais la plupart des pays se sont dit prêts à l'utiliser à l'avenir.

Depuis 2012, au total, 123 dossiers de proposition d'inscription (85 culturels, 33 naturels et cinq mixtes) ont été soumis par 25 États parties, concernant 99 biens. Parmi ceux-ci, 94 dossiers étaient considérés comme complets dès leur réception et 61 ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (pour neuf retraits, neuf renvois et deux reports).

Les États parties font état de nombreux bénéfices perçus à la suite de l'inscription de leurs biens sur la Liste du patrimoine mondial, en particulier sur le plan de la protection et de la conservation du patrimoine et de l'honneur/du prestige.

Les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se reflètent parfaitement dans

le processus de proposition d'inscription, en particulier la promotion de la durabilité environnementale, du développement socio-économique et de la participation des communautés.

2. Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

La coopération et les synergies avec les autres conventions et programmes culturels et ayant trait à la biodiversité ont été renforcées. De façon générale, on constate une communication active avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La coopération interministérielle/inter-organisationnelle pourrait néanmoins être renforcée.

Vingt-cinq pays ont répondu qu'ils s'appuient sur les dispositions de la *Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique* adoptée en 2011 pour définir des politiques ou des stratégies pour la protection du patrimoine, avec une certaine marge pour une meilleure mise en œuvre dans le Pacifique et dans le Sud-Est.

3. Élaboration d'une politique générale

Depuis le deuxième cycle, 18 États parties ont mis à jour leur législation nationale principale pour la protection, la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine culturel et/ou naturel. Toutefois, l'applicabilité et la pertinence de cette législation pourraient être améliorées dans le domaine du patrimoine mondial.

La quasi-totalité des États parties ont répondu que le cadre juridique du patrimoine mondial était adéquat et suffisamment appliqué, tandis que des pays du Pacifique ont fait état de contributions mises en recouvrement plus réduites pour le patrimoine culturel et naturel. L'application du cadre juridique pourrait également être améliorée dans plusieurs pays, dans lesquels le renforcement des capacités financières/humaines faciliterait sa mise en vigueur.

De nombreux pays mettent en œuvre des activités réussies destinées à accroître la fonction du patrimoine dans la vie des communautés, à établir un dialogue avec les communautés locales et à renforcer les mécanismes de partage des bénéfices. Toutefois, pour de nombreux États parties, cela ne semble pas être intégré de façon formelle dans leurs politiques.

Dans la plupart des pays, les principaux organismes/institutions coopèrent un minimum en faveur de l'identification, de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, coopération qui doit être encouragée et renforcée. En outre, si l'ensemble des pays présentent au moins un certain degré de coopération entre le gouvernement et des segments de la société civile, la coopération et la participation effective de la société civile aux processus du patrimoine doivent cependant être renforcées.

4. État des ressources financières et humaines

La plupart des États parties reconnaissent que la principale source de financement couvrant les frais courants/l'entretien provient du gouvernement national. Certains pays, en particulier dans la région du Pacifique et en Asie centrale, dépendent également d'importantes subventions d'assistance internationale pour les ressources humaines et financières (par exemple, le Fonds du patrimoine mondial, des programmes internationaux et d'ONG, ainsi qu'un soutien bilatéral).

Plus de la moitié des États parties disposent de politiques pour affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel. Il convient de renforcer

les ressources financières mises à disposition pour le patrimoine, ainsi que leur durabilité et ce, dans toute la région.

De façon générale, les États parties considèrent que les niveaux actuels de financement du patrimoine culturel et naturel sont insuffisants ou peuvent être améliorés dans toute la région, à quelques rares exceptions. Un certain nombre de pays ont constaté la forte incidence négative de la pandémie de COVID-19 sur la disponibilité des ressources financières, dans tous les aspects de la gestion et de la conservation du patrimoine.

De nombreux États parties ont également mis en place des partenariats public-privé fructueux depuis le dernier cycle, notamment dans le cadre des mesures de responsabilité sociale des entreprises.

La plupart des répondants font état d'un niveau de ressources humaines encore inférieur au niveau optimal, en particulier dans le Pacifique et en Asie du Sud. De façon générale, il convient d'améliorer la disponibilité des ressources humaines et du personnel qualifié, dans toute la région, pour la conservation et la gestion du patrimoine.

5. Renforcement des capacités

De nombreux pays ont fait état de besoins moyens à élevés en termes de renforcement des capacités, et considèrent cette question comme une priorité. De nouveaux domaines d'apprentissage, tels que le changement climatique ou la communication numérique, ont été particulièrement mis en évidence.

6. Politique et ressources des biens du patrimoine mondial

Depuis le dernier cycle de soumission des Rapports périodiques, des progrès notables ont été réalisés dans la diffusion de la nouvelle législation ou d'une révision de la législation en place à l'échelle nationale et au niveau des sites. Un grand nombre de pays encouragent les biens du patrimoine mondial à développer et à gérer la fréquentation/le tourisme de manière durable et les soutiennent dans cet effort, notamment par le biais de mécanismes de partage des bénéfices et par la participation des communautés locales, en particulier en Asie du Sud.

Seuls 15 États parties indiquent que leurs cadres réglementaires nécessitent l'utilisation d'études d'impact pour les programmes et les projets de développement et sont efficacement mis en œuvre. Compte tenu de la publication à venir de la mise à jour du Guide pour l'évaluation d'impact dans un contexte de patrimoine mondial, le renforcement des capacités et la révision des politiques nationales pourraient constituer d'importantes mesures, dans toute la région, pour la prochaine période.

7. Coopération internationale

De nombreux pays de la région mènent un vaste éventail d'activités reflétant une coopération significative entre les États parties. Bien que minoritaires parmi les biens inscrits que compte la région, treize pays ont fait état du jumelage de certains biens du patrimoine mondial avec d'autres sites, à l'échelle nationale ou internationale. Il existe, toutefois, différents niveaux de coopération entre les institutions, ainsi que des projets de mettre en place des activités conjointes.

Domaines à améliorer en priorité identifiés au niveau national

Les deux principales questions identifiées comme des domaines à améliorer en priorité au niveau national sont les suivantes :

- *Renforcement des capacités*
- *Coopération internationale*

En outre, l'adéquation des budgets est identifiée comme un point important à améliorer.

Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau des biens

264 biens (y compris 3 sites transfrontaliers) ont répondu à la section II du questionnaire dans les délais réglementaires. Une hausse considérable du nombre de biens prenant part à l'exercice a été constatée depuis le second cycle de soumission des Rapports périodiques, 70 nouveaux biens (51 biens culturels, 3 biens mixtes et 16 biens naturels) ayant rempli leurs obligations dans le cadre de la *Convention*.

1. Valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial

90 % des biens indiquent que les principaux attributs de leur valeur universelle exceptionnelle sont remarquablement préservés. Un faible nombre de biens font état d'une altération de leur valeur, principalement dans le cas des biens mixtes, et un faible nombre d'attributs sont présentés comme gravement compromis (16 attributs) ou perdus (1 attribut).

Un peu plus de la moitié des biens reconnaissent que les connaissances relatives aux valeurs et aux attributs des biens du patrimoine mondial sont suffisantes. La connaissance de l'existence du bien et la justification de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont jugées moyennes ou bonnes par la plupart des sites, y compris parmi les communautés locales.

2. Synergies avec d'autres conventions, programmes et recommandations

La combinaison des désignations jouit d'une popularité croissante : 17 biens sont inscrits à la Convention de Ramsar (aucun n'est présenté comme susceptible d'être proposé pour inscription au cours des trois prochaines années). Vingt-deux biens sont désignés réserves de biosphère. Cinq d'entre eux se trouvent en Asie centrale (six sites font état de leur intention de présenter leur proposition d'inscription). Neuf biens du patrimoine mondial, tous situés en Asie du Nord-Est, ont le statut de Géoparcs mondiaux (14 sites, répartis dans toutes les sous-régions, devraient présenter leur proposition d'inscription dans les trois prochaines années).

Soixante-cinq biens comptent un ou plusieurs éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et 40 éléments du patrimoine documentaire dans le cadre du programme Mémoire du monde.

La coopération entre les autorités responsables de ces désignations qui se recoupent est présentée comme étant relativement faible, sauf si la même autorité est responsable de plusieurs désignations. Une plus grande coopération serait souhaitable.

3. Facteurs affectant les biens

De façon générale, les biens ont indiqué qu'il existe moins de facteurs les affectant positivement que de facteurs ayant une incidence négative.

Les trois principaux facteurs positifs et négatifs influant sur les biens de la région sont les suivants :

Biens culturels		Biens mixtes		Biens naturels	
Positifs	Négatifs	Positifs	Négatifs	Positifs	Négatifs
Gestion et facteurs institutionnels	Conditions locales affectant le tissu physique	Gestion et facteurs institutionnels	Changement climatique/problèmes météorologiques violents	Gestion et facteurs institutionnels	Changement climatique/problèmes météorologiques violents

Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine	Changement climatique/problèmes météorologiques violents	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine	Conditions locales affectant le tissu physique	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine	Utilisation/modification des ressources biologiques
Habitat et développement	Événements écologiques/géologiques soudains	Infrastructures de services	Événements écologiques/géologiques soudains	Infrastructures de services	Pollution

Les trois facteurs positifs les plus fréquemment mentionnés sont pratiquement les mêmes d'un type de bien à l'autre et en termes de classement. Le facteur « Gestion et facteurs institutionnels » est le facteur le plus souvent cité comme facteur positif, pour tous les types de biens (près de 45 %). Le facteur « Conditions locales affectant le tissu physique » est le facteur négatif le plus souvent cité pour les biens culturels, tandis que le facteur « Changement climatique/problèmes météorologiques violents » arrive en première position pour les biens naturels et mixtes, et en deuxième position pour les biens culturels.

Au niveau sous-régional, le facteur « Conditions locales affectant le tissu physique » est commun à toutes les sous-régions et arrive en première position, en tant que facteur négatif, excepté dans le Pacifique, plus touché par le « Changement climatique [et les] problèmes météorologiques violents » et par les « espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes ».

Les prévisions concernant l'état de conservation des biens au cours des six prochaines années sont majoritairement positives pour toutes les catégories de biens. Globalement, les représentants des biens culturels se montrent plus optimistes, tandis que ceux des biens mixtes, bien que toujours relativement optimistes, le sont légèrement moins. Aucune perte d'attribut n'est attendue. Ces données sont cohérentes avec les réponses des participants concernant la gestion positive globale. Presque aucun attribut n'est présenté, d'après les prévisions, comme potentiellement gravement compromis.

4. *Protection et gestion des biens*

Les limites des biens sont présentées comme étant principalement très satisfaisantes en termes de maintien de la VUE des biens, et sont apparemment très connues des communautés locales, malgré des variations importantes d'une sous-région à une autre. Au total, 70 % des biens font état de leur satisfaction à l'égard de leurs zones tampons, tandis que 16 % évoquent la nécessité de les améliorer.

La majorité des biens indiquent que leur cadre juridique est suffisant pour le maintien de leur VUE, de leur authenticité et de leur intégrité, 18 % des biens faisant état d'une adéquation élémentaire, mais de quelques lacunes dans la mise en œuvre.

Des travaux complémentaires sont nécessaires concernant l'adéquation du cadre juridique dans les zones tampons et dans un environnement plus large, malgré des appréciations globales positives, en particulier en ce qui a trait à la mise en œuvre de la législation existante.

De façon générale, les résultats témoignent d'une prédominance des systèmes de gestion communs, à divers niveaux de gouvernance, ce qui est considéré comme une bonne pratique pour la conservation à long terme. Toutefois, le faible nombre de biens bénéficiant de mécanismes de gestion traditionnels (1 %) et communautaires (1 %) se démarque, en particulier dans une vaste région riche et diversifiée sur le plan culturel et au niveau de l'utilisation du territoire.

Concernant les instruments, les outils et les documents d'orientation, des formations et des activités de sensibilisation supplémentaires sont nécessaires. Des recherches supplémentaires permettraient d'identifier les lacunes, les difficultés et les besoins dans toute la région.

5. Besoins en termes de gestion, et de ressources humaines et financières

Seuls 35 % des biens font état d'un financement suffisant ; sur ces 93 biens, 39 se trouvent en Asie du Nord-Est, une tendance similaire à celle du second cycle. Plus de la moitié des biens font état d'un budget « acceptable » qui pourrait être amélioré davantage pour répondre aux besoins en matière de gestion. Les niveaux actuels de financement semblent relativement assurés, 90 % des biens faisant état de financements garantis à moyen et à long terme, ou de projets visant à assurer leur stabilité.

Dans la plupart des sous-régions, la prise en charge des frais de projet et des frais courants dépend en grande partie de financements nationaux, une tendance également observée pendant le second cycle. Le financement international est davantage destiné aux projets, tandis que le financement national cible davantage les frais courants.

La plupart des biens indiquent que les niveaux de dotation en personnel sont suffisants ou en partie suffisants pour protéger les biens du patrimoine mondial, seuls 6 % des biens faisant état de niveaux de personnel insuffisants.

Près de la moitié des biens indiquent qu'un programme de renforcement des capacités propre au site est en place et partiellement mis en œuvre et de nombreux biens d'Asie du Nord-Est font état d'un programme « partiellement » ou « entièrement » mis en œuvre.

6. Gestion des visiteurs

Par rapport au second cycle de soumission des Rapports périodiques, les estimations du nombre annuel de visiteurs montrent une baisse significative, en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Plus de 70 % des biens (192) de la région Asie-Pacifique ont connu une baisse de leur taux de fréquentation annuel en 2020. L'impact de la pandémie a varié considérablement d'une sous-région à l'autre, l'Asie du Nord-Est étant restée relativement stable et l'Asie centrale ayant connu la plus forte baisse du nombre de visiteurs.

La plupart des visites ne durent que quelques heures, voire une journée, seuls 36 % des biens faisant état de séjours d'une nuit, la plupart dans la région Pacifique, où la situation géographique de certains biens, sur de petites îles éloignées, limite les possibilités de courts séjours.

La plupart des biens décrivent l'existence d'une stratégie efficace de gestion des visiteurs, ou d'un système dont la mise en œuvre présente quelques failles. Si la plupart des biens font état d'un contrôle de la fréquentation touristique destiné à éviter tout impact négatif sur la VUE et utilisent un système de surveillance touristique, peu d'entre eux utilisent en revanche l'outil d'évaluation de la gestion du tourisme de l'UNESCO.

Des améliorations peuvent encore être apportées au suivi de l'efficacité de la gestion du tourisme. À l'exception de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale, plus de 20 % des biens situés dans les sous-régions affirment ne pas utiliser de système de gestion touristique comme indicateur de suivi.

7. Suivi

68 % des biens font état d'un programme de suivi complet et intégré, soit une amélioration de 10 % par rapport au second cycle de soumission des Rapports périodiques. Toutefois, l'activité de suivi n'est pas souvent axée sur les indicateurs de suivi identifiés pour conserver la VUE.

Peu de modifications ont été observées concernant le niveau de participation au suivi de plusieurs groupes depuis le second cycle de soumission des Rapports périodiques. La plupart des activités de suivi sont menées par le personnel/les gestionnaires du patrimoine mondial, avec une participation importante des autorités locales et des chercheurs, et une contribution réduite des communautés locales, des peuples autochtones ou des

professionnels du secteur. Un autre groupe susceptible de jouer un rôle bien plus important dans le suivi serait les visiteurs des biens du patrimoine mondial.

8. *Besoins prioritaires en matière de gestion*

La majorité des biens (87 %) indiquent être gérés par le gouvernement national et/ou local. Si les rapports font état d'une gestion généralement satisfaisante, il convient cependant de renforcer certains domaines clés, au-delà de l'octroi de fonds supplémentaires : limites et zones tampons, participation des communautés locales, de la société civile ou d'ONG à la gestion des biens, coordination entre les entités administratives participant à la gestion des biens, adéquation et mise en œuvre complète de plans/systèmes de gestion pour le maintien de la VUE des biens.

Un pourcentage similaire (85 %) des biens indiquent qu'ils sont guidés par un plan officiel de gestion ou un plan de zonage, tandis que 40 % d'entre eux possèdent également d'autres formes de plans statutaires ou non statutaires et 38 % font état de modes traditionnels de gestion, qui reconnaissent les communautés locales et d'autres groupes spécifiques, dans les systèmes de gestion.

L'utilisation de divers supports, stratégies et directives de formation, élaborés et fournis par l'UNESCO et/ou les Organisations consultatives (par exemple, sur les propositions d'inscription, la gestion des risques, le renforcement des capacités, le changement climatique) reste relativement faible. Les autorités nationales peuvent envisager de créer des versions de ces documents d'orientation dans leur langue nationale, pour lesquelles il est possible de demander diverses formes d'assistance, si nécessaire.

Concernant les besoins spécifiques d'expertise professionnelle, toutes les sous-régions indiquent que les activités de marketing et de promotion, ainsi que le renforcement des capacités et l'éducation semblent constituer le besoin perçu le plus urgent. C'est en Asie centrale que le besoin en matière de durabilité environnementale et d'inclusion et de participation des communautés est le plus pressant. Les répondants indiquent également que le marketing et la promotion, et la préparation aux risques sont deux domaines dans lesquels il existe le moins de possibilités de formation.

9. *Impacts de l'inscription au patrimoine mondial*

L'inscription au patrimoine mondial semble apporter une contribution importante en faveur d'autres objectifs socio-économiques liés au bien, avec peu de variations d'un type et d'une sous-région à l'autre.

Domaines à améliorer en priorité identifiés au niveau du bien

Les principales questions identifiées comme des domaines à améliorer en priorité au niveau du bien sont les suivantes :

- *renforcement des capacités (en particulier pour le marketing et la promotion, la préparation aux risques, la durabilité environnementale et la participation des communautés)*
- *cadres de gestion et juridique (y compris limites et zones tampons et gestion du tourisme)*

Au niveau des biens également, **l'adéquation des budgets est identifiée** comme un point important à améliorer.

PARTIE I - TROISIÈME CYCLE DE SOUMISSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES DANS LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE

1 INTRODUCTION

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (ci-après, la « *Convention du patrimoine mondial* » ou « la *Convention* ») impose aux États parties, dans son article 29, de présenter des Rapports périodiques pour informer le Comité du patrimoine mondial et la Conférence générale de l'UNESCO de l'état de la mise en œuvre de la Convention sur leurs territoires respectifs. Les Rapports périodiques sont importants pour assurer plus efficacement la conservation à long terme des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que pour renforcer la crédibilité de la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit également d'un outil important pour l'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre, par les États parties et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, des politiques adoptées par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale.

Selon le paragraphe 201 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, la soumission des Rapports périodiques vise les objectifs suivants :

- a) Fournir une estimation de l'application de la Convention du patrimoine mondial par l'État partie ;
- b) Fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- c) Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial et enregistrer les changements des conditions et de l'état de conservation des biens ; et
- d) Fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la Convention et la conservation du patrimoine mondial.

Depuis l'adoption du principe de Rapports périodiques par le Comité du patrimoine mondial, deux cycles se sont écoulés. Le premier cycle s'est déroulé de 1998 à 2006, et le deuxième de 2008 à 2015.

Le Comité du patrimoine mondial a lancé le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques en 2017 (décision **41 COM 10A**, Cracovie), et a décidé que l'exercice commencerait dans la région Asie-Pacifique en 2020. Ce rapport présente les résultats de cet exercice.

1.1 Premier et deuxième cycles de Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique

1.1.1 Premier cycle : contexte, résultats et suivi

Contexte

L'exercice de soumission des Rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique a été mené à partir de 2002-2003.

Le premier cycle de Rapports périodiques était, par nature, largement expérimental. La région Asie-Pacifique a été la troisième à soumettre des Rapports périodiques, après les États arabes et l'Afrique. Le questionnaire comportait deux sections :

- **Section I** : application de la Convention du patrimoine mondial par chaque État partie, qui concernait 39 États parties à la Convention ; et
- **Section II** : état de conservation des biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste jusqu'en 1994 inclus, pour un total de 88 biens (55 culturels et 33 biens naturels ou mixtes).

Les résultats de l'exercice, une synthèse du Rapport périodique pour la région Asie-Pacifique (voir le document [WHC-03/27.COM/6A](#)), ont été présentés au Comité du patrimoine mondial et adoptés par ce dernier lors de sa 27^e session au siège de l'UNESCO à Paris en 2003. Par la suite, deux programmes sous-régionaux, « Action-Asie 2003-2009 » et « Patrimoine mondial – Pacifique 2009 », ont également été adoptés par le Comité du patrimoine mondial pour renforcer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région et pour améliorer le processus de conservation sur les biens du patrimoine mondial dans la région. Le Rapport périodique a été publié en 2004 ([Cahiers du patrimoine mondial, n°12](#)) et les résumés des sections du Rapport périodique soumis individuellement par les États parties de la région sont disponibles à l'adresse <https://whc.unesco.org/fr/280/?id=665&&>

D'après les résultats du premier cycle de soumission des Rapports périodiques, une série de Plans d'action ont été élaborés, par ordre de priorité ; par les États parties au niveau sous-régional pour l'Asie de l'Ouest et du Sud, l'Asie centrale et l'Asie du Nord-Est afin de faciliter la mise en œuvre du programme « Action-Asie 2003-2009 ». Parmi d'autres résultats, une proposition d'inscription transfrontalière en série a d'abord été lancée pour les Routes de la soie. Elle concernait la Chine et les républiques d'Asie centrale. En outre, le Fonds-en-dépôt australien a été créé pour soutenir les activités en lien avec le patrimoine mondial, en plaçant la priorité sur le Pacifique, dont certaines correspondent aux besoins identifiés dans le programme « Patrimoine mondial – Pacifique 2009 ». Les documents [WHC-09/33.COM/11B](#) et [WHC-10/34.COM/10C](#) comportent de plus amples renseignements sur les progrès réalisés dans le suivi du premier cycle de soumission des Rapports périodiques.

1.1.2 Deuxième cycle : contexte, résultats et suivi

Contexte

Au terme du premier cycle de Rapports périodiques pour toutes les régions (2000-2006), le Comité du patrimoine mondial a décidé de démarrer une Année de réflexion sur le premier cycle des Rapports périodiques (décision **7 EXT.COM 5**). Le Comité a revu le calendrier du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques par sa décision **30 COM 11G**, et 2009 a été identifié comme l'année de lancement pour la région Asie-Pacifique. Les révisions du questionnaire et les conditions préalables au lancement du deuxième cycle, notamment la préparation des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE), ont été énoncées dans la décision **31 COM 11D**.

À sa 34^e session (Séville, 2009), le Comité du patrimoine mondial a lancé le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique dans sa décision **34 COM 10C**. Les points focaux nationaux des 41 États parties ont été invités à remplir la section I et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial rédigeant des rapports sur les 198 biens répartis dans 31 États parties ont été invités à remplir la section II du questionnaire en ligne des Rapports périodiques.

Le rapport des résultats de l'exercice ([WHC-12/36.COM/10A](#)) a été présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa 36^e session (Saint-Pétersbourg, 2012) et adopté par la Décision [36 COM 10A](#).

Résultats et suivi

Le second cycle de soumission des Rapports périodiques de la région Asie-Pacifique a révélé que la plupart des enjeux portaient sur des questions statutaires, en particulier ceux qui étaient en lien avec les plans de gestion, les mécanismes de financement durable, la participation des communautés et le partage des bénéfices et la coopération régionale. Ces questions ont été traitées dans les deux plans d'action suivants adoptés dans la région :

- Plans/systèmes de gestion : l'ensemble des États parties de la région Asie-Pacifique ont reconnu que la mise en place ou l'amélioration d'un plan de gestion d'un bien du patrimoine mondial constitue une priorité. Les plans/systèmes de gestion doivent être légalisés ou approuvés par les États parties et activement et efficacement mis en œuvre dans tous les biens.
- Mécanisme de financement durable : dans toute la région, les fonds alloués proviennent en grande partie des gouvernements nationaux, cependant, le financement international joue également un rôle important dans plusieurs sous-régions. En outre, il convient de renforcer les partenariats avec le secteur privé et de favoriser l'utilisation efficace des retombées financières du tourisme dans toute la région.
- Participation des communautés et partage des bénéfices : tout au long de la préparation des inventaires, des Listes indicatives, des dossiers de proposition d'inscription à la conservation et à la gestion des biens. Incontestablement, les communautés jouent un rôle crucial dans tous les aspects des activités examinées tout au long de l'exercice de soumission des Rapports périodiques.
- Coopération régionale : par le biais de la mise en œuvre du Rapport périodique, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites ont travaillé ensemble, dans le cadre de divers ateliers, constituant une opportunité pour l'échange d'informations et d'expériences sur diverses questions liées à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Le suivi du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique a été présenté au Comité du patrimoine mondial dans ses décisions ultérieures, à savoir : **37 COM 10C.1** (Phnom Penh, 2013), **38 COM 10B.1** (Doha, 2014), **39 COM 10B.1** (Bonn, 2015), **40 COM 10B.1** (Istanbul/UNESCO, 2016), **41 COM 10B.1** (Cracovie, 2017), **43 COM 10A.1** (Bakou, 2019) et **44 COM 10C.1** (Fuzhou/en ligne, 2021).

1.2 Troisième cycle de Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique

1.2.1 Contexte

Le questionnaire du troisième cycle de Rapports périodiques a été révisé durant la période de réflexion sur les Rapports périodiques (2015–2017) afin d'intégrer plusieurs modifications et améliorations, notamment :

- la mise en évidence de l'exercice en tant que processus piloté par les États parties ;
- l'intégration totale de l'approche de développement durable ;
- la mise en évidence des synergies avec d'autres conventions et programmes relatifs au patrimoine mondial ; et
- la création d'un cadre d'indicateurs de suivi pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 41^e session (Cracovie, 2017).

Le Comité a également décidé de maintenir l'ordre des régions des cycles précédents pour la présentation des rapports, une région différente rendant son rapport chaque année, en commençant par la région Asie-Pacifique en 2020. Le Comité a également salué l'aide apportée par les trois centres de catégorie 2 pour faciliter le rôle moteur des États parties dans la région Asie-Pacifique en constituant une équipe de coordination des Rapports périodiques, en organisant des réunions régionales et en fournissant une assistance technique ciblée aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial en Asie-Pacifique, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives.

Au total, dans la région Asie-Pacifique, 44 États parties à la Convention ont participé à l'exercice, comme présentés dans le Tableau 1.1.

Tableau 1.1. États parties participant au troisième cycle de Rapports périodiques

Sous-régions	États parties
Asie centrale	Afghanistan, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan
Asie du Sud	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka
Asie du Nord-Est	Chine, République populaire démocratique de Corée, Japon, Mongolie, République de Corée
Asie du Sud-Est	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam
Pacifique	Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Nouvelle-Zélande, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu

The 45th State Party in the region, Tuvalu, ratified the Convention on 18 May 2023 and therefore did not take part in this exercise in 2020-2022.

1.2.2 Portée

Tous les 44 États parties qui ont été invités à remplir la section I (42 questionnaires ont été soumis), 36 États parties ont été tenus de remplir la section II du questionnaire en ligne des Rapports périodiques concernant les 268 biens qui figuraient sur la Liste du patrimoine mondial en 2020 (189 culturels, 67 naturels et 12 mixtes, parmi lesquels 12 transfrontaliers). « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne », étant un bien du patrimoine mondial transrégional, réparti sur 7 États parties, il a été convenu par les États parties concernés que le questionnaire serait complété par la France lorsque la région Europe et Amérique du Nord serait dans sa période de soumission des Rapports périodiques (2022-2023) et que le bien ne serait donc pas inclus dans les 268 biens du patrimoine mondial.

1.2.3 Structure du questionnaire

Le questionnaire du troisième cycle comporte deux sections : la section I s'intéresse à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau national, et la section II porte sur sa mise en œuvre au niveau de chaque bien du patrimoine mondial (Tableau 1.2.).

Tableau 1.2. Structure du questionnaire du troisième cycle

Section I (au niveau de l'État partie)	Section II (au niveau du bien du patrimoine mondial)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction 2. Synergies avec les autres conventions et programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel 3. Liste indicative 4. Propositions d'inscription 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Données sur le bien du patrimoine mondial 2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant) 3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

5. Élaboration d'une politique générale	4. Facteurs affectant le bien
6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel	5. Protection et gestion du bien
7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	6. Ressources humaines et financières
8. État des ressources financières et humaines	7. Études scientifiques et projets de recherche
9. Développement des compétences	8. Éducation, information et sensibilisation
10. Politique et ressources des biens du patrimoine mondial	9. Gestion des visiteurs
11. Coopération internationale	10. Suivi
12. Éducation, information et sensibilisation	11. Identification des besoins prioritaires en matière de gestion
13. Conclusions et actions recommandées	12. Résumé et conclusions
14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial	13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial
15. Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques	14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial
	15. Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

1.2.4 Stratégie de mise en œuvre

Le Comité du patrimoine mondial, par les décisions **41 COM 10A** (Cracovie, 2017) et **42 COM 10A** (Manama, 2018), a demandé au Centre du patrimoine mondial de coordonner le troisième cycle des Rapports périodiques. Le Centre du patrimoine mondial a ensuite élaboré et diffusé à grande échelle un ensemble de ressources de formation et d'orientation pour de nombreuses parties prenantes, en application de la décision **43 COM 10B** du Comité (Bakou, 2019).

Par l'intermédiaire de son Unité des politiques et des réunions statutaires, le Centre du patrimoine mondial a nommé un coordinateur des Rapports périodiques, chargé de superviser le troisième cycle des Rapports périodiques et de veiller à ce que toutes les régions appliquent une démarche commune et holistique. Le Centre du patrimoine mondial a présenté l'équipe en charge de la soumission des Rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique et a continué d'informer les États parties de la progression de l'exercice par l'envoi régulier de lettres, de notes d'information et de circulaires, en plus des sessions de formation en ligne régulières.

Chaque État partie a désigné un point focal pour coordonner l'exercice au niveau national. Le Centre du patrimoine mondial a donc travaillé en étroite collaboration avec les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites et autres parties prenantes du patrimoine, les bureaux régionaux de l'UNESCO et les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN). Les centres de catégorie 2 (C2C) placés sous l'égide de l'UNESCO ont également été invités à apporter leur soutien à l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Plusieurs d'entre eux ont pris des mesures à cet égard, notamment l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP – Shanghai/BePékin, Chine), le Centre international sur les technologies spatiales au service du patrimoine naturel et culturel (HIST, Pékin, Chine), le Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie-Pacifique (WII, Dehradun, Inde) et le Centre mondial de recherche et de formation pour les zones d'importance internationale (Jeju, République de Corée), un centre de

catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO (voir le document WHC/21/44.COM/6). Les rôles et responsabilités des principaux acteurs sont détaillés dans le tableau 1.3 ci-dessous.

Tableau 1.3. Rôles et responsabilités des principaux acteurs dans l'exercice de soumission des Rapports périodiques

États parties
<p><u>Points focaux nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une aide aux gestionnaires de sites et coordonner leurs réponses pour le Rapport périodique • Faire la synthèse nationale des réponses au questionnaire du Rapport périodique • Remplir et soumettre la section I du questionnaire du Rapport périodique • Valider et soumettre la section II du questionnaire du Rapport périodique
<p><u>Gestionnaires de sites du patrimoine mondial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la section II du questionnaire du Rapport périodique • Participer aux ateliers régionaux • Préparer les informations cartographiques requises dans le cadre de l'inventaire rétrospectif
Centres de catégorie 2
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien à l'exercice dans les sous-régions, en assistant les États parties dans ce processus • Organiser des réunions régionales et fournir un soutien technique ciblé aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial
Organisations consultatives
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien et des conseils techniques lors des ateliers • Examiner les projets de DRVUE officiellement soumis par l'/les État(s) partie(s) concerné(s) • Dispenser des formations pour le renforcement des capacités
Bureaux régionaux de l'UNESCO et bureaux nationaux de l'UNESCO
<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter et coorganiser des réunions et des ateliers régionaux • Communiquer avec les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial durant la période de soumission des Rapports périodiques
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien et des conseils techniques aux États parties qui répondent au questionnaire du Rapport périodique

- Permettre aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites d'accéder au questionnaire du Rapport périodique
- Gérer la [plate-forme en ligne](#) du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques
- Parachever, en collaboration avec les États parties et les centres de catégorie 2, le troisième Rapport périodique et Plan d'action pour la région Asie-Pacifique

Les différentes parties prenantes ont fait preuve d'une grande coordination pendant l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Le Centre du patrimoine mondial a mis en place un service d'assistance à intervention rapide pour favoriser et maintenir la communication avec les États parties et pour résoudre les problèmes techniques relatifs au questionnaire en ligne. Entre octobre 2020 et juillet 2021, le service d'assistance a répondu à près de 800 questions posées par les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, grâce à l'adresse e-mail dédiée aux Rapports périodiques, à des appels téléphoniques, aux réseaux sociaux et aux applications de messagerie multi-plateforme.

Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites ont fait part de leurs commentaires sur le soutien que le Centre du patrimoine mondial leur a apporté, de façon à favoriser l'amélioration continue du questionnaire du Rapport périodique en ligne. Ces retours ont également confirmé que les outils d'orientation proposés sur la plateforme de Rapport périodique étaient largement utilisés au cours du remplissage des questionnaires.

Le Centre du patrimoine mondial a également noté que certains États parties ont traduit de manière proactive certains des outils et des documents d'orientation dans les langues nationales. Le manuel à l'usage des gestionnaires de sites a notamment été traduit en chinois, en népalais et en thaï.

Afin que les données des Rapports périodiques soient accessibles au plus vite, le Centre du patrimoine mondial a publié des résumés succincts contenant les réponses fournies par les gestionnaires de sites et les points focaux. Comme il est coutume, ces résumés seront publiés sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial dans la langue d'origine de la soumission ; ils sont consultables sur la page consacrée à chaque État partie et à chaque bien du patrimoine mondial, dans l'onglet « Documents ».

En outre, des ensembles de données nationaux contenant les données brutes des questionnaires seront fournis aux points focaux nationaux après l'adoption du Rapport et du Plan d'action par le Comité. Cela signifie que les données recueillies pendant l'exercice de soumission des Rapports périodiques pourront être utilisées de façon indépendante par toutes les parties prenantes dans le suivi du troisième cycle pour améliorer la gestion des sites, ainsi que pour élaborer des politiques et prendre des décisions. Les points focaux nationaux peuvent également accéder aux rapports via la plateforme des Rapports périodiques.

1.2.5 Méthodologie

- Auto-évaluation

Les Rapports périodiques constituent un exercice d'auto-évaluation ; ils reflètent donc le point de vue des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau national et/ou local. Des incohérences sont parfois relevées entre les réponses à des questions similaires, ce qui est normal et prévisible pour un questionnaire de ce type.

Les auto-évaluations comportent toujours une part de subjectivité ; la façon dont les questions ont été formulées par les concepteurs du questionnaire, puis comprises par les utilisateurs finaux, peut influencer les résultats. Le questionnaire du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques est conçu pour être aussi précis que possible, mais les points focaux

nationaux ont soulevé des problèmes de compréhension de certaines questions pendant l'exercice.

Il convient toutefois de noter que les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites possédant une expérience du questionnaire du second cycle de soumission des Rapports périodiques ont reconnu que le questionnaire du troisième cycle était généralement plus complet, et plus facile à comprendre et à utiliser (voir l'Annexe II).

- Ateliers, réunions et activités

Avec l'aide du Fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée, un projet intitulé « Renforcement des capacités en amont du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique » a été approuvé à la fin du mois d'avril 2019. Il vise à fournir aux points focaux nationaux une formation théorique et pratique sur l'exercice de soumission des Rapports périodiques, à l'aide d'une approche de « formation des formateurs » afin que ces informations soient partagées avec les gestionnaires de sites dans chaque pays. Ce projet repose sur une étroite coopération entre le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives (ICOMOS, UICN et ICCROM), les bureaux hors-siège de l'UNESCO et les centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO présents dans la région. En outre, grâce au soutien de la République de Corée, l'exercice a pu être coordonné et bénéficier d'un soutien au sein de l'Unité Asie-Pacifique du Centre du patrimoine mondial.

Le projet du Fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée a été initialement approuvé à des fins de renforcement des capacités en amont de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région. Il s'est articulé autour de plusieurs ateliers de formation en présentiel, d'une durée de trois jours, destinés aux points focaux nationaux pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique, initialement prévus en Chine (Pékin, et Shanghai) et à New Delhi en 2020. Les ateliers de formation devaient être menés en collaboration avec les organisations consultatives auprès du Comité du patrimoine mondial et les centres de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO qui s'occupent du patrimoine mondial dans la région, et avec le soutien précieux, en nature, de l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP) et du Centre international sur les technologies spatiales au service du patrimoine naturel et culturel (HIST). Le contenu des ateliers de formation avait fait l'objet de discussions lors de plusieurs réunions organisées en 2019–2020. Au cours de ces réunions, en novembre 2019, l'Institut WHITR-AP et le Centre HIST étaient parvenus à un accord officiel concernant l'organisation conjointe des ateliers en Chine.

Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, les ateliers ont été tout d'abord reportés. Il a finalement été décidé d'opter pour un format en ligne, à l'aide du matériel disponible, complété par une série de sessions de formation en ligne, ainsi que par une plateforme d'échange en ligne dédiée aux points focaux nationaux, hébergée sur Microsoft Teams (Tableau 1.4).

Tableau 1.4. Sessions de formation et calendrier de mise en œuvre pour la soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique

Activité	Description/Contenu	Date et lieu
Réunion d'information sur le lancement de l'exercice du troisième cycle	Présentation des objectifs de l'exercice et des informations essentielles pour le troisième cycle lors de réunions et d'événements organisés dans la région Asie-Pacifique en 2019–2020	20 juillet 2019 Bakou, Azerbaïdjan
Soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-	Organisée par le Centre du patrimoine mondial à l'intention des bureaux hors siège de l'UNESCO, des centres de catégorie 2 et des Organisations consultatives pour veiller à ce que toutes les parties prenantes aient accès aux	3 septembre 2020 En ligne

Pacifique - Consultation préparatoire en ligne	ressources nécessaires pour faciliter cet exercice piloté par les États parties	
Lancement de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique	Accès des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites à leur questionnaire respectif, conformément à la décision du Comité du patrimoine mondial 41 COM 10A	1 ^{er} octobre 2020 Dans les États parties de la région Asie-Pacifique
Étude du questionnaire : Section I	À la suite des modules de formation, rapide examen des différents types de questions, en mettant l'accent sur celles qui nécessitent des contributions extérieures Passage en revue des enseignements tirés des autres régions	15 octobre 2020 En ligne
Étude du questionnaire : Section II	À la suite des modules de formation, rapide examen des différents types de questions, en mettant l'accent sur celles qui nécessitent des contributions extérieures Mise en évidence des informations à partager avec les gestionnaires de sites et du rôle essentiel de la vérification Passage en revue des enseignements tirés des autres régions	22 octobre 2020 En ligne
Plans d'action : Plan d'action de Suwon pour l'Asie	Passage en revue du Plan d'action de Suwon pour l'Asie : contexte, principaux résultats Stratégies de mise en œuvre et résultats connus Liens entre les plans d'action relatifs à la soumission des Rapports périodiques et la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités Réflexion sur l'avenir pour le prochain Plan d'action	29 octobre 2020 En ligne
Compréhension des attributs et de la valeur universelle exceptionnelle	Examen de la définition de la VUE, de son applicabilité et de ses répercussions Définition des « attributs de la VUE » en général et dans le contexte du questionnaire Enseignements tirés des autres régions	12 novembre 2020 En ligne
Synergies entre les conventions et les programmes de l'UNESCO	Synergies avec d'autres conventions culturelles Synergies avec les conventions relatives à la biodiversité Évaluation dans le questionnaire, vérification des domaines qui se recoupent Enseignements tirés des autres régions	19 novembre 2020 En ligne

Facteurs affectant les biens du patrimoine mondial	<p>Facteurs relatifs à la soumission des Rapports périodiques : contexte et intégration dans le processus concernant l'état de conservation</p> <p>Facteurs et leur évaluation dans le questionnaire</p> <p>Facteurs négatifs potentiels et planification par le biais de mécanismes de gestion</p> <p>Enseignements tirés des autres régions.</p>	<p>3 décembre 2020</p> <p>En ligne</p>
Soumission de rapports sur le patrimoine naturel	<p>Résumé : facteurs influant spécifiquement sur le patrimoine naturel et leur évaluation dans le questionnaire</p> <p>Soumission de rapports sur la gestion du patrimoine mondial naturel au-delà des facteurs</p> <p>Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial</p> <p>Enseignements tirés des autres régions</p>	<p>17 décembre 2020</p> <p>En ligne</p>
Session de questions-réponses – section I	<p>Soutien aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial sur les problèmes rencontrés sur le plan technique et au niveau du contenu concernant la section I du questionnaire</p>	<p>14 janvier 2021</p> <p>En ligne</p>
Cartes, limites et inventaire rétrospectif	<p>L'essentiel sur les cartes, les limites et les processus connexes</p> <p>Introduction/rappel sur l'exercice d'inventaire rétrospectif en cours dans la région Asie-Pacifique</p> <p>Enseignements tirés des autres régions</p>	<p>28 janvier 2021</p> <p>En ligne</p>
Plans de gestion	<p>Exigences relatives aux plans de gestion</p> <p>Gestion des différents types de patrimoine</p> <p>Soumission de rapports sur les plans de gestion dans le questionnaire</p>	<p>11 février 2021</p> <p>En ligne</p>
Patrimoine urbain et sa gestion	<p>Passage en revue du patrimoine urbain dans le questionnaire</p> <p>Recommandation concernant le paysage urbain historique et son application dans la région Asie-Pacifique</p> <p>Étude d'impact sur le patrimoine dans un contexte urbain</p>	<p>25 février 2021</p> <p>En ligne</p>
Session de questions-réponses – section II	<p>Soutien aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial sur les problèmes rencontrés sur le plan technique et au niveau du contenu concernant la section II du questionnaire</p>	<p>11 mars 2021</p> <p>En ligne</p>

Objectifs de développement durable et patrimoine mondial	<p>ODD 11, cible 4 et ses répercussions</p> <p>Indicateurs du développement durable et Convention du patrimoine mondial</p> <p>Intégration des objectifs de développement durable dans le questionnaire et soumission de rapports</p> <p>Enseignements tirés des autres régions</p>	<p>25 mars 2021</p> <p>En ligne</p>
Études d'impact	<p>Définition et format des études d'impact patrimonial (EIP)</p> <p>Quand commander des EIP ?</p> <p>Comment intégrer la VUE dans les études ?</p> <p>Lignes directrices de l'ICOMOS, notes d'orientation de l'UICN et prochaines étapes</p> <p>Exemples de bonne pratique</p>	<p>8 avril 2021</p> <p>En ligne</p>
Réunion de consultation régionale finale en ligne dans le cadre du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique	<p>Une réunion de consultation régionale finale ayant pour but de présenter les résultats de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, de formuler des recommandations pour le rapport régional et d'élaborer le plan d'action cadre.</p>	<p>Jour 1 : séance d'information générale, de 6 h à 10 h, heure d'Europe centrale</p> <p>Jour 2 : sessions sous-régionales (Asie/Pacifique) :</p> <p>Pacifique : de minuit à 02 h, heure d'Europe centrale</p> <p>Asie : 09 h à midi, heure d'Europe centrale.</p>
Calendrier de mise en œuvre		
45^e session du Comité du patrimoine mondial	<p>Présentation des résultats finaux (rapport + projet de Plan d'action) au Comité du patrimoine mondial</p>	
	<p>Événement parallèle sur les résultats du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique (à confirmer)</p>	
Mise en œuvre du Plan d'action cadre régional	<p>Mise en œuvre des actions régionales exposées dans le Plan d'action cadre régional</p>	<p>Après adoption par le Comité du patrimoine mondial</p>
	<p>Élaboration et mise en œuvre de plans d'action nationaux</p>	

Rapport d'évaluation à mi-cycle	Le Centre du patrimoine mondial mènera une enquête de suivi sur l'ampleur de la mise en œuvre du Plan d'action aux niveaux national et régional	Dans trois ans, après l'adoption du Plan d'action régional par le Comité du patrimoine mondial
--	---	--

Une série de 16 sessions de formation en ligne ont été organisées entre septembre 2020 et mars 2021 dans le but d'accompagner les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites dans le remplissage du questionnaire et d'examiner en profondeur certains chapitres ou sujets qui y sont abordés.

Les sessions en ligne ont utilisé la même approche de « formation des formateurs » que celle prévue pour les ateliers en présentiel. Les points focaux nationaux ont ainsi pu partager leurs connaissances avec les gestionnaires de sites, dans leur langue, à l'aide des documents et supports fournis pendant et après chaque session (par exemple, présentations, enregistrements vidéo des sessions et documents de référence). Dès que les capacités techniques de la plateforme en ligne ont permis d'accueillir un plus grand nombre de participants, les gestionnaires de sites ont également été invités aux sessions de formation en ligne portant sur la section II du questionnaire.

Les points focaux nationaux ont été invités à partager les connaissances qu'ils ont acquises lors de cet atelier avec les gestionnaires de sites de leurs pays respectifs. Ils ont été encouragés à organiser des ateliers nationaux et des sessions de formation afin de renforcer le rôle moteur de chaque État partie dans cet exercice. Plusieurs États parties ont activement organisé des [consultations et des ateliers nationaux](#) pour faciliter la mise en œuvre du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, qui ont permis de renforcer les interactions entre différentes parties prenantes au niveau national.

1.2.6 Réponse à la pandémie de Covid-19

La région Asie-Pacifique est la troisième région à effectuer le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et la première région à le réaliser entièrement en ligne en raison de la situation engendrée par la pandémie de COVID-19 en 2020-2021, y compris les activités de renforcement des capacités, les réunions d'information et l'accompagnement de l'exercice comme indiqué dans le Tableau 1.4.

1.2.7 Formulation des questions

À l'instar des régions ayant précédemment participé à cet exercice, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites ont estimé que certaines questions étaient difficiles, voire très difficiles à comprendre. Certains gestionnaires de sites ont indiqué que certaines questions étaient souvent complexes et sources de difficultés et d'incompréhensions, en dépit des précieux conseils de l'équipe de coordination et du Centre du patrimoine mondial.

Certaines questions n'étaient pas claires et ne permettaient pas toujours d'obtenir les indications attendues. Par exemple, de nombreux répondants n'ont pas compris la question sur les dépenses publiques annuelles, dans la section I (questions 8.4 et 8.5). Cela a donné lieu à un certain nombre de réponses étonnantes, certaines faisant état d'un pourcentage consacré à la conservation du patrimoine supérieur à 2 % des dépenses annuelles totales, pourcentage s'avérant, d'après les données disponibles, très rare et ce, quel que soit le pays.

- Collecte et analyse des données

La section I du questionnaire, soumise par les points focaux nationaux de la région Asie-Pacifique, constitue la principale source de données pour ce Rapport périodique régional. Les points focaux ont aussi validé les données entrées dans la section II concernant les biens du patrimoine mondial de chaque pays avant de la soumettre.

Ce processus visait à garantir l'exactitude et la fiabilité des informations fournies sur les programmes nationaux de mise en œuvre et l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial. Néanmoins, certaines incohérences sont apparues entre les deux sections du questionnaire, notamment en ce qui concerne les synergies avec les conventions et les programmes. Par exemple, à la section I, les points focaux nationaux ont confirmé que l'État partie ne participait pas à un programme, mais les gestionnaires de sites, à la section II, ont répondu que le bien du patrimoine mondial était protégé en vertu de ce programme. Avant la date limite, l'équipe de coordination du Centre du patrimoine mondial a procédé à plusieurs vérifications de cohérence et a revu les réponses avec les États parties concernés avant la soumission finale.

Des divergences entre les deux sections du questionnaire ont néanmoins été observées. Lorsque cela a été jugé nécessaire, les informations contenues dans le questionnaire ont été recoupées avec les sources disponibles. En outre, les informations concernant l'adhésion à d'autres conventions et la participation à des programmes de l'UNESCO ont été vérifiées et validées afin d'assurer l'exactitude et la cohérence du rapport.

Pour assurer la validité des données à des fins d'analyse, il convient d'en garantir la fiabilité, condition préalable pour les résultats et les conclusions (à savoir : « obtiendrons-nous les mêmes résultats si l'exercice est répété dans des circonstances similaires ? »). La réflexion sur la validité, en tant que degré d'exactitude, nous amène à nous demander si nous mesurons ce que nous souhaitons mesurer, elle dépend aussi de la rigueur avec laquelle l'étude a été menée, s'agissant de sa conception, des décisions concernant les aspects à mesurer et de l'attention portée à la réalisation de ces mesures.

Afin de régler certaines des questions concernant la validité du Rapport périodique, tout a été fait pour utiliser les connaissances acquises par l'intermédiaire d'autres sources au cours du processus d'analyse. Les informations disponibles au Centre du patrimoine mondial, telles que les comptes rendus des réunions régionales et sous-régionales, les rapports sur l'état de conservation et les rapports sur le suivi réactif, ont été consultées lorsque c'était nécessaire. Cela a été utile non seulement pour l'analyse des données, mais aussi pour contribuer à la rédaction du Plan d'action régional, conformément à la demande du Comité du patrimoine mondial de « créer des renvois entre les rapports sur l'état de conservation et les Rapports périodiques pour améliorer la cohérence entre les mécanismes d'établissement de rapports et assurer, si nécessaire, la prise de mesures de suivi » (décision **29 COM 7B**). Grâce à ces mesures et à la stratégie de mise en œuvre pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique, la fiabilité et la validité globales des conclusions présentées dans ce rapport sont jugées satisfaisantes.

Données présentées dans ce rapport

Certains graphiques et tableaux sont reproduits dans le texte pour illustrer le contenu du rapport. Il convient de noter que l'analyse sur laquelle reposent ces tableaux et graphiques exclut les États parties ou les biens qui n'ont pas apporté de réponse à une question spécifique. Le rapport est essentiellement descriptif et s'appuie sur une analyse statistique illustrée par les réponses qualitatives au questionnaire. Les résumés quantitatifs des résultats des sections I et II se trouvent aux annexes I et II ; ils permettent de vérifier les conclusions du rapport par rapport aux données statistiques primaires. Le rapport contient néanmoins des graphiques statistiques, qui ont été considérés comme essentiels pour étayer le texte et donner des explications plus approfondies.

Biens en série et transfrontaliers

La région Asie-Pacifique compte 12 biens transfrontaliers et transnationaux en série. Les États parties ayant ces biens en commun ont été invités à se consulter pour désigner un gestionnaire de site et un point focal chargés de superviser le remplissage de la section II du questionnaire. Les autres points focaux nationaux et gestionnaires de sites ont étroitement collaboré avec les

personnes désignées pour remplir le questionnaire, et les gestionnaires de sites concernés ont fait part d'une coopération fructueuse et de synergies à l'occasion de cet exercice. Le troisième cycle étant un processus piloté par les États parties pour ces types de biens, les États parties concernés ont déterminé, d'un commun accord, lequel d'entre eux prendrait les rênes et assumerait la responsabilité du remplissage et de la soumission du questionnaire pour le bien en question. Il a été noté que, pour le troisième cycle, cette pratique est fixée entre les États parties concernés.

Globalement, les biens transfrontaliers ont indiqué que la section II accordait une place suffisante aux problématiques propres à ce type de biens et qu'il était donc possible d'en faire part de manière appropriée par rapport au deuxième cycle. En outre, les gestionnaires de sites et les points focaux ont indiqué qu'il était parfois difficile de donner une seule réponse aux questions lorsqu'il existait des différences importantes entre les composantes d'un même bien (ce qui a également été indiqué par les régions précédentes ayant été soumises à l'exercice). Ils ont donc été contraints de faire un choix qui reflète le plus possible la situation du bien et ont ajouté des remarques complémentaires dans les espaces prévus à cet effet à la fin de chaque chapitre du questionnaire.

1.3 Observations sur le Troisième cycle

Le fait que les points focaux nationaux aient été en mesure de compléter 96 % (42 États sur 44) de la section I et 98,5 % (265 biens sur 269) de la section II du questionnaire du troisième cycle pendant une pandémie mondiale était en soi une grande réussite, preuve du soutien sans faille des États parties dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Si les gestionnaires de sites ont évalué l'exercice de soumission des Rapports périodiques de façon relativement positive, il est assez complexe d'en interpréter les résultats en raison de la grande variété des types de biens et de la compréhension subjective du questionnaire par chaque répondant.

La plupart des gestionnaires de sites ont indiqué que cet exercice avait permis de mieux faire connaître les problèmes actuels de gestion, par exemple sur l'importance des systèmes ou plans de gestion. L'amélioration de la coopération entre les parties prenantes a souvent été citée comme résultat positif et a été mise en avant. Plusieurs gestionnaires de sites ont fait part des nombreux avantages et aspects positifs de la Liste du patrimoine mondial et ont fréquemment suggéré que le questionnaire soit conçu en tenant compte du contexte régional.

Les aides et les outils de formation en ligne fournis par le Centre du patrimoine mondial ont généralement été jugés très utiles et très instructifs et, si la plupart des participants ont confirmé la facilité d'utilisation du questionnaire ; ils ont cependant mentionné la nécessité d'y apporter des améliorations, notamment en termes de lisibilité et d'adaptation aux tablettes et autres appareils mobiles. S'agissant de la clarté des questions, les notes étaient légèrement plus basses, ce qui laisse de nouveau entrevoir des possibilités d'amélioration.

1.4 Vue d'ensemble des biens du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique

Au moment du lancement du troisième cycle, la région Asie-Pacifique comprenait 44 États parties à la Convention du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial a inscrit le 1 154e bien sur la Liste à sa 44e session élargie (Fuzhou/En ligne, 2021), amenant ainsi à 278 le nombre total de biens du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique, soit 24 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en comparaison des 22,1 % que représentait le nombre total de sites inscrits dans la région lors du deuxième cycle. Après le lancement du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques en Asie-Pacifique en 2020, neuf biens ont été inscrits en 2021, mais n'ont pas été inclus dans l'exercice, à savoir :

- Quanzhou : emporium mondial de la Chine des Song et des Yuan (Chine)
- Dholavira : une cité harappéenne (Inde)

- Temple de Kakatiya Rudreshwara (Ramappa), Telangana (Inde)
- Paysage culturel de Hawraman/Uramanat (Iran [République islamique d'])
- Chemin de fer transiranien (Iran [République islamique d'])
- Île Amami-Oshima, île Tokunoshima, partie nord de l'île d'Okinawa et île d'Iriomote (Japon)
- Sites préhistoriques Jomon dans le nord du Japon (Japon)
- Getbol, étendues cotidales coréennes (République de Corée)
- Complexe des forêts de Kaeng Krachan (Thaïlande)

Il convient également de noter que dans la région, huit États parties ne comptaient aucun bien du patrimoine mondial au moment de la rédaction du présent rapport.

- Bhoutan et Maldives (Asie du sud)
- Brunéi Darussalam et Timor-Leste (Asie du sud-est)
- Îles Cook, Nioué, Samoa et Tonga (Pacifique)

1.4.1 Valeur universelle exceptionnelle : critères pris en compte pour l'inscription

Le Comité du patrimoine mondial considère qu'un bien possède une valeur universelle exceptionnelle s'il répond à au moins un des critères énumérés au paragraphe 77 des Orientations (<https://whc.unesco.org/fr/orientations/>). Le tableau 1.5 montre l'application de ces critères aux biens de la région Asie-Pacifique au début de l'exercice :

Tableau 1.5. Critères utilisés pour déterminer la VUE des biens dans la région Asie-Pacifique

Critère et description	Biens culturels	Naturels	Mixtes	Total biens inscrits	% du nombre total de biens dans la région	Biens inscrits en vertu d'un seul critère	Biens inscrits en vertu d'un seul critère en %*
Critère (i) « chef-d'œuvre du génie créateur humain »	58	0	2	60	21,58 %	3	5 %
Critère (ii) « échange d'influences considérable »	109	0	2	111	39,93 %	2	1,80 %
Critère (iii) « témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation »	130	0	6	136	48,92 %	11	8,08 %
Critère (iv) « exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique »	112	0	3	115	41,37 %	7	6,09 %
Critère (v) « exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer »	28	0	4	32	11,51 %	1	3,13 %
Critère (vi) « associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances »	70	0	8	78	28,06 %	1	1,28 %

Critère (vii) « phénomènes naturels remarquables ou aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles »	0	35	10	45	16,19 %	5	11,11 %
Critère (viii) « grands stades de l'histoire de la Terre »	0	21	5	26	9,35 %	1	3,85 %
Critère (ix) « processus écologiques et biologiques en cours »	0	38	3	41	14,75 %	4	9,76 %
Critère (x) « habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation <i>in situ</i> de la diversité biologique »	0	46	7	53	19,06 %	11	20,75 %

* Pourcentage de biens dans la région Asie-Pacifique inscrits en vertu de chacun des critères.

** Pourcentage de biens dans la région Asie-Pacifique inscrits en vertu d'un seul critère.

Note : un bien peut être inscrit sur la base d'autant de critères que le Comité juge appropriés au moment de l'inscription.

Depuis le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, le Comité du patrimoine mondial a inscrit 73 nouveaux biens (53 culturels, 17 naturels et 3 mixtes) de la région Asie-Pacifique sur la Liste du patrimoine mondial. Ces nouvelles inscriptions se sont fondées sur les dix critères qui permettent de définir la VUE d'un bien (tableau 1.5). Pour les biens culturels, le critère (iii) « témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation » reste le critère d'inscription le plus appliqué, suivi par le critère (iv) « exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ». Pour les biens naturels, le critère le plus fréquemment appliqué était le critère (x) « habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique » (tableau 1.6).

Tableau 1.2. Nombre de biens inscrits en vertu de chaque critère dans la région Asie-Pacifique depuis le second cycle de soumission des Rapports périodiques (2011–2022)

Critère	(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	(vii)	(viii)	(ix)	(x)
Nombre d'applications du critère	8	31	40	30	12	17	8	4	7	15

1.4.2 État de conservation des biens du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique

Outre la collecte et la mise à jour des informations fondamentales obligatoires, le troisième cycle de Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique a permis d'obtenir davantage d'informations sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés dans la région, et notamment des biens qui ne sont pas examinés actuellement par le Comité (ou qui pourraient, dans certains cas, ne jamais avoir été examinés). Il existe un lien important entre le processus de soumission des Rapports périodiques et le suivi de l'état de conservation des biens par le Comité, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. Le Rapport périodique sont l'occasion d'une auto-évaluation par les autorités nationales et locales en charge d'un bien du patrimoine mondial, tandis que les activités de suivi et les examens du Comité apportent un point de vue extérieur, en faisant appel à des experts internationaux. Pris séparément, aucun de ces processus n'offre un aperçu complet et exact de la situation : l'un est axé sur les cas aux problématiques connues, l'autre consiste en une auto-évaluation subjective. Ensemble, ils sont complémentaires et donnent une idée plus juste de l'état de conservation des biens situés en Asie et dans le Pacifique.

Le Comité du patrimoine mondial examine chaque année l'état de conservation d'une moyenne de 60 biens du patrimoine mondial situés dans la région Asie-Pacifique. Suite au premier cycle de soumission des Rapports périodiques, 335 rapports ont été présentés pour la région Asie-Pacifique ; ils concernaient 94 biens répartis dans 28 États parties. Les rapports ont mis en évidence les préoccupations prioritaires pour la plupart des biens, à savoir :

- les systèmes/plans de gestion
- l'habitat
- les infrastructures de transport de surface
- l'impact des activités touristiques/de loisirs/des visiteurs
- les activités illégales
- les activités de gestion
- le cadre juridique
- la modification du régime des sols
- les ressources humaines et financières
- l'impact du changement climatique

Ces résultats correspondent étroitement à ceux du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques. Suite au deuxième cycle, les documents disponibles fournissent la répartition suivante des rapports sur l'état de conservation présentés au Comité pour les biens de la région Asie-Pacifique.

1.4.3 Liste du patrimoine mondial en péril

La région Asie-Pacifique compte six biens (deux biens naturels et four biens culturels) inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (tableau 1.7). Depuis le second cycle, un seul bien a été inscrit sur la Liste.

Tableau 1.3. Liste du patrimoine mondial en péril dans la région Asie-Pacifique, juin 2022

Sous-région	État partie	Bien du patrimoine mondial/Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril
Asie centrale	Afghanistan	Minaret et vestiges archéologiques de Djam 2002
		Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan 2003
	Ouzbékistan	Centre historique de Shakhrysyabz 2000
Asie du sud-est	Indonésie	Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra 2004
Pacifique	Îles Salomon	Rennell Est 1998

	Micronésie (États fédérés de)	Nan Madol : centre cérémoniel de la Micronésie orientale 2016
--	-------------------------------------	---

1.5 Analyse préliminaire

Pour faciliter le travail des États parties pendant les réunions relatives au Plan d'action, le Centre du patrimoine mondial a préparé une analyse récapitulative préliminaire concise du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique, d'après l'analyse de l'équipe d'experts chargée du Rapport périodique.

Cette analyse récapitulative présente les principaux résultats de l'exercice, ainsi que les suggestions qui en découlent pour l'élaboration du Plan d'action cadre et est disponible sur les pages suivantes :

Section I : <https://whc.unesco.org/document/194415> (disponible en anglais)

Section II : <https://whc.unesco.org/document/194416> (disponible en anglais)

2 MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES ÉTATS PARTIES EN ASIE-PACIFIQUE

Cette section présente un résumé de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par les États parties au niveau national. Elle se fonde sur l'analyse et les résultats de la section 1 du questionnaire du troisième cycle, remplie et transmise par les points focaux nationaux au nom de leurs États parties respectifs. Au total, 42 États parties à la Convention ont soumis le questionnaire complété.

2.1 Introduction

L'objectif de cette section du rapport est de dresser un bilan de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par les États parties au niveau national, d'après les réponses à la section 1 du questionnaire. L'analyse se limite à un résumé succinct, mais des données statistiques complètes sont présentées en annexes du présent rapport. Cette section aborde les thèmes suivants traités dans le questionnaire selon la même numérotation, pour en faciliter la consultation :

1. Introduction
2. Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel
3. Liste indicative
4. Propositions d'inscription
5. Élaboration d'une politique générale
6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel
7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel
8. État des ressources financières et humaines
9. Renforcement des capacités
10. Politique et ressources des biens du patrimoine mondial
11. Coopération internationale
12. Éducation, information et sensibilisation
13. Conclusions et actions recommandées
14. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial
15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques
16. Conclusions de la section 1

La participation des États parties au processus de soumission de Rapports périodiques (RP) est abordée dans cette introduction, tandis que les autres thèmes (2 à 12) sont analysés séparément. Le thème n°13 (conclusion et actions recommandées) présente les résultats autogénérés d'après les réponses aux questions 1 à 12, qui permettront également de tirer quelques conclusions. Les États parties ont eu la possibilité de présenter leurs bonnes pratiques (thème n° 14) dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, en vue de les partager avec les autres parties intéressées. Comme lors des années précédentes, les États parties ont également eu la possibilité de partager leurs expériences et de formuler des commentaires sur l'exercice de soumission des Rapports périodiques, qui est évalué dans le cadre du thème n° 15. Une très brève conclusion tirée de l'analyse, qui a permis de formuler des recommandations et d'élaborer le Plan d'action, est présentée dans la partie finale de cette section.

Quarante-deux pays ont validé leurs réponses. À l'exception de trois pays du Pacifique, les institutions gouvernementales responsables de la mise en œuvre de la Convention ont directement pris part au remplissage du questionnaire. Si les États parties ont joué un rôle essentiel dans le remplissage du questionnaire, la participation d'autres entités (voir la **Figure 2.1**) est également évidente. Il s'agit notamment de coordinateurs du patrimoine mondial et/ou

de gestionnaires de sites, dans 36 pays. Les commissions nationales de l'UNESCO ont également joué un rôle essentiel, avec la participation des commissions de 28 pays.

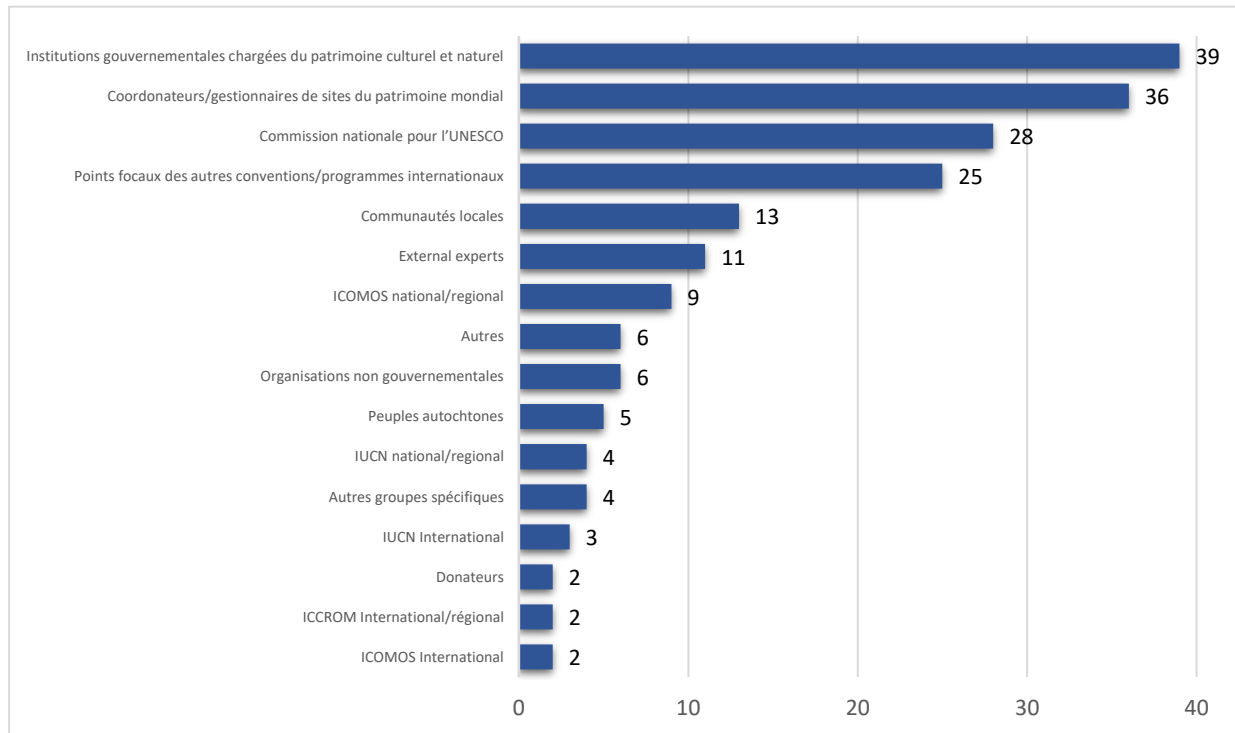


Figure 2.1. Q I.1.3 : Groupes et institutions participant à la préparation de la section I du Rapport périodique.

2.2 Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

Les questions de cette section visaient à recueillir des informations sur les synergies réelles et potentielles entre les accords environnementaux multilatéraux ainsi que d'autres conventions, programmes et recommandations de l'UNESCO.

D'après les réponses, la coopération et les synergies avec les autres conventions et programmes culturels et ayant trait à la biodiversité ont été renforcées. De façon générale, on constate une communication active avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar sur les zones humides), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Pourtant, l'ampleur de la coopération entre les points focaux varie d'un pays à l'autre. Plusieurs pays ont fait état de canaux de communication satisfaisants entre les points focaux, canaux utilisés de façon régulière ou selon les besoins. Certains pays ont fait état de l'absence de mécanisme de communication établi. Des besoins en matière de renforcement de la coopération interministérielle entre les conventions/programmes, ainsi qu'entre les biens naturels et les biens culturels ont été identifiés.

Un nombre croissant de cas de désignations multiples ont été recensés, avec les sites Ramsar (cinq sites supplémentaires depuis le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques et cinq sites potentiels prévus), les réserves de biosphère (eight sites supplémentaires et nine sites potentiels) et les géoparcs mondiaux de l'UNESCO (two sites supplémentaires et cinq sites potentiels). Ces chiffres ont été transmis par les répondants lorsqu'ils ont complété le questionnaire et ne tiennent pas compte des réserves de biosphère venant d'être désignées en juin 2022.

Au total, 93 % des points focaux du patrimoine mondial participent à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'action nationaux relatifs au patrimoine culturel et naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial.

Vingt-cinq pays ont déclaré s'appuyer sur les dispositions de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique pour définir des politiques ou stratégies de protection du patrimoine. Cela comprend tous les pays d'Asie du Nord-Est et d'Asie centrale, mais le nombre est inférieur dans le Pacifique (30 %) et en Asie du Sud-Est (45 %).

2.3 Liste indicative

L'objectif des questions relatives à la Liste indicative était d'attirer l'attention des États parties sur l'importance de la Liste et de recueillir des informations sur son processus de préparation, y compris sur les outils et les orientations utilisés. Les autres objectifs étaient d'étudier les synergies avec les autres Conventions, ainsi que les questions de durabilité, conformément à la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial de 2015.

La **Figure 2.2** montre que 35 pays ont utilisé le manuel de référence « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial » pendant l'élaboration de leur Liste indicative. Les études thématiques de l'ICOMOS et de l'UICN ont été consultées par 31 et 25 pays, respectivement. Vingt pays ont mis les réunions à profit pour harmoniser leur Liste indicative, conformément aux suggestions des Orientations, une tendance intéressante.

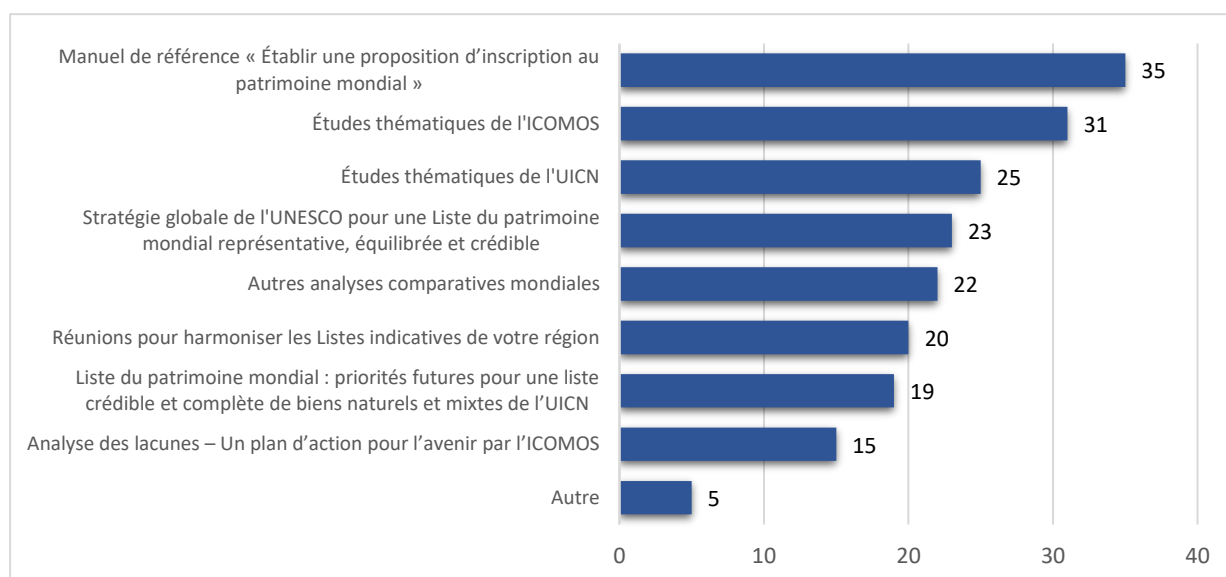


Figure 2.2. Q 1.3.1 : Lors de la préparation de votre Liste indicative, avez-vous utilisé certains des outils suivants pour faire une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle ?

Le Processus en amont est un autre outil à la disposition des États parties, mais jusqu'à présent, seuls neuf pays y ont eu recours, bien que la plupart des pays aient exprimé leur volonté de l'utiliser à l'avenir.

L'une des questions posées aux États parties portait sur la capacité des sites déjà inscrits sur la Liste indicative à favoriser le dialogue et la coopération entre les États parties et les différentes communautés. D'après les réponses, 46 % des pays ont répondu de façon positive et 29 % des pays de la région évoquent la possibilité d'un dialogue entre les communautés (voir la **Figure 2.3**). La proposition d'inscription transfrontalière des « déserts à hiver froid de Turan » sera incluse dans la mise à jour des Listes indicatives de trois pays : Kazakhstan, Turkménistan et Ouzbékistan.

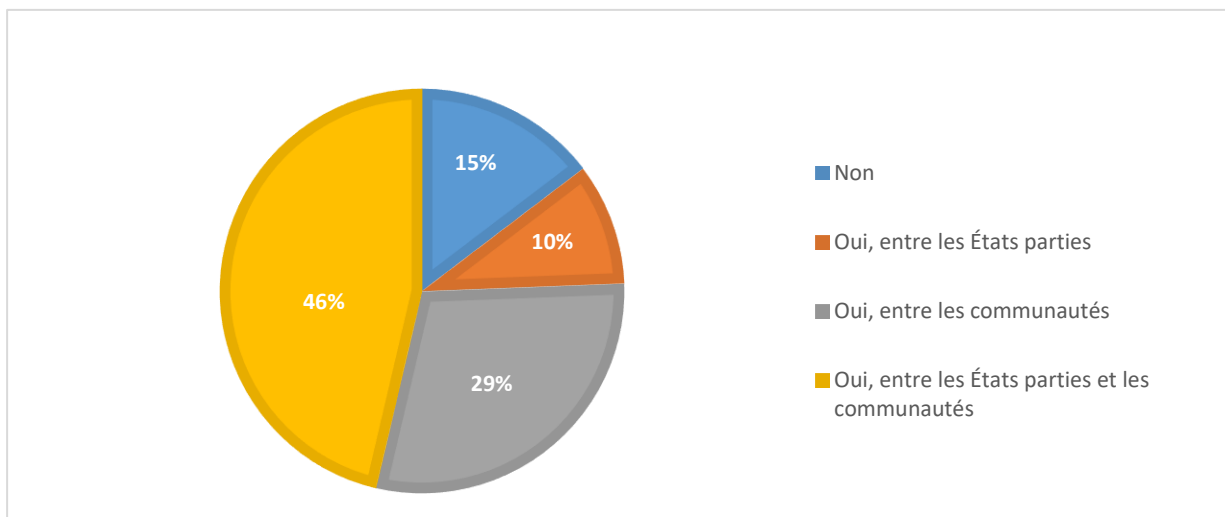


Figure 2.3. Q 1.3.4 : Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils le potentiel de susciter le dialogue et la coopération entre les États parties et les différentes communautés ?

La participation des divers groupes de parties prenantes à la préparation de la Liste indicative a fait l'objet d'une autre question. D'après les réponses, de nombreux groupes ont été consultés (voir la **Figure 2.4**).

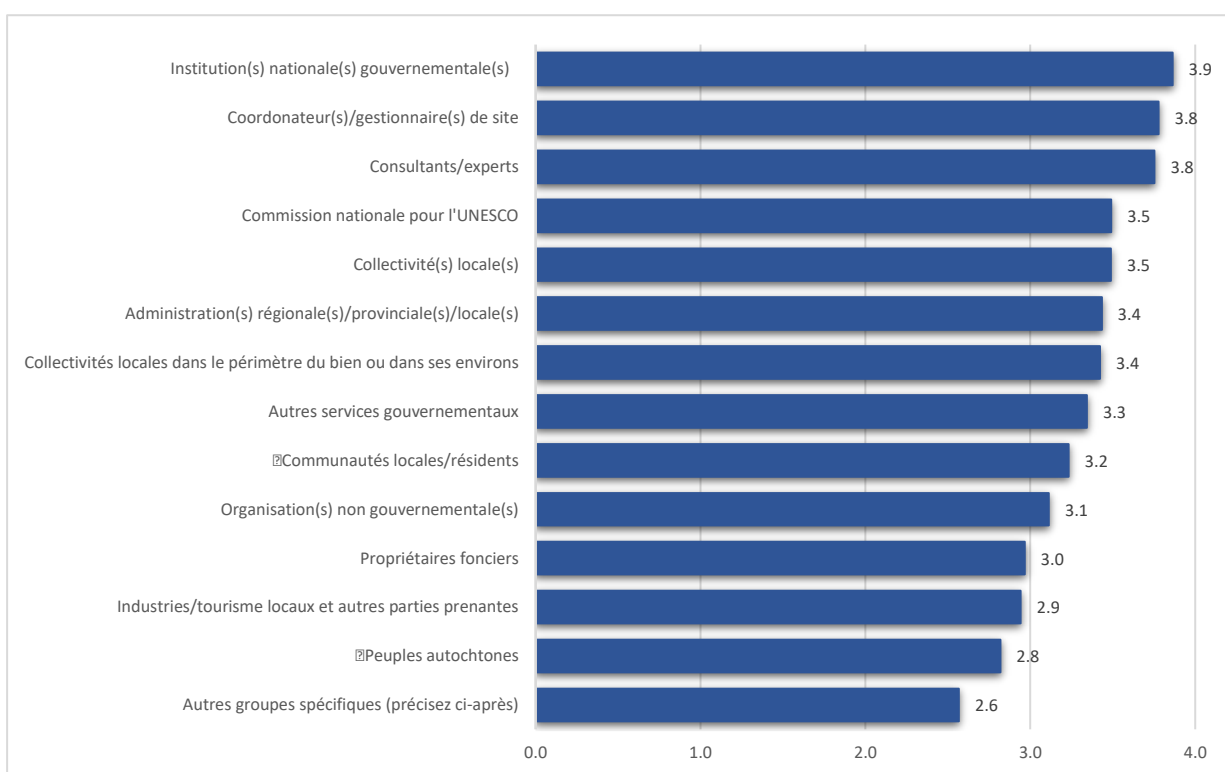


Figure 2.4. Q 1.3.6 : Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative (1 = Aucun ; 2 = Médiocre ; 3 = Moyen ; 4 = Bon)

Lors de la préparation de la Liste indicative, 43 % des pays de la région ont explicitement pris en compte et efficacement mis en œuvre une contribution et une participation équilibrées des genres (100 % en Asie du Nord-Est). En outre, 24 % des pays ont explicitement pris en compte et efficacement mis en œuvre une contribution et une participation équilibrées des genres, avec quelques lacunes cependant.

Au total, 38 % des pays ont bénéficié d'autres désignations internationales, soit dans le cadre d'autres conventions/programmes de l'UNESCO, soit dans le cadre de la Convention de Ramsar sur les zones humides, le nombre le plus élevé ayant été recensé en Asie du Nord-Est (80 %).

Aucune question ne portait sur l'utilisation de la politique sur le développement durable. Dans la section réservée aux commentaires, une suggestion a été adressée au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives. Elle préconisait la mise à jour régulière des rapports de recherches thématiques sur l'analyse comparative internationale et la communication de rapports supplémentaires sur de nouveaux thèmes propres au patrimoine naturel.

2.4 Propositions d'inscription

Les questions de cette section visaient à recueillir des informations sur le processus de proposition d'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial, les outils et les orientations utilisées, ainsi que sur l'application de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable.

Les résultats montrent que de nombreuses entités participent à la préparation des dossiers de proposition d'inscription, une tendance encourageante, avec les gouvernements nationaux jouant un rôle essentiel. Toutefois, la participation des groupes autochtones semble relativement faible.

Au total, 86 % des pays de la région ont maintenu un parfait équilibre des genres lors de la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents. Ce pourcentage atteint les 100 % en Asie du Nord-Est et en Asie centrale.

Les États parties font état de nombreux bénéfices perçus (voir la **Figure 2.5**) à la suite de l'inscription de leurs biens sur la Liste du patrimoine mondial, surtout sur le plan de la protection et de la conservation du patrimoine et de l'honneur/du prestige, renforcés par cette inscription.

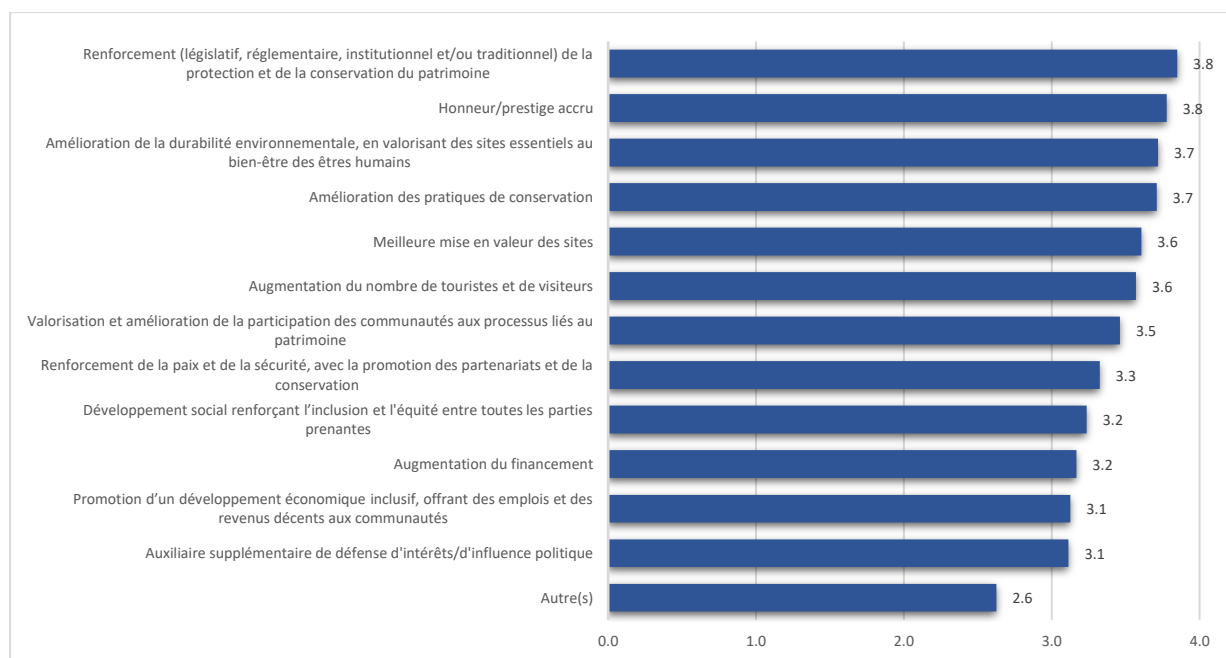


Figure 2.5. Q1.4.3 : Évaluer les bénéfices perçus dans votre pays suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial (1 = Aucun ; 2 = Bénéfices limités ; 3 = Bénéfices modérés ; 4 = Bénéfices importants) (voir aussi le tableau 3.13)

D'après le résultat élevé de l'évaluation, l'inscription d'un site permet d'atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'après les réponses, l'inscription contribue

considérablement aux dimensions sociales, économiques et environnementales de la Politique sur le développement durable et dans une moindre mesure à la prévention des conflits.

Les commentaires finaux de cette question soulignent la nécessité d'améliorer la compréhension de la question des zones tampons dans le processus de préparation des propositions d'inscription.

2.5 Élaboration d'une politique générale

Les questions de la section élaboration d'une politique générale portaient plus spécifiquement sur les exigences de l'Article 5 de la [Convention du patrimoine mondial](#) et sur la mise en œuvre de la [Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel](#). Une attention particulière a été portée au cadre juridique relatif à la protection, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel et à son efficacité. Des questions ont également été posées sur la mise en pratique effective des dispositions de la [Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable](#).

Quatorze États parties ont validé la législation nationale principale pour la protection, la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine culturel et/ou naturel tandis que 18 pays l'ont mise à jour. En réponse à une question, certains États parties ont indiqué qu'ils avaient également adopté nombre de nouveaux articles de la législation. S'il peut s'agir de nouveaux articles utiles, leur applicabilité et leur utilité doivent cependant être étudiées de façon plus approfondie.

Des questions ont été posées sur la pertinence du cadre juridique relatif à l'identification, à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel des États parties. La quasi-totalité des États parties y ont répondu par l'affirmative, le score le plus élevé ayant été enregistré en Asie du Nord-Est pour le patrimoine culturel et naturel (Tableau 2.1). Toutefois, la région du Pacifique a obtenu un score relativement faible pour le patrimoine à la fois culturel et naturel.

Tableau 2.1. Adéquation du cadre juridique pour l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie

Région/Sous-région	Informations pré-renseignées
Asie-Pacifique	33,3
Asie centrale	16,7
Asie du Nord-Est	60,0
Pacifique	38,5
Asie du Sud	28,6
Asie du Sud-Est	27,3

À la question portant sur l'application suffisante des cadres juridiques, les États parties ont donné des réponses allant de « application suffisante » (4) jusqu'à « renforcement possible » (3) (voir la **Figure 2.6**). Le manque de capacités (humaines/financières) est invoqué comme problème principal, mais plusieurs pays ont mentionné des problèmes qui leur sont propres.

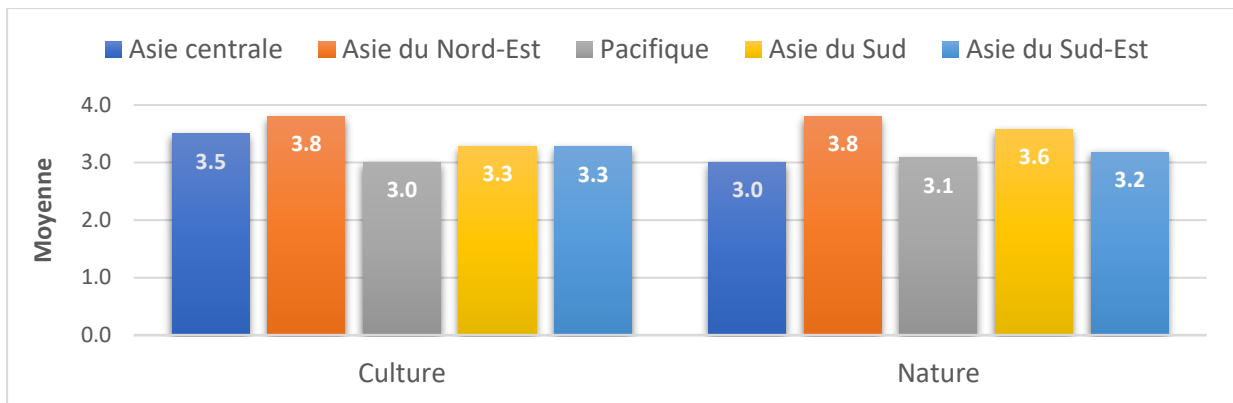


Figure 2.6. Q 1.5.7.1 : Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie peut-il être appliqué ? (1 = Aucun cadre ; 2 = Pas de capacité effective ; 3 = Renforcement possible des capacités ; 4 = Application suffisante)

Les États parties ont été interrogés sur l'impact des politiques nationales sur la fonction du patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés. D'après les réponses, deux pays du Pacifique n'ont pas de politique spécifique en la matière, tandis que d'autres procèdent de façon ponctuelle. Plusieurs pays possèdent des politiques spécifiques, qui présentent cependant des lacunes. Dans l'ensemble de la région, 16 pays possèdent des politiques spécifiques efficacement mises en œuvre dans le secteur culturel, et 17 pays dans le secteur naturel. Tous les pays de l'Asie du Nord-Est appliquent des politiques spécifiques, qui sont mises en œuvre efficacement. Plusieurs activités intéressantes, axées sur la mobilisation des communautés locales et la promotion des activités économiques, sont mentionnées par certains États parties.

Un pourcentage très élevé d'États parties intègrent la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel, en tant que composante stratégique, dans les politiques et stratégies nationales de développement durable, conformément aux différentes dimensions figurant dans la politique de l'UNESCO sur le développement durable (voir la **Figure 2**).

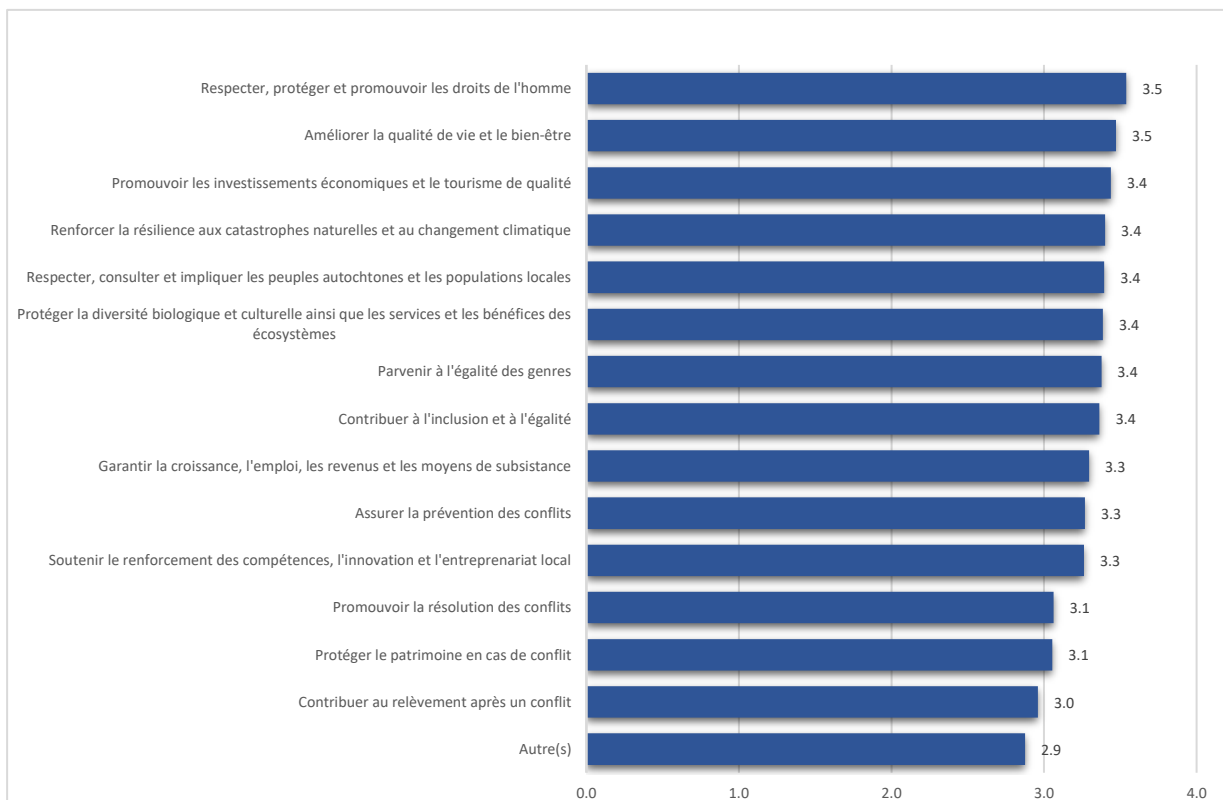


Figure 2.7. Q I.5.11.1 : Dans quelle mesure votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable ?

En ce qui concerne la Recommandation de 2011 de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique, adoptée en 2011, 50 % des États parties de la région ont mis en place diverses activités.

Au total, 31 % des États parties de la région intègrent efficacement la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification complets/à plus grande échelle, 43 % des pays possédant des politiques dont la mise en œuvre présente certaines lacunes (voir la **Figure 2**). L'Asie du Nord-Est donne l'exemple, dans ce domaine, l'ensemble des pays possédant des politiques efficacement mises en œuvre.

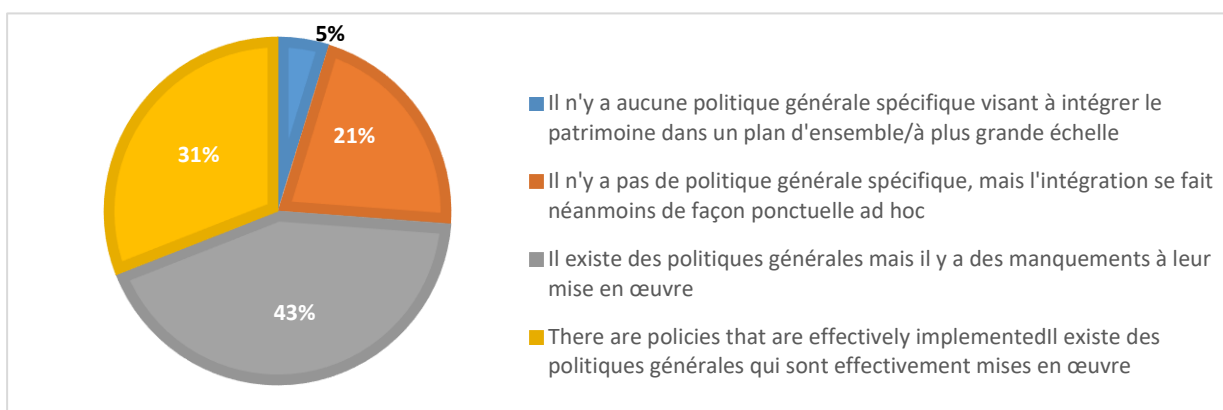


Figure 2.8. Q I.5.13.1 : Avec quelle efficacité votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle ?

L'utilisation des stratégies et documents suivants dans la formulation des stratégies et politiques nationales pour la protection du patrimoine culturel et naturel a fait l'objet de plusieurs questions : le Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial ; la Stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial ; la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités et la Politique relative au patrimoine mondial et au développement durable. Tous les pays de la région Asie du Nord-Est semblent utiliser l'ensemble de ces politiques, tandis que tous les pays d'Asie centrale en utilisent deux. La région du Pacifique semble être celle qui utilise le moins ces politiques (voir la **Figure 2**).

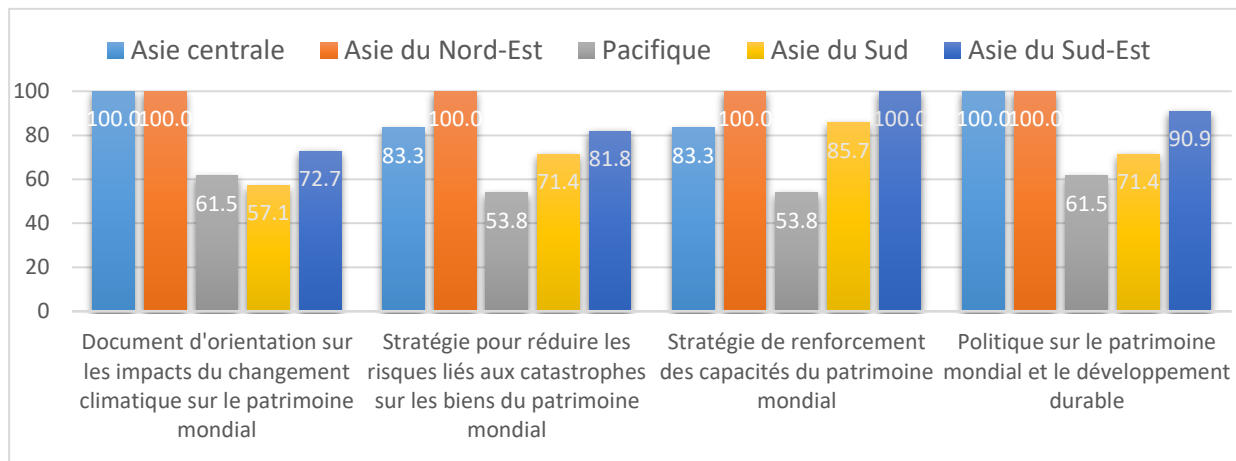


Figure 2.9. Q 1.5.14.1 : Votre État partie utilise-t-il les politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel ?

Des questions ont été posées sur la coordination et l'intégration d'accords et de programmes multilatéraux et de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial dans l'élaboration de politiques nationales pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel. Au total, 48 % des pays font état d'une coordination et d'une intégration suffisantes, tandis que 45 % des pays évoquent une coordination et une intégration limitées. Ce premier groupe inclut tous les pays d'Asie du Nord-Est. Il existe plusieurs politiques intéressantes qui méritent d'être étudiées conformément aux « bonnes pratiques ».

2.6 Inventaires/Listes/Registres du patrimoine culturel et naturel

Ces questions visaient à attirer l'attention sur l'importance des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel d'importance nationale, et à recueillir des informations sur leur statut et sur les processus utilisés pour les compiler. Les inventaires du patrimoine culturel et naturel d'importance nationale serviront de base à l'identification des biens éventuels du patrimoine mondial.

Les États parties gèrent leurs inventaires principalement à l'échelle nationale, certains, à l'échelle régionale et, à une échelle légèrement plus réduite, au niveau local. Les pays d'Asie du Nord-Est ont procédé à leur inventaire et, grâce au processus en place, ont pu le mettre à jour en permanence. D'après les réponses, les processus d'inventaire sont bien avancés dans la plupart des pays, tandis qu'un pays du Pacifique ne dispose actuellement d'aucun processus.

Les réponses à la question concernant la capacité des inventaires/listes/registres à refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel varient du score 3 (permettent de refléter une partie de la diversité du patrimoine) au score 4 (permettent de refléter toute la diversité du patrimoine).

Tous les pays d'Asie du Nord-Est sont fermement convaincus que les inventaires permettent de refléter toute la diversité du patrimoine (voir la **Figure 2.7**).

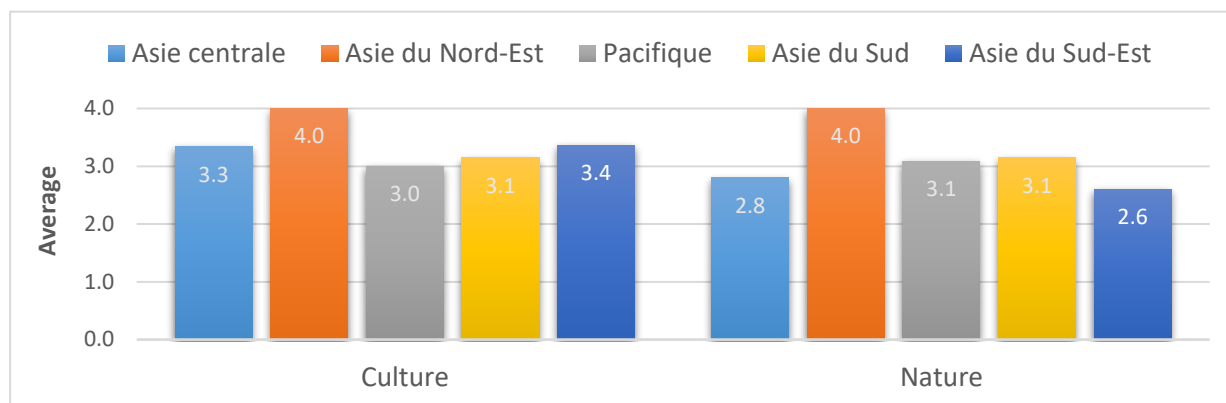


Figure 2.7. Q 1.6.2 : Les inventaires/listes/registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel de votre État partie ?

Les réponses à la question portant sur la fréquence d'utilisation des inventaires/listes/registres pour protéger le patrimoine naturel et culturel identifié varient entre « utilisation occasionnelle » et « utilisation fréquente » pour la plupart des pays. Là encore, les pays d'Asie du Nord-Est utilisent les inventaires/listes/registres fréquemment pour la protection du patrimoine. La plupart des pays utilisent leurs inventaires pour identifier les sites à inclure dans leur Liste indicative.

Outre les praticiens du patrimoine et les établissements universitaires, il s'avère que les États parties impliquent les communautés et les groupes autochtones dans l'identification du patrimoine naturel et culturel en vue de son inscription sur les inventaires/listes/registres, l'ensemble des pays d'Asie du Nord-Est faisant figure de chefs de file dans ce domaine. La participation des différents groupes à l'identification du patrimoine naturel et culturel est généralement équilibrée, l'Asie du Sud-Est enregistrant un niveau légèrement inférieur pour le patrimoine naturel. Six pays ont indiqué prévoir d'impliquer les communautés et les groupes autochtones à l'avenir.

2.7 État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

Cette série de questions vise à recueillir des informations sur les services au sein du territoire de chaque État partie visant l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et sur la coopération entre les acteurs concernés.

Au total, 52 % des pays font état d'une coopération efficace, tandis que 43 % font état d'un certain degré de coopération entre les principaux organismes/institutions pour l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel. Deux pays (5 %) du Pacifique décrivent une coopération limitée (voir la **Figure 2**). Ce degré de coopération est similaire avec les autres agences gouvernementales (par exemple, les agences en charge du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.).



Figure 2.11. Q 1.7.1 : Quel est le degré de coopération des principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et/ou naturel dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine ?

La quasi-totalité des pays possèdent différents niveaux de gouvernement (central, provincial, local, etc.). En général, ces différents niveaux coopèrent en vue de l'identification, de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, mais certains pays font état de quelques lacunes. Les pays d'Asie du Nord-Est font état de systèmes pleinement efficaces, favorisant la coopération avec les différents niveaux de gouvernement.

D'après les réponses, les différents niveaux de gouvernement semblent coopérer de façon satisfaisante avec tous les segments de la société civile, tandis que certains pays font état d'une coopération efficace en vue de l'identification, de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel (14 et 12, respectivement).

2.8 État des ressources financières et humaines

Cette section vise à recueillir des informations sur la disponibilité et le caractère adéquat des ressources financières pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel en lien avec l'Article 5 de la [Convention du patrimoine mondial](#).

La plupart des États parties reconnaissent que la principale source de financement couvrant les frais courants/l'entretien est le gouvernement national, tandis que, d'après certaines réponses, certains fonds proviennent des gouvernements provinciaux, d'État et locaux (voir la **Figure 2**).

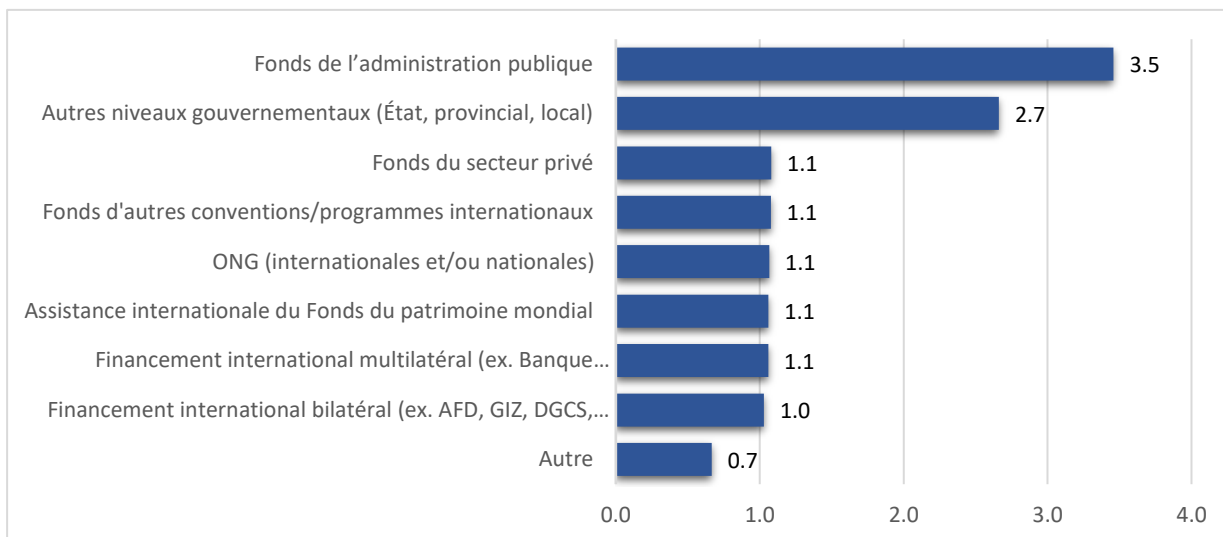


Figure 2.12. Q 1.8.1 : Évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays.

Un nombre important de pays déclarent avoir une politique d'affectation des recettes des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel (26 et 30, respectivement), ce qui constitue une tendance très intéressante. Il est également intéressant de noter que tous les pays d'Asie centrale, sauf deux, ont adopté une telle politique.

À une question difficile (voir la **Figure 2**) visant à déterminer si le budget actuellement alloué à la culture et à la nature est suffisant, les personnes interrogées ont globalement répondu que les niveaux actuels de financement sont insuffisants ou pourraient être améliorés. Trois pays de la région ont fait état de financements suffisants pour les deux secteurs.

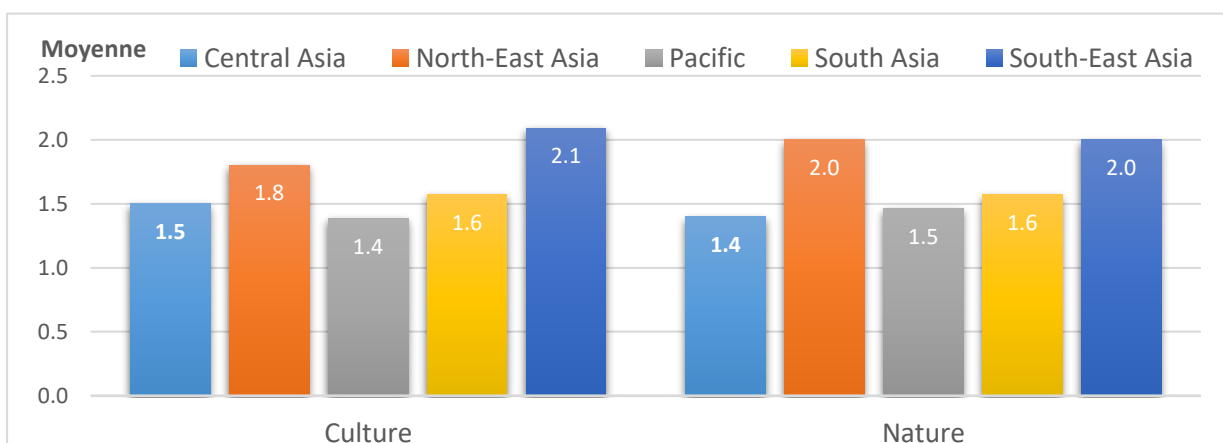


Figure 2.13. Q 1.8.3 : Considérez-vous que le budget actuel est suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

La question concernant le pourcentage des dépenses publiques annuelles totales affecté au patrimoine culturel et naturel à chaque niveau de gouvernement n'a pas obtenu toutes les réponses attendues, mais d'après les réponses obtenues, ce pourcentage reste inférieur ou égal à 1 %. La majorité (plus de 50 %) de ce financement provient du gouvernement central, tandis que des montants inférieurs sont accordés par les gouvernements régionaux et locaux (voir la Figure 2).

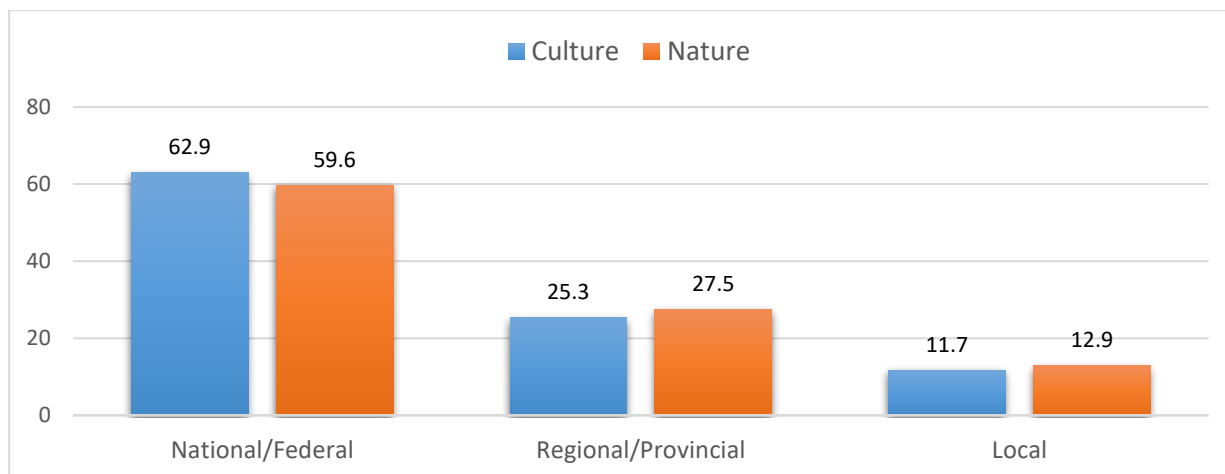


Figure 2.14. Q 1.8.5 : Estimer, en pourcentage, la part de dépenses publiques annuelles affectée au patrimoine culturel et naturel à chaque échelon gouvernemental.

Onze pays font état de ressources humaines suffisantes pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et huit pays pour le patrimoine naturel, ce qui est remarquable. Seuls quelques pays ont répondu que les ressources humaines sont insuffisantes, mais la majorité d'entre eux indiquent que le niveau de ces ressources reste inférieur au niveau optimal.

D'après les commentaires généraux reçus, certains pays souhaitent œuvrer activement de façon à obtenir plus de fonds budgétaires centraux et locaux, ainsi que d'autres ressources financières pour la conservation des biens du patrimoine mondial et afin d'accroître les budgets fiscaux et de renforcer les ressources humaines.

2.9 Renforcement des capacités

Les questions de cette section visent à recueillir des informations sur le renforcement des capacités en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine conformément à la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011). Des questions portaient également sur l'intégration de différents aspects de la Politique de 2015 pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial dans les activités de renforcement des capacités.

Lorsqu'ils ont été invités à établir les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités concernant les domaines d'apprentissage répertoriés dans le questionnaire, de nombreux pays ont estimé que ces besoins étaient moyens ou élevés. L'équilibre des genres, aussi bien dans le domaine naturel que dans le secteur culturel est faible, généralement inférieur à la moyenne (2,8).

Quatre groupes cibles sont identifiés dans le questionnaire, à savoir : les administrateurs et les organismes gouvernementaux à tous les niveaux ; les communautés, les peuples autochtones, les propriétaires fonciers, les entreprises locales, d'autres groupes sociaux, etc. ; des universités, des ONG, etc. ; et des praticiens du patrimoine. Les États parties ont été invités à établir les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités concernant une longue liste de domaines d'apprentissage. Quatorze thèmes sont considérés comme non prioritaires ou de priorité faible et les autres thèmes sont considérés comme moyennement ou hautement prioritaires.

Les États parties utilisent la Stratégie à des fins différentes, à différentes échelles. D'après les réponses, 28 pays l'utilisent pour la mise en œuvre du renforcement des capacités à l'échelle nationale, 22 pays pour la mise en œuvre du renforcement des capacités à l'échelle régionale/sous-régionale, 29 pays pour l'identification des priorités en matière de renforcement des capacités, 17 pays pour la collecte de fonds en faveur des programmes de renforcement

des capacités, et 32 pays pour la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine culturel et naturel. Les pays du Pacifique ne semblent l'utiliser pour aucun des objectifs indiqués. Certains pays ne l'utilisent que pour la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine culturel et naturel, tandis que d'autres l'utilisent pour la collecte de fonds en faveur de programmes de renforcement des capacités.

Les réponses à l'une des questions les plus pertinentes, à savoir l'existence ou non d'une stratégie nationale dans les États parties (qui constituait l'une des attentes de la Stratégie pour le renforcement des capacités), ne sont pas encourageantes. Trois pays ne possèdent aucune stratégie, 11 pays adoptent une approche ponctuelle, 17 pays possèdent une stratégie nationale présentant quelques lacunes et 11 pays ont adopté une stratégie nationale gérée de façon efficace (voir la Figure 2).

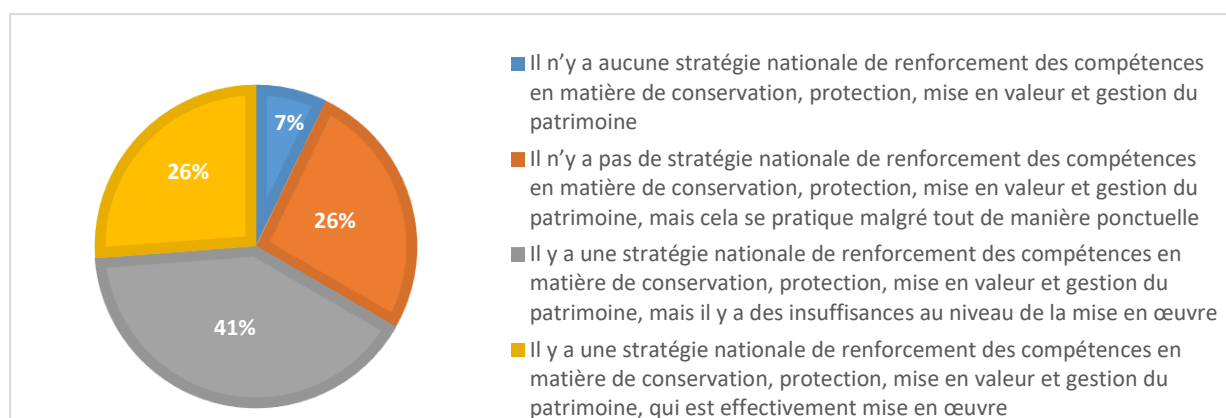


Figure 2.15. Q 1.9.4 : L'État partie a-t-il une stratégie nationale de formation/d'éducation pour améliorer le renforcement des capacités en matière de conservation, de protection et de mise en valeur et gestion du patrimoine ?

Les États parties ont proposé de nouveaux domaines d'apprentissage, tels que le changement climatique, à prendre en compte dans les plans d'action.

2.10 Politique et ressources des biens du patrimoine mondial

Cette série de questions vise à recueillir des informations sur des mesures, des politiques et des législations spécifiques ayant pour objet la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial.

Outre la législation principale mentionnée dans la section 5 (5.1) du questionnaire, les États parties ont été invités à indiquer s'ils possédaient d'autres textes législatifs propres à la protection, à la conservation, à la mise en valeur et à la gestion du patrimoine mondial. Un examen de la liste nous renseigne sur le fait que, depuis 2000, des progrès notables ont été réalisés dans la proposition d'une nouvelle législation. Il reste toutefois à déterminer s'il s'agit de toutes nouvelles lois ou de révisions des lois existantes.

Les États parties ont été invités à indiquer s'ils utilisent la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux pour identifier, conserver et protéger leur patrimoine culturel et naturel. Les autres niveaux n'étant pas décrits de façon suffisante, les résultats ne sont par conséquent pas très utiles. Toutefois, plusieurs pays ont indiqué avoir recours aux lois sur le tourisme et à des initiatives relatives aux ODD pour favoriser la conservation de leur patrimoine.

La question du niveau suffisant des services/capacités proposés par les organismes/institutions existants pour la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion des biens du patrimoine mondial dans leur pays a suscité des réactions mitigées. Un pays a fait état d'une absence de capacité ; 12 pays ont fait état de certaines capacités, avec quelques lacunes ; 15 pays ont fait état de capacités, avec des lacunes importantes ; et 14 pays ont décrit des capacités suffisantes (voir la Figure 2).

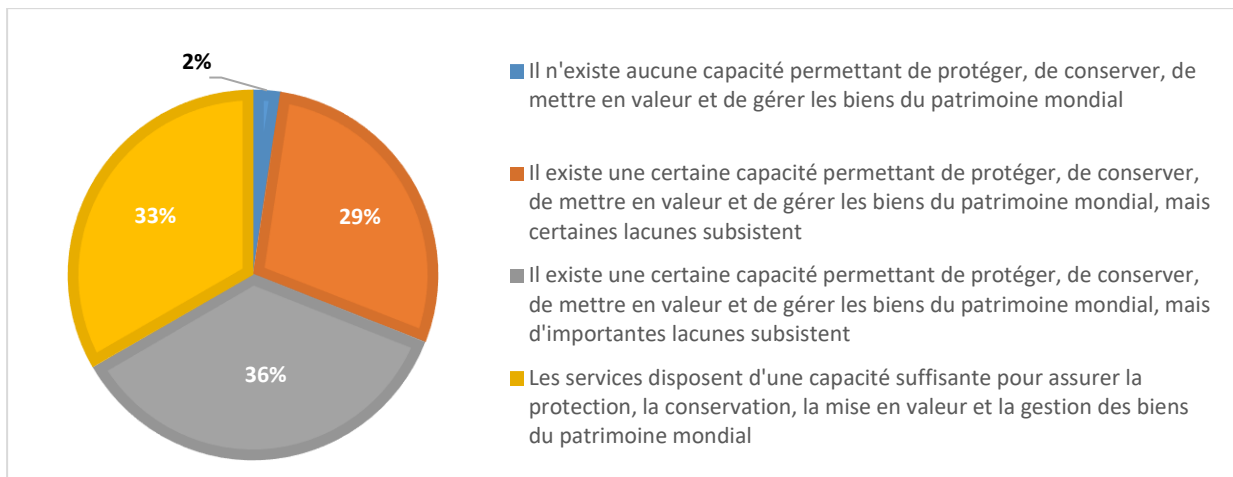


Figure 2.16. Q 1.10.3 : Les services fournis par les institutions/agences sont-ils appropriés pour la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion des biens du patrimoine mondial dans votre pays ?

Un grand nombre de pays encouragent les biens du patrimoine mondial à développer et à gérer la fréquentation/le tourisme de manière durable et les soutiennent dans cet effort, par divers moyens, répertoriés dans le questionnaire, comme des incitations et des ressources financières pour les activités de tourisme durable, l'élaboration de politiques et/ou l'exigence d'élaborer des stratégies de tourisme durable, le renforcement des capacités des gestionnaires de sites, des mesures facilitant le réseautage et la participation des parties prenantes par la mise en place de structures de gouvernance ou d'autres mécanismes de coopération.

Des informations complémentaires ou des précisions sur la façon dont l'État partie soutient la gestion et la planification du développement durable au niveau du bien ont été apportées dans certaines réponses. En Nouvelle-Zélande, le Conservation Act Planning Framework (cadre de planification de la Loi sur la conservation) définit les politiques et les objectifs généraux et propres aux sites qui orienteront les décisions dans les trois domaines du patrimoine mondial, y compris les décisions relatives au tourisme. Des concessions sont nécessaires pour l'utilisation commerciale des terres protégées.

Au Bangladesh, les activités d'écotourisme dans les Sundarbans sont réglementées par la Politique touristique approuvée pour les Sundarbans. La politique édicte en détail la réglementation écotouristique du bien. Le Bangladesh a adopté et suivi la Politique touristique nationale de 2010 relevant du ministère de l'Aviation civile et du tourisme.

Tous les sites naturels du patrimoine mondial situés en Inde sont des Parcs nationaux/Réerves de tigres, qui sont tenus de mettre en œuvre des lignes directrices d'écotourisme pour les sites désignés par le gouvernement indien.

Concernant les exigences en matière d'évaluation d'impact (voir la Figure 2), 24 États parties indiquent que les cadres réglementaires exigeant l'utilisation d'études d'impact pour des programmes ou des projets de développement ont été mis en œuvre, mais qu'ils ont besoin d'améliorations. Quinze pays possèdent des cadres réglementaires exigeant l'utilisation d'études d'impact pour des programmes ou des projets de développement. Ces cadres sont mis en œuvre de façon efficace. Certains pays comptent plusieurs outils/études obligatoires.

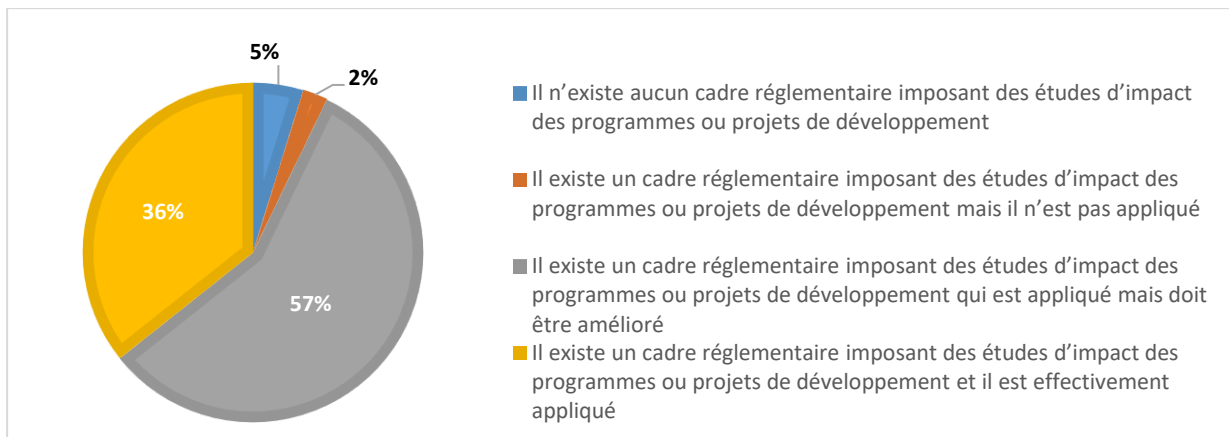


Figure 2.17. Q I.10.6 : Votre 'État partie impose-t-il l'utilisation d'études d'impact des programmes (par exemple, évaluation environnementale stratégique) ou des projets de développement (par exemple, études d'impact environnemental, études d'impact sur le patrimoine) susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement ?

La question portant sur la disponibilité d'une stratégie nationale de renforcement des capacités pour la conservation, la protection, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial est répétée ici, mais les résultats sont légèrement différents (voir la Figure 2). Les réponses obtenues étaient les suivantes : 5 pays n'ont pas de stratégie ; 12 pays n'ont pas de stratégie, mais adoptent une approche ponctuelle ; 14 pays ont une stratégie dont l'application présente certaines lacunes et 11 pays ont des stratégies efficacement mises en œuvre.

Vingt-deux pays font état de capacités institutionnelles pour mener des recherches, avec la nécessité d'apporter des améliorations, tandis que six pays confirment l'existence de capacités en matière de recherches. Toutefois, dix pays font état de l'absence de capacités institutionnelles, mais de l'existence de recherches, menées en collaboration avec des partenaires (voir la Figure 2).

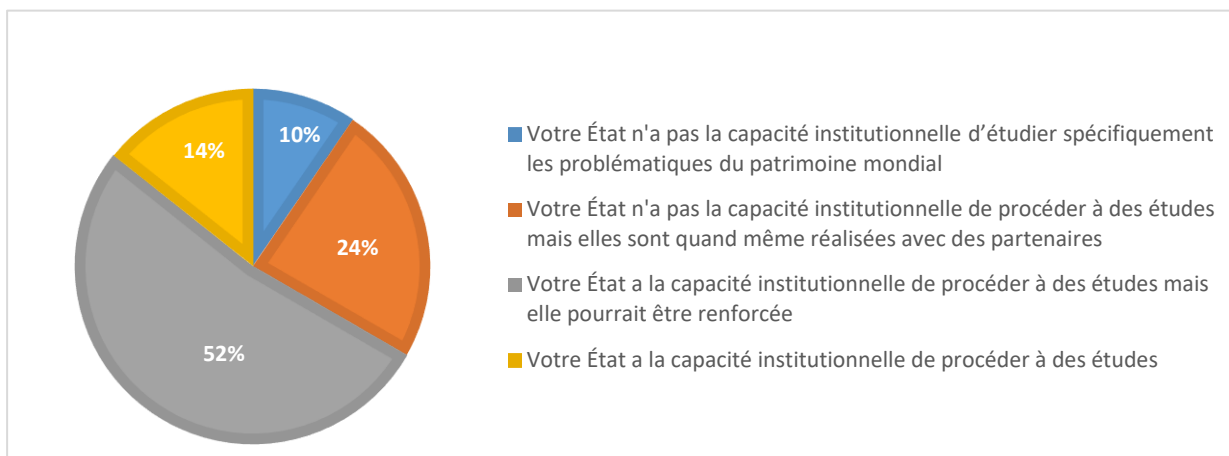


Figure 2.18. Q I.10.9 : L'État partie a-t-il la capacité institutionnelle suffisante d'étudier spécifiquement les problématiques du patrimoine mondial ?

Vingt-cinq pays ont contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et recevoir des dons pour la protection du patrimoine mondial.

D'après les réponses, les recherches et les financements dépendent des sites. Pour preuve : le Plan de durabilité à long terme Corail 2050 créé en 2015 (Grande Barrière de corail). Les informations sont disponibles ici : <http://www.environment.gov.au/marine/gbr/long-term-sustainability-plan>.

En Nouvelle-Zélande, il convient de noter que « trois sites du patrimoine mondial sont gérés en conjonction avec d'autres zones publiques de conservation dans un cadre de gestion répondant

aux attentes de la Politique relative au patrimoine mondial, et il n'est pas toujours possible de distinguer les dispositions relevant précisément du patrimoine mondial. Le ministère s'oriente vers un modèle de partenariat dans lequel les partenaires peuvent contribuer à financer certains aspects du travail de conservation, dont certains peuvent relever des domaines relatifs au patrimoine mondial, par exemple la lutte antiparasitaire, la gestion des espèces menacées, etc. ».

En Inde, le National Culture Fund (NCF, Fonds national pour la culture), qui relève du ministère de la Culture, a été constitué pour collecter des fonds dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), favorisant ainsi le partenariat public-privé. Cela vient s'ajouter aux fonds habituels proposés par le ministère de la Culture pour la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial sous l'égide de l'Archaeological Survey of India (ASI). Des agences telles que le Trust Aga Khan pour la culture (AKTC) ont également joué un rôle déterminant dans l'établissement de partenariats avec l'ASI pour la conservation des bien du patrimoine mondial.

À Singapour, des agences gouvernementales s'associent avec les acteurs des secteurs public et privé concernés pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel. Ces partenariats incluent des activités de collecte de fonds, l'organisation d'événements et le soutien de bénévoles en faveur des sites du patrimoine culturel et naturel. Toutefois, les agences n'établissent pas des associations ou des fondations publiques et privées expressément pour collecter des fonds ou recevoir des dons aux fins décrites précédemment.

2.11 Coopération internationale

Cette section vise à recueillir des informations sur la coopération avec d'autres États parties dans le domaine du patrimoine culturel et naturel.

De nombreux pays de la région mènent un vaste éventail d'activités reflétant une coopération significative entre les États parties (voir la Figure 2).

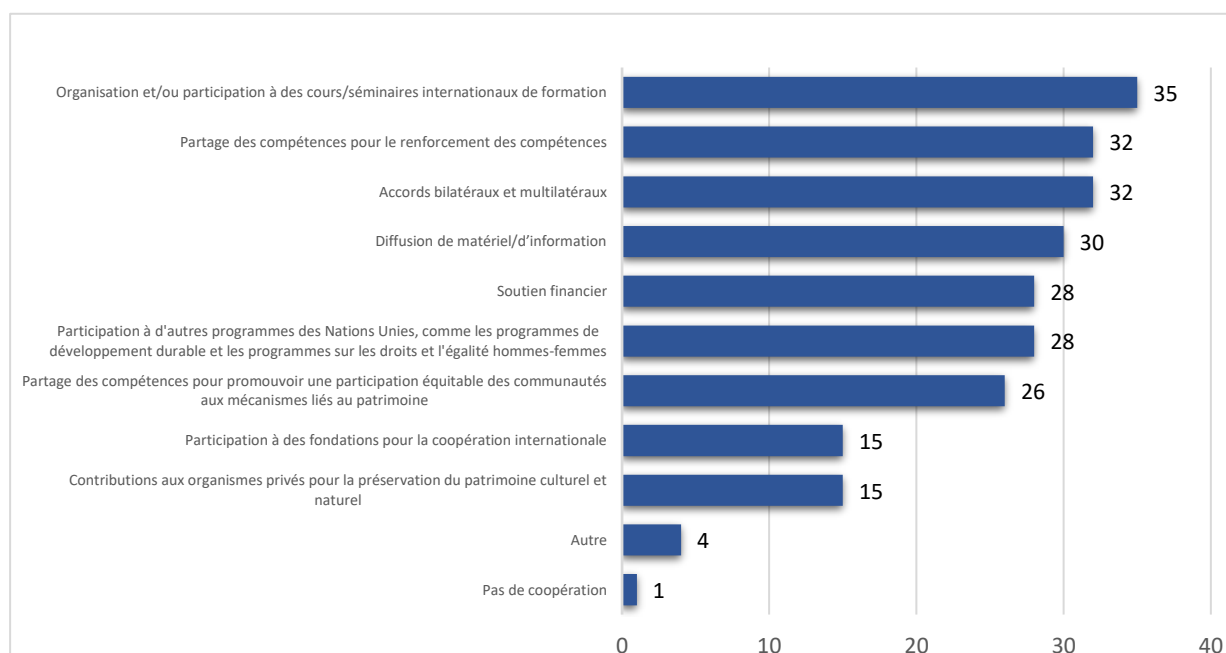


Figure 2.19. Q 11.1 : Votre État partie a-t-il promu des coopérations internationales et des mécanismes de coopération pour le patrimoine depuis le dernier Rapport périodique ?

Treize pays ont fait état du jumelage de certains biens du patrimoine mondial avec d'autres sites, à l'échelle nationale ou internationale, bien que la majorité (29) des pays aient fait part de

l'absence de ce type d'activité. Il existe, toutefois, différents niveaux de coopération entre les institutions, ainsi que des projets de mettre en place des activités conjointes.

2.12 Éducation, information et sensibilisation

Cette section vise à recueillir des informations sur les démarches entreprises pour sensibiliser les décideurs, les propriétaires et le grand public, en particulier les jeunes, à la protection et à la conservation du patrimoine culturel et naturel.

Douze pays n'ont pas de stratégie spécifique, mais procèdent de façon ponctuelle. La majorité des pays (17) ont une stratégie en la matière, dont la mise en œuvre présente quelques lacunes. Onze pays de la région possèdent une stratégie mise en œuvre de façon efficace.

Les États parties ont été invités à évaluer le niveau de connaissance générale des différents groupes qui les composent concernant le patrimoine mondial. En dépit de la difficulté de cette question, les différents groupes répertoriés (voir la Figure 2) ont une bonne connaissance de la protection et de la conservation du patrimoine mondial, à l'exception du secteur privé et des groupes autochtones, peu sensibilisés à cette question.

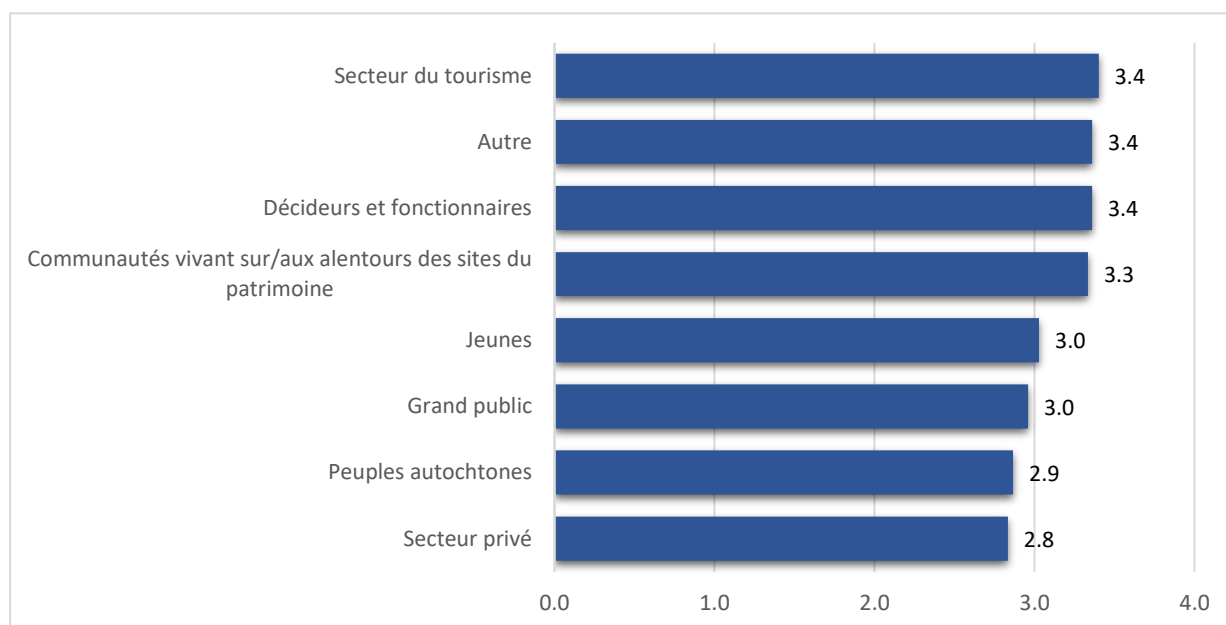


Figure 2.20. Q 1.12.2 : Veuillez évaluer le niveau de connaissance du patrimoine mondial dans votre pays dans les groupes suivants.

Concernant l'existence de programmes d'éducation destinés aux enfants et/ou aux jeunes susceptibles de contribuer à améliorer la compréhension du patrimoine, à promouvoir la diversité et à favoriser le dialogue interculturel, la moitié des pays de la région ont répondu qu'il existe des programmes, dont la mise en œuvre présente cependant des lacunes (voir la Figure 2). La fréquence des diverses activités (répertoriées) menées à cette fin est relativement faible.

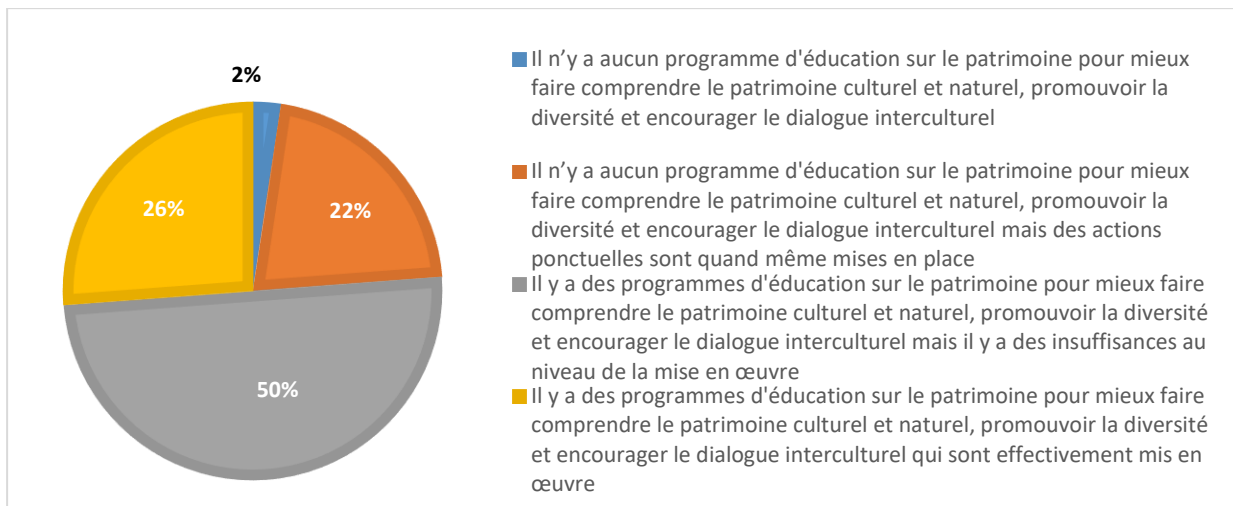


Figure 2.21. Q 1.12.3 : Votre État partie a-t-il mis en place des programmes d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou aux jeunes et contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

La participation au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » reste également très faible dans les pays de la région.

Dans les différents pays de la région, de nombreuses activités contribuent à sensibiliser le public au patrimoine, et ce, à tous les niveaux, mais pas toujours avec un plan(s) systématique(s).

2.13 Conclusions des répondants et actions recommandées

Cette section présente les principales conclusions, qui ont été générées automatiquement concernant chacune des questions de la section I en s'appuyant sur les réponses fournies par les États parties. Les États parties ont également été invités à fournir des informations sur les différentes actions entreprises en vue de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

Concernant les actions relatives à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (identifiées dans la question 13.1 du questionnaire du Rapport périodique), les deux principaux points répertoriés sont le renforcement des capacités et la coopération internationale. Au total, 39 pays ont abordé des questions relatives à la Stratégie pour le renforcement des capacités (Q.9.3) adoptée par le Comité en 2011. En particulier, 29 pays font état de stratégies pour le renforcement des capacités à l'échelle nationale (Q.9.4), qui ne sont pas considérées comme bien développées dans ces pays.

Trente-sept pays font référence à la coopération internationale et aux divers types d'activités mis en œuvre (Q.11.1).

Interrogés sur les actions prioritaires à mener pour traiter les points évalués comme faibles dans leurs réponses globales, respectivement 28 et 26 pays ont cité le renforcement des capacités et la coopération internationale, en donnant des détails sur les actions en question, le calendrier, les autorités responsables et la nécessité ou non de bénéficier d'une assistance internationale. En outre, 14 pays ont évoqué des budgets insuffisants (Q 8.3), le statut de la stratégie nationale pour le renforcement des capacités abordé à la Q.10.8, et 7 pays ont fait état de problèmes de sensibilisation (Q.12.1).

Chaque pays a évoqué diverses actions pertinentes pour sa situation, actions difficilement transposables de façon globale en vue de mesures collectives. Outre l'accent placé sur le renforcement des capacités, les actions suivantes sont également évoquées : l'importance de réviser la Liste indicative ; la progression des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la mise à jour des plans de gestion pour les sites du patrimoine mondial, la poursuite

de l'examen des possibilités d'amélioration de la gestion et de l'exploitation des sites du patrimoine mondial, ainsi que l'accroissement de la sensibilisation.

2.14 Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau de l'État partie

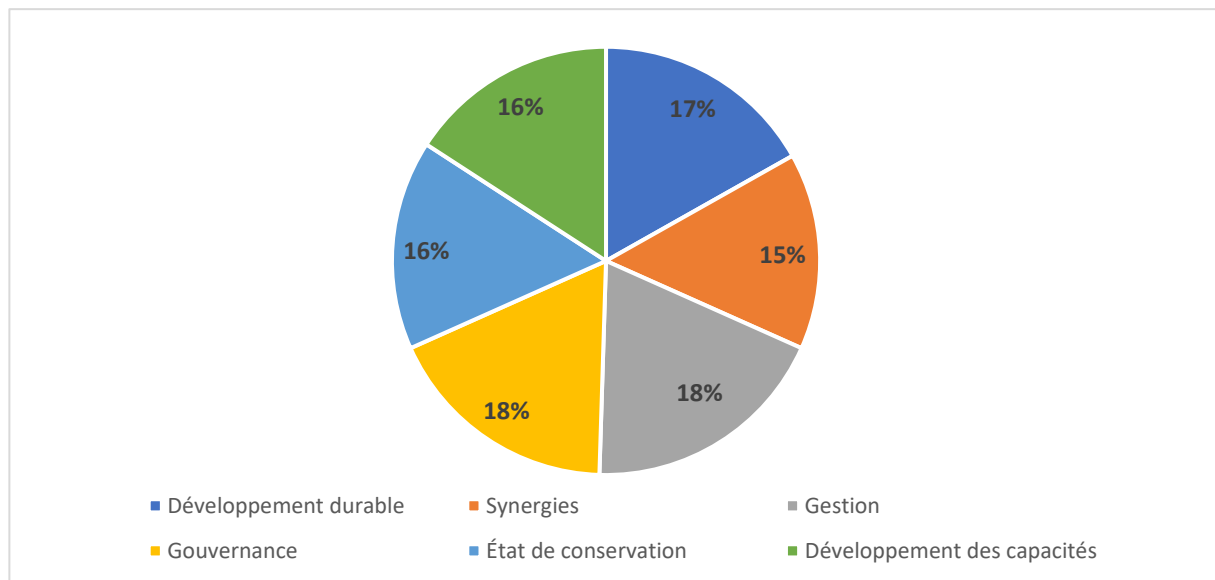


Figure 2.22. Sujets abordés dans les exemples de bonnes pratiques pour la section I (au niveau des États parties)

Sur les 39 exemples fournis, certains comportent des informations pratiques pour les pays en quête d'inspiration concernant les mesures que les gouvernements nationaux et régionaux peuvent prendre pour soutenir non seulement les biens du patrimoine mondial, mais également le patrimoine national en général. Ces exemples incluent :

- l'établissement de cadres juridiques et réglementaires plus vastes à l'échelle nationale ;
- la création de mécanismes de financement en soutien à la conservation du patrimoine ;
- l'établissement de structures de coopération à l'échelle nationale assurant une coordination intersectorielle ; et
- des programmes de renforcement des capacités pour les jeunes participant aux activités de conservation.

Plusieurs répondants ont donné des exemples plus axés sur la gestion au niveau des biens. Il peut s'avérer nécessaire de renforcer les orientations pour cette partie du questionnaire du Rapport périodique afin de s'assurer que les répondants restent concentrés sur la gestion au niveau des États parties.

Figure 2.22 montre comment les exemples au niveau des États parties étaient répartis de façon relativement homogène. Ce modèle de répartition ne varie pas beaucoup au niveau sous-régional.

2.15 Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

Cette section invitait les points focaux nationaux à évaluer le format, le contenu et le processus du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques en formulant des commentaires sur la lisibilité et la clarté des questionnaires, en suggérant de possibles améliorations et en commentant le soutien apporté tout au long de l'exercice. Les répondants ont évalué la pertinence de l'exercice du Rapport périodique pour quatre principaux groupes

d'intérêts, attribuant les notes les plus élevées aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial et aux États parties.

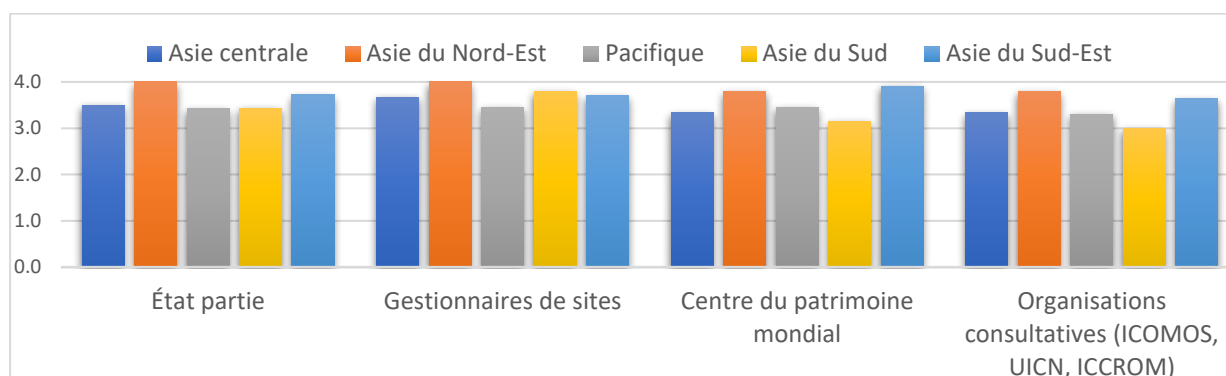


Figure 2.23. Q I.15.2.1 : Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

De façon générale, les commentaires des points focaux nationaux étaient positifs et le traitement, par le questionnaire, des quatre objectifs des Rapports périodiques a obtenu une excellente appréciation. Les répondants ont indiqué que l'objectif de « permettre une évaluation de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie » était celui auquel le questionnaire répondait le mieux (voir la Q I.15.2, Annexe I).

Parmi les commentaires et les suggestions formulés à des fins d'amélioration, les répondants ont souligné la nécessité de poser des questions distinctes et de présenter des directives détaillées concernant les biens en série, de laisser plus de place aux commentaires, de simplifier les questions, de favoriser la mise en place d'un réseau plus utile entre les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites, et de proposer plus de formations aux points focaux nationaux sur le renforcement des capacités.

Concernant l'utilisation des données générées par l'exercice de soumission des Rapports périodiques, l'utilisation prévue la plus répandue concerne l'amélioration de la mise en œuvre, par les États parties, de la *Convention*, suivie de la révision des priorités/stratégies/politiques en matière de protection, de gestion et de conservation du patrimoine mondial, et de sensibilisation (voir la Q I.15.5, Annexe I).

Pour réaliser cet exercice, 22 États parties ont mobilisé des ressources humaines supplémentaires et 16 États parties, des ressources financières supplémentaires pour l'organisation de réunions de consultation/formation. Il convient de noter que 73 % des États parties ont explicitement pris en compte la question de l'équilibre des genres et l'ont efficacement mise en œuvre dans le processus, malgré quelques lacunes. Au total, 74 % des États parties ont considéré qu'ils avaient bénéficié de délais suffisants pour réunir les informations nécessaires et pour remplir les questionnaires, tandis que 26 % des pays auraient souhaité avoir plus de temps (voir la section 15.6, Annexe I).

La majorité des États parties (29) a indiqué que la totalité voire la plus grande partie des informations était facilement accessible, mais pour 10 États parties, une partie seulement des informations était accessible, et dans 3 États parties, une petite partie des informations était accessible. Le questionnaire lui-même a été jugé facile à utiliser et à comprendre par la majorité des États parties, dont l'évaluation variait de moyenne à bonne (voir la section 15.7, Annexe I).

En termes de formation et d'orientation, les États parties ont jugé la participation du Centre du patrimoine mondial et des sections nationales/régionales de l'ICOMOS optimale, tandis que 81 % des États parties ont estimé les ressources de formation en ligne suffisantes pour leur permettre de remplir les questionnaires (Figure 2.24). Dans la section réservée aux commentaires, les points focaux nationaux ont indiqué avoir globalement apprécié les ressources de formation proposées, bien que certains aient suggéré de prolonger les ateliers et de proposer plus d'ateliers de formation individuels.

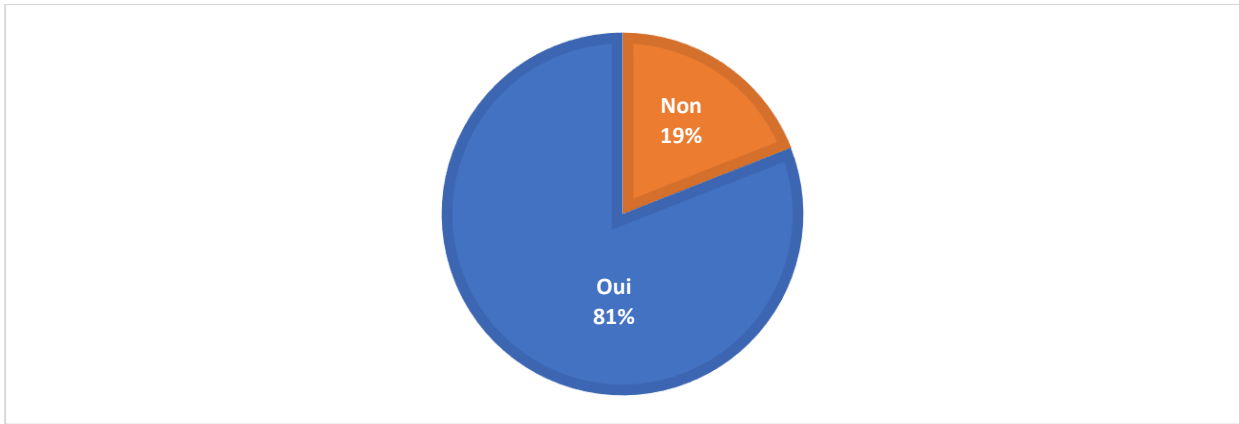


Figure 2.24. Q I.15.8.2 : Les ressources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, proposées par le Centre du patrimoine mondial ont-elles aidé vos autorités nationales à remplir le questionnaire en ligne ?

D'après les réponses globales et des commentaires plus spécifiques, l'exercice semble avoir reçu un accueil favorable dans la région. Les ateliers et les orientations proposés ont été globalement appréciés pour leur contribution à la réussite du remplissage et de la soumission des questionnaires.

Les points focaux nationaux ont formulé des commentaires positifs sur l'évaluation globale, soulignant son utilité pour l'évaluation réalisée par le Centre du patrimoine mondial, concernant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de 1972 et ses stratégies/politiques/recommandations connexes dans chaque État partie. Ils ont également apprécié cet outil d'auto-évaluation mis à la disposition de chaque État partie pour évaluer les cadres en place pour l'identification, la protection, la conservation et la gestion du patrimoine mondial dans chaque pays. L'exercice a également aidé certains États parties à acquérir de plus vastes connaissances sur les politiques, les stratégies et les recommandations de l'UNESCO en faveur de la protection et de la conservation du patrimoine naturel et culturel. Un examen régulier de la mise en œuvre des mécanismes de suivi et des plans d'action connexes dans la région a également été jugé pertinent.

2.16 Conclusions relatives à la section I

Le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques a été mené au plus fort de la pandémie de COVID-19, alors que de nombreuses restrictions étaient en vigueur. Malgré ces restrictions, l'exercice de soumission des Rapports périodiques semble avoir continué à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. Grâce aux nombreux efforts déployés par le Centre et les Organisations consultatives par le biais d'activités en ligne, cet exercice a vraisemblablement offert de nombreuses occasions aux États et aux autorités de gestion des sites de mener une réflexion sur leurs obligations vis-à-vis de la Convention et sur les exigences d'une gestion plus efficace de leurs sites et de leurs interactions avec les acteurs concernés. D'après les réponses reçues, il est évident que tous les aspects relatifs à la mise en œuvre de la Convention sont très avancés dans toutes les sous-régions, avec les pays d'Asie du Nord-Est comme chefs de file. Toutefois, il convient d'attirer l'attention sur les pays du Pacifique, qui nécessitent des améliorations dans ce domaine.

Un intérêt croissant pour les questions portant sur la politique du patrimoine mondial relative au développement durable a été noté. Les questions sont réparties en différents thèmes, cependant, et cela nécessite une réorganisation pour plus de clarté. Il serait bénéfique d'évaluer les activités mentionnées menées par chaque pays, dans le but de partager ces informations entre les États parties. Il serait également très judicieux d'évaluer l'applicabilité et l'utilité des nombreux cadres juridiques mis en place par chaque pays, afin de les partager également. Plusieurs bonnes pratiques présentées peuvent être des références utiles pour les États parties.

Le renforcement des capacités reste une priorité pour les États parties, qui peuvent bénéficier dans ce domaine du soutien des six C2C et d'autres initiatives prises par les États parties et les universités avec l'aide des Organisations consultatives. Les États parties doivent être encouragés à s'appuyer sur les résultats de l'exercice de soumission des Rapports périodiques lorsqu'ils préparent des rapports sur l'état de conservation des sites, en plus de nombreuses autres applications.

Enfin, l'exercice en lui-même semble avoir été bien perçu par les États parties de la région, qui le considèrent comme un important mécanisme de suivi et de conservation, ainsi que comme un outil informatif offrant la possibilité de renforcer la communication et la coopération entre toutes les parties prenantes du patrimoine mondial.

3 MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL SUR LES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

Cette section du rapport présente les résultats de l'analyse de la section II du questionnaire de Rapport périodique, qui s'intéresse à la mise en œuvre de la *Convention* au niveau des sites. Elle permet de comprendre en quoi les différents facteurs des contextes nationaux et locaux influent sur la conservation et la gestion des 269 biens de la région. Les gestionnaires de sites ont rempli la section II du questionnaire, avant validation et soumission par leurs points focaux nationaux respectifs. Dans l'annexe II, un lien hypertexte permet d'accéder au résumé de l'analyse des données quantitatives de la section II.

3.1 Données sur le bien du patrimoine mondial

Tableau 3.1. Répartition des biens du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique

Catégorie de site	États parties	*Biens culturels	Biens mixtes	Biens naturels	Total des biens
Asie-Pacifique	42	187	12	65	264
Asie centrale	6	34	0	4	38
Asie du Nord-Est	5	73	4	21	98
Pacifique	13	8	6	15	29
Asie du Sud	7	45	1	12	58
Asie du Sud-Est	11	27	1	13	41

Les États parties ont soumis un rapport de plus que lors du second cycle de soumission des Rapports périodiques. Toutefois, on a assisté à une hausse considérable du nombre de biens depuis le second cycle, avec l'ajout de 51 biens culturels, 3 biens mixtes et 16 biens naturels. La région Asie-Pacifique représentait 33,3 % des 210 nouveaux biens inscrits à l'échelle mondiale, tandis que le taux de croissance est de 35 %, le plus élevé de toutes les régions. Pour le Pacifique, la diffusion d'informations sur les biens était limitée par rapport aux autres sous-régions.

Parmi les nouveaux biens, 19 relèvent du patrimoine mixte ou naturel, soit 40 % des nouveaux biens inscrits, à l'échelle mondiale, dans ces deux catégories. Vient ensuite la région Europe et Amérique du Nord, qui représente 20,5 % des nouveaux biens.

La plus forte hausse du nombre de biens inscrits (31) a été enregistrée en Asie du Nord-Est, notamment en Chine. Seuls deux autres pays indiquent prévoir de proposer de nouveaux biens pour inscription au cours des trois prochaines années. Une meilleure utilisation du Processus en amont pour aider à réviser les Listes indicatives pourrait encourager les autres pays de la région à proposer des biens pour inscription afin de remédier aux lacunes évidentes de la Liste du patrimoine mondial.

Soixante-sept biens ont mis à jour les données relatives à leur superficie (sept biens ont été validés dans le formulaire, mais ont mis à jour les informations en commentaire). Parmi eux, trente-deux biens ont mis à jour les données relatives à la superficie du bien, sept d'entre eux ont apporté des modifications significatives (> 10 %), 29 biens ont mis à jour les données de la zone tampon, trois d'entre eux ont apporté des modifications significatives (> 10 %). Pour 20 biens, les données relatives à la superficie sont restées vierges ; les données de 17 biens proviennent d'Asie du Sud ; 11 d'entre eux ont une carte sur le site Internet du Centre du

patrimoine mondial, mais la plupart dans des versions antérieures aux années 1990 ; deux d'entre eux procèdent à une mise à jour au cours de ce cycle ; huit d'entre eux n'ont mis à jour ni les données, ni les cartes.

3.2 Autres conventions/programmes au titre desquels les biens du patrimoine mondial sont protégés

Tableau 3.2. Q II.2.1 : D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après.

Région/Sous-région	Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)	Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)	Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention relative aux zones humides d'importance internationale [Convention de Ramsar])	Réseau mondial des réserves de biosphère Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)	Réseau mondial des géoparcs Géoparcs mondiaux de l'UNESCO
Asie-Pacifique	0	1	17	22	8
Asie centrale	0	0	0	1	0
Asie du Nord-Est	0	0	6	14	8
Pacifique	0	0	4	0	0
Asie du Sud	0	0	5	6	0
Asie du Sud-Est	0	1	2	1	0

Dix-sept biens du patrimoine mondial sont inscrits sur la Liste des zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar (Tableau 3.2), mais aucun n'est présenté comme susceptible d'être proposé pour inscription au cours des trois prochaines années.

Vingt-deux biens sont désignés réserves de biosphère et six autres sites font état de leur intention de demander ce statut, dont cinq se trouvent en Asie centrale. Dix de ces biens se trouvent en Chine.

Huit biens du patrimoine mondial, tous situés en Asie du Nord-Est (sept en Chine), ont le statut de Géoparcs mondiaux de l'UNESCO, mais 14 sites devraient présenter leur proposition d'inscription dans les trois prochaines années, dans les cinq régions. Cela témoigne d'une popularité croissante pour cette combinaison de désignations.

Les sous-régions présentent d'importantes variations, en termes de taille et de statut socio-économique.

Dix des 11 pays d'Asie du Sud-Est appartiennent à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et ont leur propre désignation de Parcs du patrimoine de l'ASEAN, avec un secrétariat aux Philippines. Ces Parcs sont des zones protégées sélectionnées dans la région de l'ASEAN, connues pour leurs écosystèmes et leur biodiversité uniques, leur nature sauvage et leurs valeurs exceptionnelles dans les domaines pittoresque, culturel, éducatif, touristique, de la recherche et des loisirs. En 2019, cinquante Parcs du patrimoine de l'ASEAN avaient été désignés. Neuf sites sont désignés biens du patrimoine mondial de l'UNESCO :

- Parc national du Kinabalu (Malaisie)

- Parc national du Gunung Mulu (Malaisie)
- Parc national de Lorentz (Indonésie)
- Parc national de Kerinci Seblat et Parc national de Gunung Leuser, deux composantes sur les trois que compte le Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra (Indonésie)
- Parc naturel du récif de Tubbataha (Philippines)
- Sanctuaire de faune et de flore sauvages de la chaîne du mont Hamiguitan (Philippines)
- Parc national de Khao Yai et Parc national de Kaeng Krachan (Thaïlande).

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la coopération entre les autorités responsables de ces désignations qui se recoupent est présentée comme étant quelque peu insuffisante sauf dans les cas où la même autorité est responsable de plusieurs désignations. Une plus grande coopération serait souhaitable et réalisable par l'adoption de structures organisationnelles moins compartimentées et la planification d'échanges et de rapports plus intersectoriels.

Tableau 3.3. Q.1.2.4.1 : Le point focal du patrimoine mondial communique-t-il avec les points focaux de la/des convention(s)/programme(s) répertoriés ?

Convention/Programme	Asie centrale	Asie du Nord-Est	Pacifique	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Total
Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	5	5	10	6	11	37
Convention sur la diversité biologique (CBD)	2	5	9	5	6	27
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	2	4	5	5	6	22
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	2	1	4	4	1	12
Convention de Ramsar sur les zones humides (Convention de Ramsar)	2	5	7	6	7	27
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)	1	1	3	4	3	12
Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	2	2	2	4	4	14
Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	3	2	1	3	3	12
Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	2	1	1	0	1	5
Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	3	5	0	4	4	16

Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	1	0	2	0	0	3
Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	5	4	9	6	10	34
Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	0	3	1	2	5	11
Programme sur l'Homme et la biosphère	2	5	2	4	6	19
Géoparcs mondiaux	1	3	1	0	3	8

3.3 Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Les demandes adressées aux pays afin qu'ils révisent leurs déclarations de VUE ont donné lieu à la vérification de plus de 85 % des déclarations existantes et à seulement 36 révisions. La plupart des biens de la région bénéficient d'une déclaration à jour de la valeur universelle exceptionnelle, seuls une douzaine de biens révisant actuellement leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle avant leur adoption par le Comité. Pour la sous-région du Pacifique, d'après certains commentaires, la Déclaration nécessitait une révision pour pouvoir aborder l'ensemble des options afin de refléter des sujets plus vastes tels que le changement climatique et la culture des peuples autochtones.

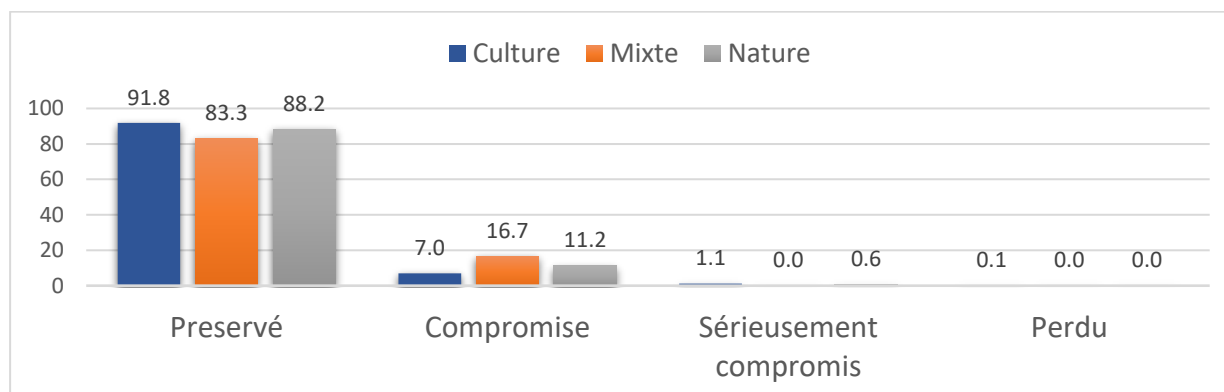


Figure 3.1. Q II.3.2 : Recensez les attributs de la valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état

Plus de 90 % des biens indiquent que leur VUE est bien préservée (Figure 3.1). Un faible nombre de biens font état de certains attributs compromis de la VUE, la plupart dans les biens mixtes.

Dans le Pacifique, les attributs de la VUE des biens ont été en grande partie décrits comme étant préservés, certains attributs ayant été identifiés, dans quelques cas extrêmes, comme gravement compromis. Peu de commentaires présentaient des recommandations au-delà de la reconnaissance des difficultés et des menaces conventionnelles telles que les espèces envahissantes, la capacité limitée, l'application, l'utilisation incompatible des terres adjacentes, l'éloignement extrême, les besoins en matière de recherches et les niveaux de financement. Le changement climatique influe de façon immédiate, directe et nuancée sur de nombreux biens de cette sous-région.

3.4 Facteurs affectant les biens

Les questions 4.1 à 4.14 du questionnaire invitaient les États parties à rendre compte de 13 facteurs affectant la VUE d'un bien :

- Habitat et développement
- Infrastructures de transport
- Infrastructures de services
- Pollution
- Utilisation/Modification des ressources biologiques
- Utilisation de ressources matérielles
- Conditions locales affectant le tissu physique
- Utilisations sociétales/Culturelles du patrimoine
- Autres activités humaines
- Changement climatique/Problèmes météorologiques
- Événements écologiques ou géologiques soudains
- Espèces envahissantes/Espèces exotiques ou hyper-abondantes
- Gestion et facteurs institutionnels.

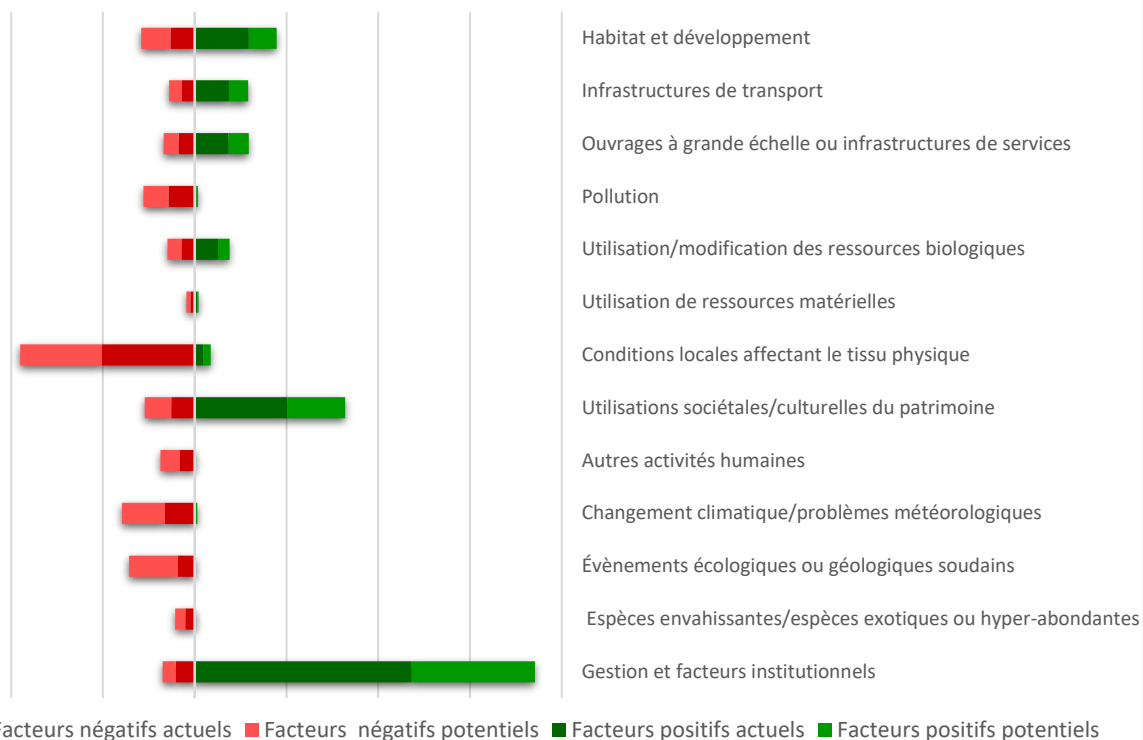
Ces facteurs ont été adoptés par le Comité du patrimoine mondial en 2008 et précédemment évalués dans le cadre du second cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Ils sont subdivisés en 76 sous-facteurs. Les répondants ont été invités à identifier, parmi les sous-facteurs, ceux qui avaient une incidence positive ou négative sur leur bien et à indiquer si cet impact était actuel ou potentiel, si son origine était propre ou extérieure au bien, et si la tendance était à la hausse, à la baisse ou stable.

Au vu de la grande quantité de données recueillies (11 085 points de données répartis sur 264 biens naturels, culturels et mixtes, 5 sous-régions, 13 facteurs et 76 sous-facteurs), cette section ne peut offrir qu'une vue d'ensemble très générale des résultats. L'accent est placé sur les conclusions au niveau régional, avec la soumission de certaines observations sous-régionales lorsque les données (synthétiques, fournies à l'Annexe II, ou commentaires détaillés en fonction de la pertinence des facteurs pour chaque bien) révèlent des résultats susceptibles de présenter un certain intérêt pour l'élaboration du plan d'action régional, c'est-à-dire pour la réponse à cet exercice.

Les principales tendances qui se dégagent dans les rapports sur l'état de conservation soumis au Comité du patrimoine mondial entre les deux cycles de soumission des Rapports périodiques sont également examinées à des fins de comparaison avec les résultats de l'analyse des impacts négatifs.

Aux fins du présent rapport, pour proposer une analyse plus approfondie, nous nous concentrerons sur les facteurs les plus fréquemment mentionnés, aussi bien positifs que négatifs. En outre, le rapport vise à mettre en évidence les facteurs influant fréquemment sur les biens culturels, mixtes et naturels dans chaque sous-région.

Biens culturels



Biens naturels

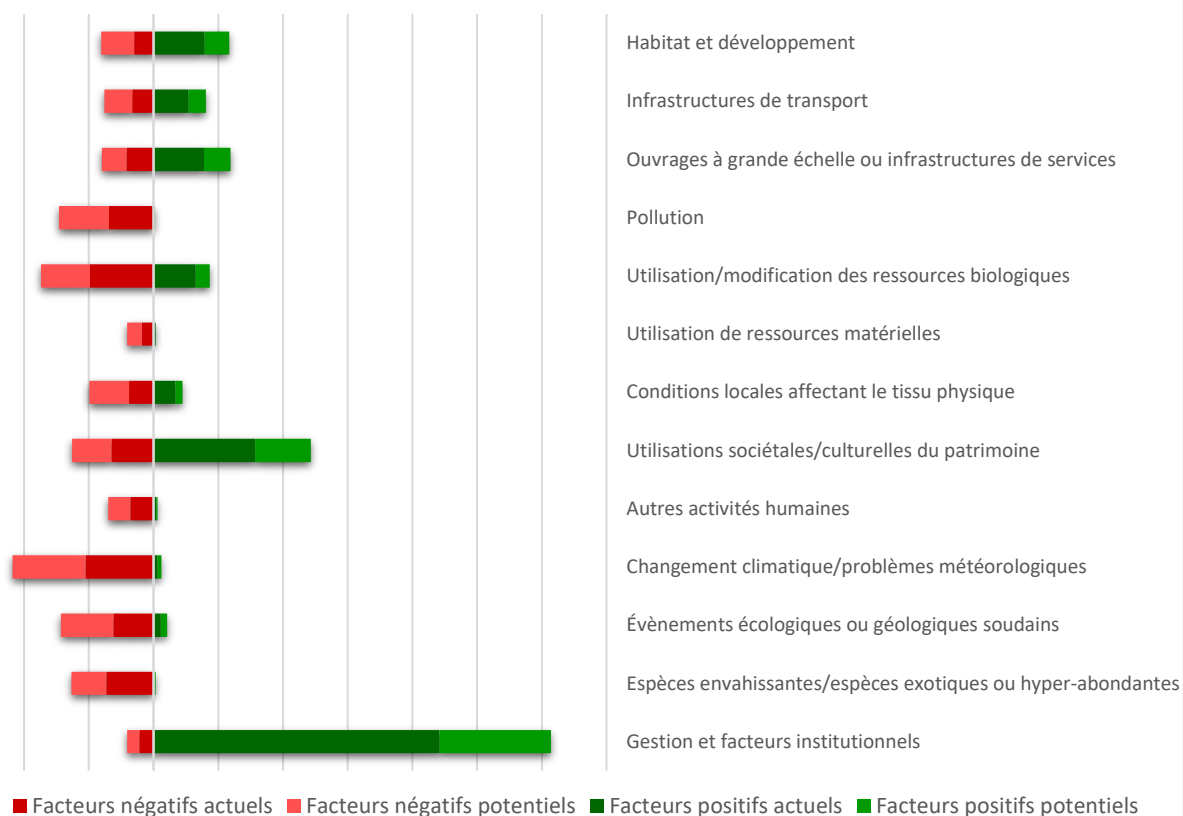




Figure 3.2. Fréquence à laquelle sont mentionnés les facteurs influant de façon positive et négative sur les biens du patrimoine mondial (culturels, mixtes et naturels).

3.4.1 Répartition des facteurs mentionnés : différence significative entre les facteurs ayant une incidence positive et les facteurs ayant un impact négatif

Figure 3.2 ci-dessus illustre la fréquence à laquelle les facteurs ont été cités, que ce soit pour leur effet positif ou leur incidence négative sur le bien, par type de bien (effets actuels et potentiels combinés). En ce qui concerne les biens culturels, « Gestion et facteurs institutionnels » se distingue dans la mesure où il a été cité comme facteur positif dans 45 % de tous les rapports, pour des biens naturels et culturels. Pour ce qui est des facteurs négatifs, les représentants des biens culturels ont cité majoritairement un facteur au-delà de tous les autres : Conditions locales affectant le tissu physique. Concernant ce facteur, les sous-facteurs cités étaient répartis de manière pratiquement homogène (humidité relative, eau, nuisibles, température, micro-organismes, poussière), seules la radiation et la lumière ayant été moins fréquemment citées.

Malgré le facteur « Conditions locales » pour les biens culturels, les chiffres ci-dessus montrent comment les facteurs négatifs, pour les trois types de biens, sont cités de façon beaucoup plus homogène. On peut donc conclure que, globalement, les biens bénéficient des effets positifs d'un ensemble réduit de facteurs par rapport aux facteurs négatifs, bien plus nombreux, qu'ils subissent. Ces observations laissent entendre que tout plan d'action élaboré en réponse à ce Rapport périodique aura une vaste portée.

3.4.2 Proportion des facteurs positifs par rapport aux facteurs négatifs

En calculant la fréquence relative à laquelle les facteurs positifs et négatifs ont été cités, nous obtenons une indication de la perspective générale révélée par l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Par exemple, en supposant qu'un nombre égal de mentions positives et négatives aient été formulées pour le même facteur, la fréquence relative serait de un. Tableau 3.4 ci-dessous montre que, globalement, les facteurs positifs sont cités plus fréquemment pour les biens culturels, tandis que les facteurs négatifs sont cités plus fréquemment pour les biens naturels. Cette observation peut laisser entendre que les répondants ont une opinion plus négative pour ces derniers.

Tableau 3.4. Proportion des facteurs positifs par rapport aux facteurs négatifs

Proportion des facteurs positifs par rapport aux facteurs négatifs		
Biens culturels	Biens mixtes	Biens naturels
1,15	0,98	0,95

3.4.3 Trois principaux facteurs affectant les biens

Tableau 3.5. Trois principaux facteurs affectant les biens de la région Asie-Pacifique, par type de bien, et fréquence comparative à laquelle ils ont été cités

Biens culturels		Biens mixtes		Biens naturels	
Positifs, 77 %	Négatifs, 48 %	Positifs, 61 %	Négatifs, 50 %	Positifs, 72 %	Négatifs, 38%
Gestion et facteurs institutionnels	Conditions locales affectant le tissu physique	Gestion et facteurs institutionnels	Changement climatique/problèmes météorologiques violents	Gestion et facteurs institutionnels	Changement climatique/problèmes météorologiques violents
Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine	Changement climatique/problèmes météorologiques violents	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine	Conditions locales affectant le tissu physique	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine	Utilisation/modification des ressources biologiques
Habitat et développement,	Événements écologiques/géologiques soudains	Infrastructures de services	Événements écologiques/géologiques soudains	Infrastructures de services	Pollution

Tableau 3.5 ci-dessous montre une relation évidente entre le type de bien et les facteurs cités. Les trois facteurs positifs les plus fréquemment mentionnés sont pratiquement les mêmes d'un type de bien à l'autre et en termes de classement. Ils représentent également la majorité de tous les facteurs cités (par exemple, les trois facteurs positifs les plus fréquemment cités pour les biens culturels représentent collectivement 77 % de tous les facteurs positifs cités). Les facteurs négatifs cités sont légèrement plus diversifiés (cinq). Ils représentent également une bien plus faible proportion de tous les facteurs cités (entre 38 % et 50 %).

Par conséquent, la plupart des autres facteurs sont relativement rarement cités comme ayant un effet positif. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'Annexe II.

Tableau 3.6. Trois principaux facteurs affectant les biens par sous-région, et fréquence comparative à laquelle ils ont été cités

Sous-région	Négatif	%	Positif	%
Asie centrale	4.7 Conditions locales affectant le tissu physique 4.10 Changement climatique et problèmes météorologiques violents 4.5 Utilisation/modification des ressources biologiques	48	4.13 Gestion et facteurs institutionnels 4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine 4.1 Habitat et développement	75
Asie du Nord-Est	4.7 Conditions locales affectant le tissu physique 4.10 Changement climatique et problèmes météorologiques violents 4.1 Habitat et développement	55	4.13 Gestion et facteurs institutionnels 4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine 4.1 Habitat et développement	76
Pacifique	4.10 Changement climatique et problèmes météorologiques violents 4.12 Espèces envahissantes/exotiques ou hyper-abondantes 4.7 Conditions locales affectant le tissu physique	38	4.13 Gestion et facteurs institutionnels 4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine 4.5 Utilisation/modification des ressources biologiques	73
Asie du Sud	4.7 Conditions locales affectant le tissu physique 4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine 4.10 Changement climatique et problèmes météorologiques violents	42	4.13 Gestion et facteurs institutionnels 4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine 4.1 Habitat et développement	83
Asie du Sud-Est	4.7 Conditions locales affectant le tissu physique 4.4 Pollution 4.5 Utilisation/modification des ressources biologiques	38	4.13 Gestion et facteurs institutionnels 4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine 4.1 Habitat et développement	71

En évaluant de façon plus approfondie la façon dont les facteurs sont identifiés au niveau sous-régional, les tendances observées au niveau régional pour les biens culturels/mixtes/naturels et présentées dans les tableaux et figures ci-dessus se poursuivent pour la plupart. Dans toutes les sous-régions, un faible nombre de facteurs positifs représente une grande majorité de réponses (71 % - 83 %). Ce n'est que dans la sous-région du Pacifique, où la proportion de sites naturels est importante, que nous observons une exception à l'homogénéité des facteurs positifs cités (en gras). Les facteurs négatifs sont quant à eux très diversifiés et les trois principaux facteurs cités représentent une plus faible proportion parmi tous les facteurs mentionnés. Seul le facteur « Conditions locales affectant le tissu physique » est commun à toutes les sous-régions, tandis que les « Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes » (en gras), fréquemment cités dans la sous-région du Pacifique sont révélateurs des nombreux biens naturels de cette région qui, en raison de leur insularité, sont particulièrement sensibles à ces menaces.

3.4.4 Facteurs le plus fréquemment cités

Sur les 13 facteurs susceptibles d'affecter un bien, neuf se classent dans les « trois premiers » parmi les facteurs cités pour les sites culturels, naturels et mixtes (voir le **Error! Reference source not found.**) :

- Gestion et facteurs institutionnels
- Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine
- Conditions locales affectant le tissu physique
- Changement climatique/Problèmes météorologiques violents
- Événements écologiques/géologiques soudains
- Habitat et développement,
- Pollution
- Utilisation/modification des ressources biologiques
- Infrastructures de services

En raison du manque d'espace, seuls les quatre principaux facteurs positifs (représentant 82,5 % de tous les facteurs positifs cités) et les quatre principaux facteurs négatifs (représentant 52,2 % de tous les facteurs négatifs cités) seront étudiés ici.

Il convient de noter que, si l'enquête invitait les répondants à citer les facteurs/sous-facteurs affectant leurs biens, il leur était cependant impossible d'indiquer dans quelle mesure ces facteurs influent sur eux. Prenons l'exemple des tremblements de terre qui ont été mentionnés. Les répondants n'avaient aucun moyen d'indiquer si les tremblements de terre en question avaient récemment eu une incidence grave sur le bien ou s'il s'agissait au contraire d'une préoccupation mineure.

Pour chaque facteur étudié ci-dessous, la fréquence relative à laquelle il a été cité comme un facteur positif plutôt que négatif (et vice versa) est révélatrice de la façon dont un facteur en particulier contribue à la conservation du bien. Dans le premier exemple ci-dessous, le facteur « Gestion et facteurs institutionnels » est cité par les répondants 11,4 fois plus souvent comme un facteur positif contribuant à la conservation d'un bien que comme un facteur négatif. Plus cette valeur se rapproche de 1, plus le facteur en question est cité comme un facteur à la fois positif ET négatif, dans des proportions égales, pour la conservation du bien.

En outre, la proportion relative selon laquelle un facteur a été cité, en pourcentage de tous les facteurs cités, constitue un autre indicateur de l'importance relative perçue de ce facteur, par rapport à tous les autres, concernant sa contribution à la conservation du site, que ce soit de façon positive ou négative. Là encore, concernant l'exemple « Gestion et facteurs institutionnels » ci-dessous, on comprend que ce facteur représente à lui seul 44,7 % de toutes les réponses données par les participants sur les facteurs influant de façon positive sur la conservation d'un bien.

Gestion et facteurs institutionnels

- Facteur cité 11,4 fois plus souvent comme un facteur positif que comme un facteur négatif. 44,7 % de tous les facteurs positifs cités

Si certains facteurs sont cités comme ayant des effets négatifs et positifs sur des biens dans des proportions à peu près égales, ce facteur se distingue toutefois dans la mesure où il a été cité comme ayant presque exclusivement des effets positifs sur les biens (cité 11,4 fois plus souvent comme un facteur positif que comme un facteur négatif). Combiné au fait que le facteur « Gestion et facteurs institutionnels » a été identifié dans près de la moitié de tous les facteurs positifs, cela témoigne globalement du très haut niveau de satisfaction des répondants au questionnaire du Rapport périodique vis-à-vis de la qualité de gestion des biens. Un examen des huit sous-facteurs relevant de ce facteur montre une répartition relativement égale des réponses, aucun sous-facteur ne se distinguant particulièrement des autres.

Les sous-facteurs relevant du facteur « Gestion et facteurs institutionnels » incluent la gouvernance, les cadres juridiques et les systèmes de gestion, les plans de gestion, les ressources financières et les activités de recherche/de suivi à faible/fort impact. Des renseignements complémentaires sont fournis pour chaque bien, au cas par cas, sur le rôle de ce facteur. Il est possible d'affirmer que la gestion est un facteur transversal dont le but est d'identifier les facteurs négatifs et d'y remédier, ce qui explique sa prédominance en tant que facteur positif.

Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

- Facteur cité 2,7 fois plus souvent comme un facteur positif que comme un facteur négatif. 19,6 % de tous les facteurs positifs cités

Les utilisations sociétales/culturelles du patrimoine peuvent contribuer au soutien communautaire/économique en faveur de la conservation d'un bien, un plus grand nombre de personnes développant ainsi d'importants intérêts personnels/économiques (tels que le tourisme) pour sa conservation. Ces utilisations peuvent également nuire à l'intégrité d'un bien en cas de mauvaise gestion, ce qui explique probablement pourquoi ce facteur n'a pas été cité à une écrasante majorité comme un facteur positif. Les principaux sous-facteurs cités comme des sous-facteurs positifs étaient « Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses » et « Modifications des valeurs associées à ce patrimoine » (collectivement cités 7,5 fois plus souvent comme un facteur positif que comme un facteur négatif). Les sous-facteurs cités comme moins positifs que négatifs étaient « Chasse, récolte et ramassage traditionnels » et « Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoirs traditionnels » (cités comme des facteurs négatifs légèrement plus souvent que comme des facteurs positifs). Le facteur « Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs », applicable à de nombreux biens, a été cité 2,7 fois plus souvent comme un facteur positif que comme un facteur négatif, bien qu'il soit important de noter que, sur les six sous-facteurs relevant de la catégorie « Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine », le tourisme est cité de façon disproportionnée parmi les sous-facteurs ayant des effets négatifs.

Habitat et développement

- Facteur cité 1,5 fois plus souvent comme un facteur positif que comme un facteur négatif. 10,4 % de tous les facteurs positifs cités

Ce facteur compte plusieurs sous-facteurs : « développement commercial », « habitat », « zones industrielles », « installations d'interprétation pour les visiteurs », « vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs ». Une analyse sommaire des commentaires des répondants sur l'impact négatif ou positif de ce facteur sur les biens révèle que les projets ayant une incidence sur les biens sont soit des constructions uniques, soit des zones construites à plus grande échelle ayant une empreinte plus large, situées dans les limites, les zones tampons ou l'environnement des biens. Les impacts négatifs sont les immeubles d'habitation non intégrés, la pollution visuelle, l'urbanisation et le développement industriel, entre autres.

Les impacts positifs ou négatifs varient également en fonction de la catégorie et de la taille du bien, des villes, des sites archéologiques et des paysages culturels, pour n'en citer que quelques-uns. Fait intéressant, les commentaires détaillés des répondants sur la pertinence de ce facteur pour leur bien laissent entendre de possibles préoccupations concernant les approches de développement durable en accord avec les ODD, bien que cela ne soit pas exprimé de façon aussi directe. De même, ce type de facteur est étroitement lié à la gestion et aux facteurs institutionnels, comme indiqué précédemment. Il est également lié aux échelles spatiales et temporelles associées aux stratégies de planification territoriale. Ce dernier point doit être mis en corrélation avec les outils et les Documents d'orientation et en particulier avec la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique, qui propose une approche permettant de lier conservation et développement.

Infrastructures de services

- Facteur cité 1,7 fois plus souvent comme un facteur positif que comme un facteur négatif. 7,8 % de tous les facteurs positifs cités

Ce facteur comprend plusieurs sous-facteurs : « installations localisées », « grandes installations linéaires », « infrastructures liées aux énergies non renouvelables », « infrastructures liées aux énergies renouvelables », « infrastructures hydrauliques ». Les impacts positifs, pour toutes les catégories de biens, dans les biens, les zones tampons ou leur environnement sont liés à l'amélioration de la qualité de vie des communautés en particulier dans les zones reculées et les zones les moins développées via la mise en place de systèmes d'eau et d'énergie propres et d'égouts, et via l'accès aux ressources de communication en faveur des entités de gestion ou par la mise à disposition de mécanismes de suivi à haute technologie. Les énergies renouvelables et les infrastructures de petite taille sont mises en avant par les répondants. Ils rappellent également, par conséquent, que la VUE de certains biens est liée aux systèmes historiques de gestion de l'eau ou aux énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne. Lorsqu'ils sont définis comme négatifs, les impacts applicables à tous les sous-facteurs sont principalement liés aux infrastructures en surface nuisant à l'intégrité visuelle des biens, par exemple, excepté pour les sites archéologiques qui, eux, subissent les effets de structures souterraines. Fait intéressant, l'analyse des commentaires détaillés des répondants sur la pertinence de ce facteur pour leur bien met en évidence des préoccupations concernant les approches de développement durable en accord avec les ODD, bien que cela ne soit pas exprimé clairement.

Concernant l'habitat et le développement, les commentaires détaillés des répondants laissent entendre de possibles préoccupations vis-à-vis des approches de développement durable en accord avec les ODD. De même, les infrastructures de services sont étroitement liées à la gestion et aux facteurs institutionnels, comme indiqué précédemment. Elles sont également liées aux échelles spatiales et temporelles associées aux stratégies de planification territoriale. Quant à l'habitat et au développement, ces points doivent être mis en corrélation avec les outils et les Documents d'orientation et en particulier avec la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique, qui propose une approche permettant de lier conservation et développement.

Conditions locales affectant le tissu physique

- Facteur cité 7,8 fois plus souvent comme un facteur négatif que comme un facteur positif. 20,8 % de tous les facteurs négatifs cités

Les conditions locales désignent l'environnement biophysique auquel un bien est soumis. Ce facteur englobe plusieurs sous-facteurs qui, collectivement, sont responsables de l'entropie naturelle qui affecte toutes les structures : eau, vent, humidité, micro-organismes, etc. Les sous-facteurs les plus fréquemment cités sont les nuisibles et l'eau, suivis de près par le vent, l'humidité et la température. Il n'est donc pas surprenant que ces forces omniprésentes et constantes soient les facteurs négatifs les plus fréquemment cités affectant les biens, et représentent un peu plus d'un cinquième de tous les facteurs négatifs cités. Les mentions de l'effet négatif de ce facteur sont beaucoup plus prononcées pour les biens culturels et mixtes (cité 10,8 et 6,8 fois plus souvent comme facteur négatif) que pour les biens naturels (cité 2,2 fois plus souvent comme facteur négatif), ce qui était également prévisible, les biens naturels devant en grande partie leur existence aux forces mêmes identifiées avec ce facteur. Les biens naturels citent les nuisibles comme le sous-facteur négatif le plus fréquent, les confondant éventuellement avec des espèces exotiques, un facteur totalement distinct.

Changement climatique/problèmes météorologiques violents

- Facteur cité 20,4 fois plus souvent comme un facteur négatif que comme un facteur positif. 12,7 % de tous les facteurs négatifs cités

Le changement climatique/les problèmes météorologiques violents sont en très grande majorité et très largement considérés comme un facteur négatif (cité 20,4 fois plus souvent comme un facteur négatif que comme un facteur positif). Si ce facteur représente seulement 12,7 % de tous les facteurs négatifs cités, ceci est probablement attribuable au fait que les mentions de facteurs négatifs sont réparties de façon plus égale parmi les 13 facteurs que les mentions de facteurs positifs. Sur les sept sous-facteurs, les plus fréquemment cités sont les tempêtes (28 %), les températures extrêmes (23 %) et les inondations (19 %).

Événements écologiques/géologiques soudains

- Facteur cité 12,3 fois plus souvent comme un facteur négatif que comme un facteur positif. 10,2 % de tous les facteurs négatifs cités

Ce facteur inclut des événements pour la plupart relativement rares, mais catastrophiques tels que des éruptions volcaniques, des tremblements de terre, des tsunamis, des avalanches et des incendies. La majorité des sous-facteurs cités sont classés dans la catégorie « potentiels » (69 %), ce qui indique que les répondants sont conscients de la vulnérabilité des biens à une variété d'événements de ce type. Les sous-facteurs les plus fréquemment cités sont « incendies/feux de forêt » (27 %), « tremblements de terre » (23 %, presque tous cités pour les biens culturels) et « érosion/envasement/dépôt » (22 %) et « avalanches/glissements de terrain » (17 %). Si ce type d'événement est rare, dans de nombreux cas cependant, des interventions de gestion peuvent être effectuées pour atténuer leurs effets potentiels. Concernant les biens naturels, quelques répondants ont fait état d'« érosion/envasement » et d'« incendies/de feux de forêt » comme des facteurs positifs dans la reconnaissance probable des processus de rajeunissement écologique qu'ils peuvent représenter.

3.4.5 Prévisions concernant l'état de conservation des attributs

Les prévisions sont en très grande majorité positives pour toutes les catégories de biens. Globalement, les représentants des biens culturels se montrent plus optimistes, tandis que ceux des biens mixtes, bien que toujours relativement optimistes, le sont légèrement moins. Aucune perte d'attribut n'est attendue.

Ces données sont cohérentes avec les réponses des participants concernant la gestion positive globale. Presque aucun attribut n'est présenté, d'après les prévisions, comme potentiellement gravement compromis. Ces prévisions laissent entendre que les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril atteindront leur État de conservation souhaité et qu'aucune perte potentielle ou avérée de VUE n'est prévue, ni aucun retrait des biens de la Liste.

La réalisation d'une analyse approfondie sur ces attributs présentés comme gravement compromis est justifiée. Il convient de formuler des orientations et de mener une analyse détaillée des types de menaces afin de déterminer avec précision le type d'action à entreprendre dans le cadre du Plan d'action de la région Asie-Pacifique.

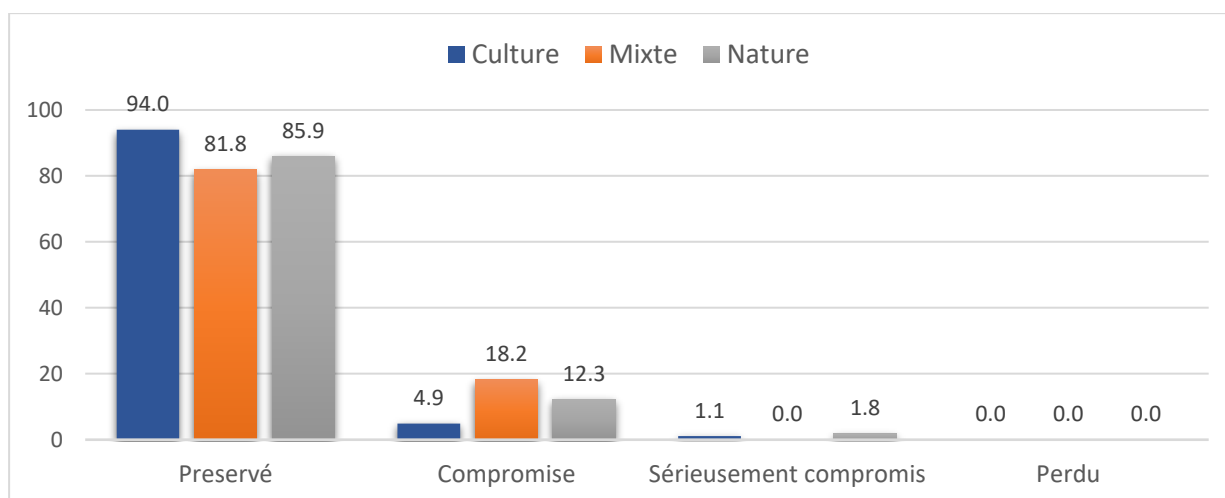


Figure 3.3. Q II.4.18.1 : Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques) (en % du total)

Les Rapports périodiques offrent une évaluation globale de tous les biens de la région. Le processus est géré par les États parties. Les répondants sont tenus d'identifier les facteurs positifs et négatifs influant sur le bien, quelle que soit leur intensité. En réalité, certains des facteurs négatifs cités sont parfois si graves qu'ils constituent une source immédiate de préoccupation pour la VUE du bien en question. Les processus parallèles d'établissement de rapports sur l'état de conservation des biens, mis en place par les décisions du Comité du patrimoine mondial, offrent un mécanisme supplémentaire par le biais duquel ces facteurs négatifs peuvent être évalués de façon plus approfondie. Les rapports sur l'état de conservation sont produits par le Centre du patrimoine mondial, en étroite collaboration avec les Organisations consultatives, et dépendent des informations fournies par les États parties et par le biais d'autres canaux. Ces processus parallèles offrent aux acteurs du domaine de la conservation l'occasion de comparer la mesure dans laquelle ils peuvent être d'accord ou non les uns avec les autres.

Le tableau 3.7 contient les facteurs négatifs les plus fréquemment cités pour les biens culturels, mixtes et naturels obtenus par le processus de soumission des Rapports périodiques, ainsi que les facteurs les plus fréquemment cités dans les rapports sur l'état de conservation (<https://whc.unesco.org/fr/soc/>). Les rapports sur l'état de conservation couvrent l'intervalle entre les deux cycles de soumission des Rapports périodiques de la région Asie-Pacifique. Les facteurs sont énumérés par fréquence des mentions, dans l'ordre décroissant. Au total, 317 rapports sur l'état de conservation concernant 95 biens ont été produits pendant cet intervalle (2010-2019), soit 36 % de tous les biens de la région.

Tableau 3.7. Facteurs négatifs les plus fréquemment cités pour les biens culturels, mixtes et naturels, et facteurs les plus fréquemment cités dans les rapports sur l'état de conservation

Résultats de l'exercice de soumission des Rapports périodiques			Résultats des rapports sur l'état de conservation
Biens culturels	Biens mixtes	Biens naturels	Tous biens confondus
Conditions locales affectant le tissu physique	Changement climatique/problèmes météorologiques violents	Changement climatique/problèmes météorologiques violents	Gestion et facteurs institutionnels
Changement climatique/problèmes	Conditions locales affectant le tissu physique	Utilisation/modification des ressources biologiques	Habitat et développement,

météorologiques violents			
Événements écologiques/géologiqu es soudains	Événements écologiques/géologiqu es soudains	Pollution	Infrastructures de transport
Habitat et développement	Espèces envahissantes/exotiqu es	Événements écologiques/géologiqu es soudains	Autres activités humaines
Pollution	Pollution	Espèces envahissantes/exotiqu es	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

Le résultat le plus frappant de la comparaison des deux processus de rapports est probablement le fait que le facteur « Gestion » est le facteur négatif le plus fréquent dans les rapports sur l'état de conservation, alors qu'il est cité comme le facteur le plus positif dans le processus de Rapports périodiques (voir le **Error! Reference source not found.**). En outre, sur les cinq facteurs négatifs les plus fréquemment cités dans les rapports sur l'état de conservation, seul le facteur « Habitat et développement » figure parmi les 15 facteurs cités concernant les biens culturels/mixtes/naturels dans le processus de Rapports périodiques (une seule fois). Cette divergence se reflète fortement dans les données quantitatives et dans une moindre mesure lorsque l'on examine les commentaires détaillés des répondants sur la pertinence des facteurs sélectionnés pour chaque bien. Cette disproportion dans les principaux facteurs négatifs entre les deux processus de rapports est notable et mérite un examen plus approfondi.

Comme indiqué ci-dessus, les cinq principaux facteurs négatifs prédominants dans les rapports sur l'état de conservation peuvent être définis comme étant d'origine humaine. Ils dépendent donc fortement de la gouvernance, des cadres juridiques et des activités de gestion, les processus de prise de décisions étant essentiels. Si le facteur Gestion est considéré comme un facteur transversal, cela explique pourquoi il est fréquemment cité comme facteur positif et comme facteur négatif dans les rapports sur l'état de conservation. Lorsque des projets relatifs aux facteurs Habitat et développement, Infrastructures de transport, Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine sont évalués comme des projets positifs, ils sont probablement élaborés conformément à des lignes directrices et des cadres juridiques solides et dans le cadre de programmes de développement clairs visant à améliorer la qualité de vie en réduisant le délabrement urbain et la pauvreté et en améliorant la connaissance du patrimoine et l'accès aux sites par le biais des infrastructures d'accueil des visiteurs. Toutefois, lorsque ces facteurs sont considérés comme négatifs, leur intensité peut s'accroître et devenir extrême au point de soulever de vives préoccupations concernant l'atténuation de l'impact des immeubles d'habitation, de la pollution visuelle, de l'urbanisation et du développement industriel, entre autres.

3.4.6 Facteurs affectant les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril

Sur les 264 biens de la région Asie-Pacifique, six sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (2,3 %) en 2020-2021. Cela dénote une évolution positive par rapport à la proportion de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril à l'échelle mondiale (4,5 %). Ils subissent les effets de 21 sous-facteurs relevant de 12 facteurs, preuve d'un vaste éventail d'effets négatifs. Un examen des facteurs (*et sous-facteurs*) les plus fréquemment cités comme ayant un effet négatif sur ces biens nous enseigne ce qui suit :

Tableau 3.8. Facteurs (et sous-facteurs) les plus fréquemment cités comme ayant un effet négatif sur les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril

5 principaux facteurs négatifs	Nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril affectés (Sur 6)	% de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril affectés
Gestion et facteurs institutionnels (système de gestion/plan de gestion, cadre juridique)	5	83,3
Autres menaces *	3	50 %
Autres activités humaines (activités illégales, troubles civils)	3	50 %
Habitat et développement (habitat, développement commercial)	2	33,3 %
Utilisation/modification des ressources biologiques (pêche/collecte de ressources aquatiques, exploitation forestière/production de bois, modification du régime des sols)	2	33,3 %

* Risque d'effondrement des niches des statues de Bouddha géants ; détérioration irréversible des peintures murales ; démolition et reconstruction des zones d'habitation traditionnelles ; inclinaison du minaret.

Les facteurs ayant une incidence sur les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril correspondent peu aux impacts négatifs dont font état les Rapports périodiques, à l'exception des sites naturels du Pacifique. Toutefois, ils correspondent aux facteurs négatifs mentionnés dans les rapports sur l'état de conservation, le facteur Gestion étant le plus fréquent.

3.4.7 Observation finale sur les facteurs affectant les biens et perspective

Les perspectives et les réponses positives prédominent.

De façon générale, les facteurs positifs actuels ont été cités 60 % du temps, contre 40 % pour les facteurs négatifs actuels. Le facteur Gestion et facteurs institutionnels prédomine en tant que facteur transversal essentiel, évalué de façon très positive par les répondants.

Des recherches supplémentaires sur les mécanismes de gestion et les cadres institutionnels doivent être envisagées et la priorité doit être donnée au renforcement des capacités à ce sujet afin de lutter de façon plus efficace contre les facteurs négatifs et de mieux identifier les lacunes, les difficultés et les besoins, en particulier pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Une meilleure compréhension des types de facteurs positifs et négatifs contribuerait au renforcement des directives en matière de gestion et de conservation et à l'élaboration d'études de cas. En particulier, les échelles temporelles et spatiales, les types de patrimoine, les villes, les paysages culturels, les forêts, les zones côtières et marines, le patrimoine sacré et religieux, les monuments, l'archéologie et les autres types de patrimoine présents dans la région et ses sous-régions doivent être pris en compte pour favoriser une meilleure compréhension des besoins et des difficultés spécifiques afin de renforcer les pratiques de gestion, de conservation et d'études d'impact.

3.5 Protection et gestion des biens

Cette section du questionnaire du Rapport périodique visait à recueillir des informations sur la qualité de la gestion des biens, la façon dont leur intégrité est assurée par le biais de cadres juridiques et institutionnels, et la façon dont la *Convention du patrimoine mondial* est mise à profit, au niveau des biens, pour atteindre les objectifs de développement durable.

3.5.1 Limites et zones tampons

Les limites des biens sont décrites comme étant principalement (82 %) très satisfaisantes pour le maintien de leur VUE. En outre, 16 % sont qualifiées, pour la plupart, de limites suffisantes, avec des améliorations à apporter, tandis que moins de 2 % sont déclarées insuffisantes (Figure 3.4). Ces limites sont également dites, à 90 %, bien connues des autorités de gestion et des communautés locales/propriétaires fonciers, en dépit de variations importantes d'une sous-région à l'autre, notamment dans le Pacifique. Pour seulement 10 % des biens, les répondants ont indiqué que les limites sont bien connues des gestionnaires, mais pas des communautés locales. Au total, 70 % des biens font état de leur satisfaction à l'égard de leurs zones tampons, tandis que 16 % évoquent la nécessité de les améliorer. Environ 9 % des sites n'ont pas de zone tampon, mais n'ont pas l'impression d'en avoir besoin. En outre, 19 % des biens indiquent que la zone tampon n'est pas suffisamment connue ou acceptée par les communautés locales/propriétaires fonciers (Figure 3.5).

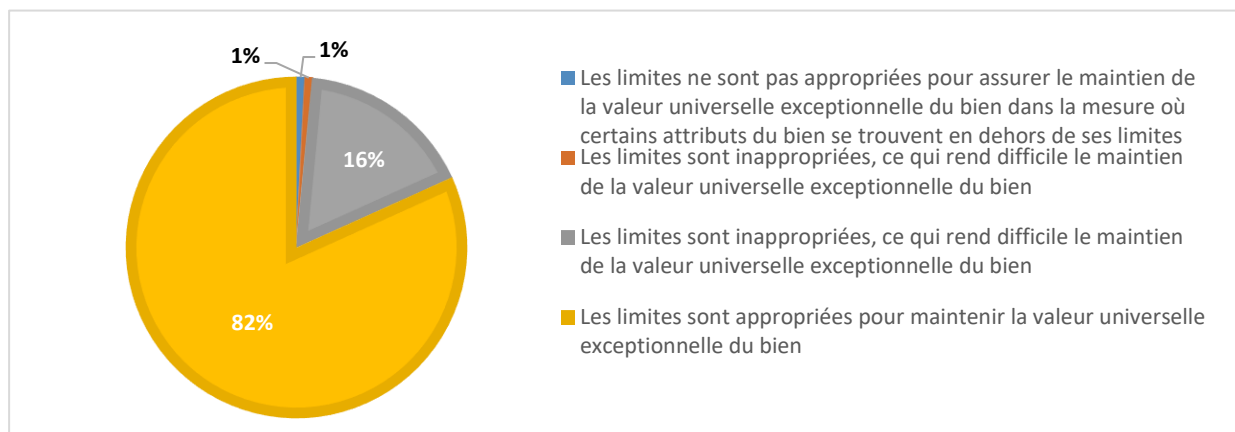


Figure 3.4. Q II.5.1.1 : Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

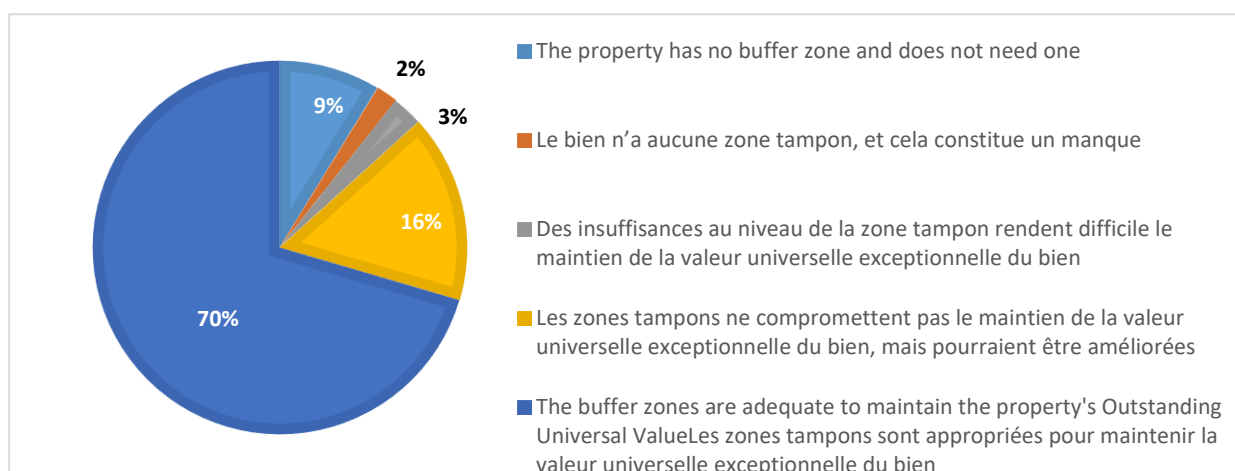


Figure 3.5. Q II.5.1.3 : La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

3.5.2 Désignation des mesures de protection

La majorité des biens (80 %) indiquent que leur cadre juridique est suffisant pour maintenir leur VUE, leur authenticité et leur intégrité, 18 % des biens faisant état d'une adéquation élémentaire, mais de quelques lacunes dans la mise en œuvre (Tableau 3.9). En dépit de disparités sous-régionales, l'Asie du Nord-Est fait état d'un niveau plus élevé de protection juridique et de gestion efficace par rapport aux sous-régions Asie centrale, Pacifique et Asie du Sud-Est. Fait important, les biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril se trouvent dans ces sous-régions et font état de cadres de gestion moins robustes. L'adéquation du cadre juridique est moins importante dans les zones tampons (65 %) et plus élevée en dehors des limites, dans un cadre plus large (78 %). Dans la plupart des cas, malgré des lois judicieuses, leur application et les capacités d'application ne sont pas aussi satisfaisantes (adéquates à 69 %). Les tendances, dans les sous-régions, sont identiques pour toutes les questions relatives aux mesures de protection connexes.

Tableau 3.9. Pourcentage de biens faisant état de la nature adéquate des cadres juridiques/réglementaires et des capacités d'application

Cadres juridiques/réglementaires et des capacités d'application	Suffisants	Certaines lacunes	Insuffisants	Aucun(e)
Cadres juridiques dans les limites	80	18	2	0
Cadres juridiques dans les zones tampons	65	19	4	12 (absence de cadre/de zone tampon)
Cadre juridique dans l'environnement plus large	78	16	4	2
Législation/capacité d'application de la réglementation	69	27	3	1

3.5.3 Capacités de gestion

La plupart des biens font état d'une haute capacité de gestion, malgré la persistance de lacunes importantes, en particulier dans le cas des biens mixtes, seule catégorie dans laquelle une plus grande proportion de propriétés font état d'une capacité de gestion moyenne plutôt que haute (Tableau 3.10).

Il convient donc de se pencher sur la façon d'apporter un soutien supplémentaire/plus ciblé aux biens faisant état d'une capacité faible, voire nulle, afin d'améliorer leurs capacités de gestion. Il convient d'envisager de mener des recherches supplémentaires afin d'identifier de façon plus spécifique les besoins en matière de capacités de gestion et les types de difficultés en lien avec les types de biens pour adapter les programmes de renforcement des capacités. Pour des biens tels que les villes, ou encore les paysages culturels, les conseils de mise en œuvre de la *Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique* adoptée en 2011, élaborés en 2020 seraient pertinents, de même que l'établissement de liens avec d'autres programmes, tels que le Programme sur l'Homme et la biosphère ou les géoparcs mondiaux de l'UNESCO cités dans le Rapport ou d'autres conventions internationales et programmes des Nations Unies.

En outre, la traduction des documents d'orientation et de formation existants, produits par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, dans les langues nationales des pays non anglophones et non francophones doit être envisagée, non seulement dans

l'intérêt des institutions de gestion, mais également pour toutes les autres parties prenantes. De nombreuses ressources sont disponibles en chinois et en coréen, mais très peu dans les autres langues de la région Asie-Pacifique. En outre, les résultats positifs en matière de capacité de gestion doivent être présentés et les meilleures pratiques, publiées aux niveaux national, régional et international.

Tableau 3.10. Réponses en matière de gestion dans la région Asie-Pacifique

Catégorie	Capacité de gestion (% des rapports)			
	Élevée	Moyenne	Faible	Aucune
Culturel	47	38	12	3
Biens mixtes	39	46	11	3
Naturel	51	31	14	4

3.5.4 Caractère et structure de la gouvernance et des outils connexes

Les États parties ont été invités à rendre compte des plans et des systèmes de gestion des biens et de l'existence d'outils et de mécanismes de gestion, et leurs liens avec les Documents d'orientation du patrimoine mondial ou de l'UNESCO. Ils ont également été invités à évaluer les pratiques de mise en œuvre aux niveaux régional et sous-régional.

Les données fournies montrent que les mécanismes de gestion des biens culturels, mixtes et naturels sont en très grande majorité de nature publique (92 %) (Tableau 3.11). La majorité (52 %) de ces mécanismes lie les niveaux nationaux aux niveaux locaux, en particulier en Asie du Nord-Est. La gestion publique des biens du patrimoine mondial au niveau national est également courante dans la région (23 %). Cela peut s'expliquer en partie par la taille relativement petite de nombreux États parties de la région et, de ce fait, par la rareté ou l'absence de niveaux administratifs en dessous du gouvernement national. De façon générale, ces chiffres sont très encourageants dans la mesure où ils témoignent d'une prédominance des systèmes de gestion communs, ce qui est considéré comme une bonne pratique pour la conservation à long terme. Toutefois, le faible nombre de biens bénéficiant de mécanismes de gestion traditionnels (1 %) et communautaires (1 %) se démarque dans cette vaste région, riche et diversifiée sur le plan culturel et au niveau de l'utilisation du territoire. Le Comité du patrimoine mondial a encouragé une plus grande gestion traditionnelle et communautaire afin d'assurer une mobilisation plus vaste et d'améliorer ainsi la prise de décisions.

Tableau 3.11. Q II.5.3.1 : Cocher la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien

Région/Sous-région	Système de gestion public au niveau national	Système de gestion public au niveau régional	Système de gestion public conjoint national/local	Système de gestion public conjoint régional/local	Système de gestion traditionnel	Gestion par les communautés locales	Gestion associative (par exemple, par des ONG)	Gestion privée	Autres
Asie-Pacifique	61	33	137	13	2	3	0	2	12
Asie centrale	11	1	20	3	2	0	0	0	1

Asie du Nord-Est	15	4	69	6	0	0	0	1	3
Pacifique	9	8	5	1	0	0	0	0	5
Asie du Sud	9	14	29	3	0	1	0	0	2
Asie du Sud-Est	17	6	14	0	0	2	0	1	1

3.5.5 Outils de gestion

Les répondants ont ensuite été invités à faire état de la corrélation entre les mécanismes de gestion et les 18 outils, et à évaluer les interactions entre les parties prenantes. Les 18 outils suggérés peuvent être répartis approximativement en 4 groupes :

- cadres réglementaires et législatifs,
- pratiques communautaires et traditionnelles axées sur les parties prenantes,
- gestion et plans de gestion thématiques,
- développement économique.

C'est la sous-région Asie du Nord-Est qui a fait état du plus grand nombre d'outils de gestion différents utilisés, suivie de l'Asie du Sud-Est, du Pacifique, de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale.

Les outils de gestion les plus fréquemment utilisés sont les suivants :

- « Plans officiels de gestion ou plans de zonage du bien » suivis des
- « Plans de gestion »,
- « Plan annuels de travail ou d'activités »,
- « Plans de gestion des visiteurs/de la fréquentation »,
- « Mécanismes de gouvernance encourageant et respectant les pratiques, connaissances et utilisations traditionnelles du bien »,
- « Mécanismes visant à promouvoir la participation équilibrée de groupes, y compris différents niveaux d'autorité, les communautés locales, les peuples autochtones, les femmes et les hommes, et d'autres groupes particuliers » et
- « Plans de gestion intégrés couvrant le patrimoine mondial et d'autres désignations ».

L'accent est clairement placé sur la gestion proprement dite et, fait intéressant, sur les communautés et les autres parties prenantes.

3.5.6 Capacité des plans/systèmes de gestion à maintenir la VUE et mise en œuvre

Les répondants font état de « systèmes de gestion tout à fait adéquats » à une très grande majorité (75 %), ainsi que de systèmes « en partie adéquats » (22 %). Cela se reflète également dans la mise en œuvre effective des systèmes de gestion, 73 % des plans/systèmes de gestion étant mis en œuvre, suivis de plans et systèmes partiellement mis en œuvre (25 %), pour un total de 98 %.

Les données montrent que, lorsqu'il existe des plans/systèmes de gestion, ils sont toujours mis en œuvre. Il n'existe pratiquement aucun cas de biens dépourvus de systèmes de gestion ; toutefois, la mise en place des mécanismes de gestion manquants devrait être une priorité. D'après les tendances sous-régionales, l'Asie du Nord-Est présente le taux de mise en œuvre le plus élevé, suivie de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est, du Pacifique et de l'Asie centrale. L'existence de systèmes et de plans de gestion, et leur mise en œuvre sont corrélées à une

coordination efficace entre les divers niveaux d'administration. Là encore, les données montrent un très haut niveau de coordination (61 %) ou l'amélioration nécessaire des mécanismes de coordination existants (37 %), soit un total de 98 %.

Très peu de biens font état d'une absence totale de coordination ; toutefois, le cas échéant, ce problème doit être traité en priorité. D'après les tendances sous-régionales, l'Asie du Nord-Est est la sous-région qui présente le taux de mise en œuvre le plus élevé, suivie de l'Asie du Sud, de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique.

Les répondants ont également été invités à communiquer des informations sur l'existence et la mise en œuvre de plans d'actions ou de plans de travail. Les résultats sont similaires en termes de réponses positives. Parmi les répondants, 44 % ont indiqué qu'il « existe » des plans d'action/de travail annuels et que « de nombreuses activités sont mises en œuvre », tandis que 43 % d'entre eux ont indiqué qu'il « existe » des plans et que « toutes les activités sont mises en œuvre ». Cela doit être considéré comme positif. Le taux de mise en œuvre positive total des plans d'action est de 88 %. Les résultats de la répartition sous-régionale mettent également en évidence la capacité élevée de mise en œuvre en Asie du Nord-Est et en Asie du Sud. 1 % des biens indiquent qu'ils n'ont pas de plans d'action/de travail et qu'ils n'en ont pas besoin.

3.5.7 Procédures et mécanismes formels visant à assurer la participation et la contribution des différents groupes aux décisions en matière de gestion

Les répondants ont également fourni des informations sur la présence ou non, dans les systèmes de gestion, de procédures et mécanismes formels destinés à assurer la participation et la contribution d'une grande variété de groupes : autorités et communautés locales, propriétaires fonciers, peuples autochtones, femmes et autres groupes (voir la Figure). Les réponses font état d'un « certain niveau de participation » ou d'une « participation directe » de tous les groupes, les autorités locales se classant en tête des groupes présentant une participation « directe » et les autres groupes présentant un niveau égal de participation (un « certain niveau de participation »). Ces résultats s'avèrent plutôt positifs, la participation des parties prenantes aux processus de prise de décisions étant considérée comme vitale pour assurer une conservation adéquate, mais également un développement adéquat, et pour éviter des divergences au niveau des priorités dans les biens du patrimoine mondial et au-delà, à l'échelle locale, régionale ou nationale.

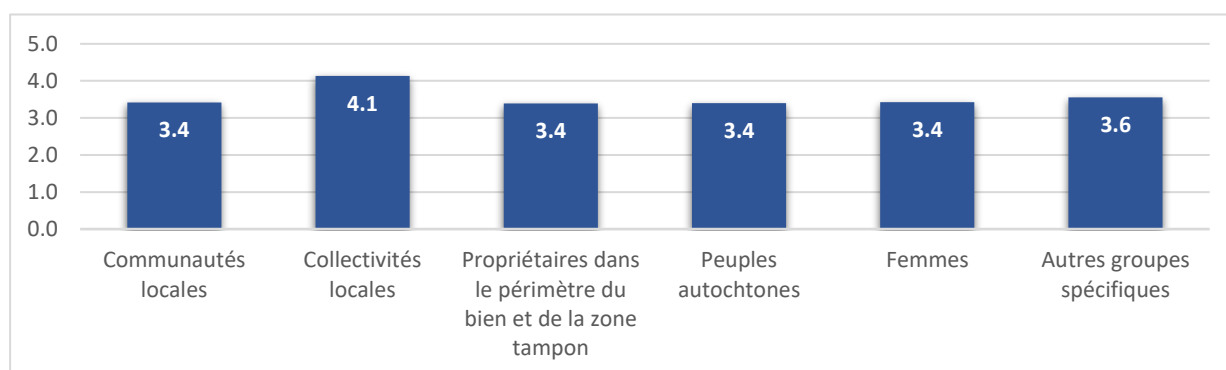


Figure 3.6. Q II.5.3.15 : Le système de gestion intègre-t-il des procédures et des mécanismes formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ? (1 = Sans objet ; 2 = Pas de mécanismes de participation ; 3 = Une certaine participation ; 4 = Participation directe ; 5 = Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents)

3.5.8 Mécanismes formels, et coopération et relation entre les biens et entre les entités de gestion

Dans toutes les sous-régions, les répondants ont fait état de mécanismes formels, et de la coopération et de la relation entre les biens et entre les entités de gestion de façon très similaire, pratiquement tous les biens présentant une note comprise entre 3,7 et 4,3. Au niveau régional,

seules les « communautés locales/autorités municipales » présentaient un score sensiblement plus élevé : 4,6 et 4,7 (2 = inexistant/5 = bon).

La participation des autorités locales et leurs relations avec les entités de gestion sont plus importantes en Asie du Nord-Est et en Asie du Sud-Est, tandis que la participation des propriétaires fonciers est la plus élevée dans le Pacifique, ce qui est probablement lié aux systèmes traditionnels et autochtones de propriété et de conservation. Il est intéressant de souligner qu'une coopération raisonnable entre les chercheurs et les entités de gestion est démontrée au niveau régional. S'agissant d'un sujet très important, qui dépasse le cadre de la gestion des biens du patrimoine mondial, des recherches supplémentaires pourraient définir la participation par rapport au type de bien et aux objectifs de développement à plus grande échelle.

La participation des communautés est un élément essentiel de la Convention mis en avant à l'Article 5 (a) sur le rôle et la fonction du patrimoine dans la vie des communautés. Il s'agit également de l'un des « 5 C » de la Convention et la participation inclusive des différents groupes est la priorité de plusieurs documents normatifs de l'UNESCO tels que la *Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique* ou d'autres conventions culturelles et programmes de l'UNESCO. Elle est également au cœur du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et d'autres documents internationaux tels que le « Nouvel agenda urbain » (ONU-Habitat).

3.5.9 Utilisation des documents normatifs de l'UNESCO, et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial

La section II du questionnaire du Rapport périodique demandait des informations sur l'utilisation de plusieurs documents normatifs comme la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique, le Document d'orientation actuel sur les impacts du changement climatique et la Stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial. Le questionnaire a également invité les répondants à évaluer la mesure dans laquelle les systèmes de gestion contribuent à atteindre les objectifs de la Politique du Comité du patrimoine mondial pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Pour ce qui est la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique et du document Changement climatique, une grande majorité de répondants ont répondu que ces documents n'avaient pas été du tout utiles et/ou qu'ils n'étaient pas pertinents (71 % pour la Recommandation et 61 % pour Changement climatique (respectivement Figure et Figure). Les répondants font état de l'utilisation de ces outils à un certain degré (29 % pour la Recommandation/39 % pour le Changement climatique). Ce résultat peut être considéré comme encourageant étant donné que l'initiative d'utiliser ces documents d'orientation est rarement prise au niveau des sites du fait d'une mise en œuvre principalement descendante et de capacités nécessaires complexes en matière de participation de multiples acteurs. En outre, cela concerne des domaines fortement liés au développement et implique des changements de paradigme, ainsi que la résolution de programmes conflictuels entre le patrimoine et le développement.

D'après les réponses, le document d'orientation sur la réduction des risques a été beaucoup plus utilisé (un peu utilisé : 54 % et pleinement utilisé : 8 %). De façon générale, la région Asie du Nord-Est présente l'application globale la plus importante des documents de normalisation, des politiques et des stratégies.

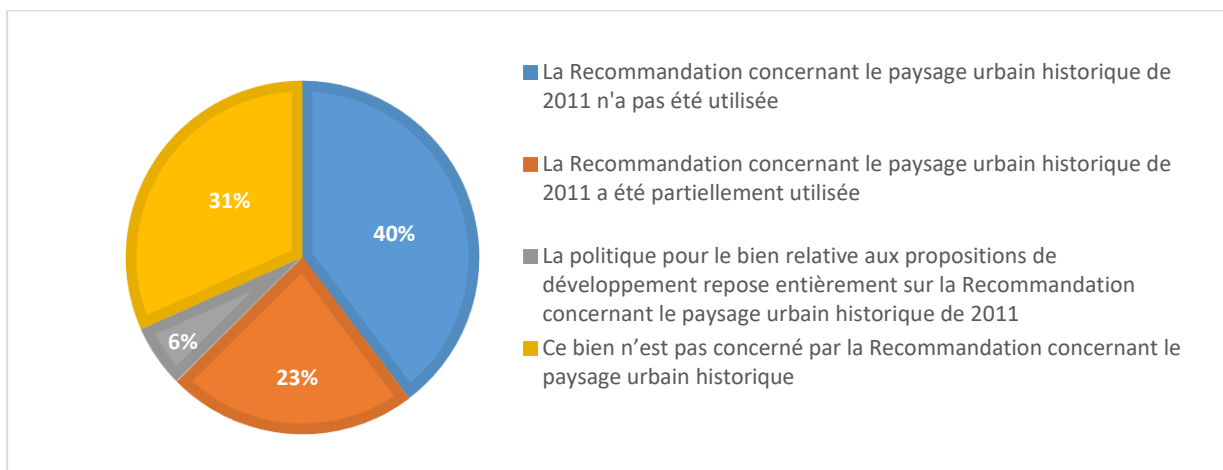


Figure 3.7. Q II.5.3.5 : La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection de ce bien ?

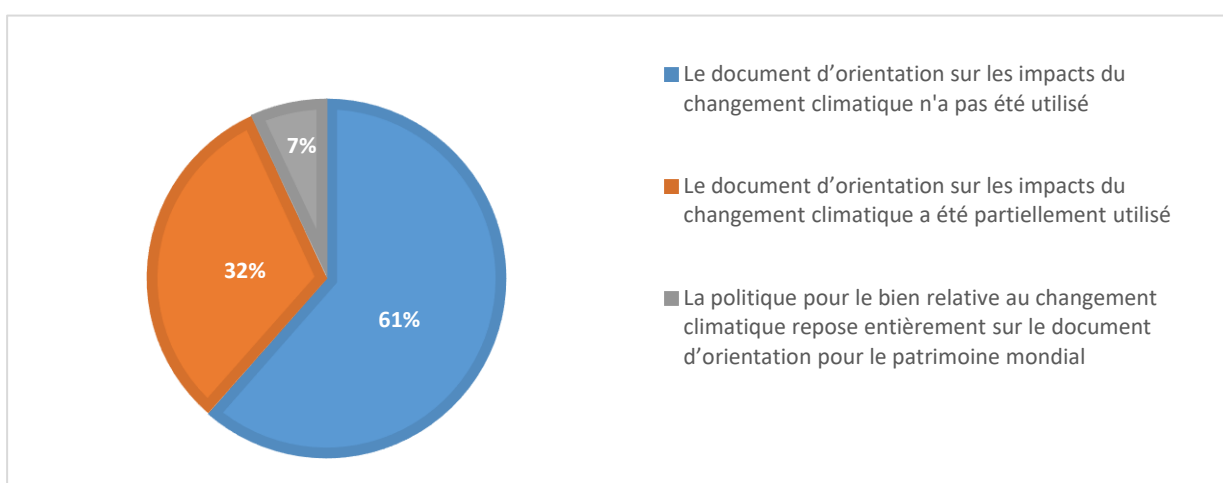


Figure 3.8. Q II.5.3.7 : Le Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé sur le bien ?

Concernant la Politique relative au patrimoine mondial et la contribution des systèmes de gestion à la réalisation des six Objectifs (à savoir, égalité des genres ; services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème ; égalité et inclusion sociales ; approche fondée sur les droits de l'homme ; développement économique local inclusif ; prévention des conflits), 28 points de données possibles sur 30 (6 objectifs x 5 sous-régions) se regroupent entre les valeurs de 3,7 et 4,3 (2 = aucune contribution/5 = réalisation intégrale). Au niveau régional global, l'égalité des genres obtient le score le plus faible (3,8), tandis que les autres objectifs obtiennent le score de 3,9 ou 4,0, un score légèrement plus faible au niveau régional.

Après examen des commentaires sur le facteur Gestion affectant le bien de façon négative ou positive (Q 4.13.9) étudié au point 3.4.4., plusieurs des stratégies/documents d'orientation/instruments mentionnés dans cette section entrent en jeu. Un nombre significatif d'exemples donnés par les répondants font référence à des activités établissant un lien entre conservation et développement, gestion, gouvernance et approches durables, domaines tous au cœur de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique et de la Politique relative au patrimoine mondial. Si ces liens ne transparaissent pas totalement dans les exemples donnés, ils sont pourtant bien réels. Les répondants au futur questionnaire du Rapport périodique doivent être encouragés à tenir pleinement compte de ces liens lorsqu'ils donneront des exemples.

L'absence de liens explicites entre les exemples des répondants concernant le facteur « Gestion » affectant le bien et l'application de plusieurs politiques/stratégies encouragée pour

les biens du patrimoine mondial laisse entendre la nécessité d'améliorer la compréhension de la façon dont la gestion contribue peut-être déjà à leur application.

De même, la compréhension des types de facteurs positifs et négatifs contribuerait au renforcement des interventions de gestion et de conservation et à l'élaboration de documents précieux pour les études de cas. Lors de l'examen du renforcement des pratiques de gestion, de conservation et d'études d'impact, il convient de veiller à ce qu'elles soient sensibles aux différents types de patrimoine (villes, paysages culturels, forêts, zones marines, etc.).

3.5.10 Observations finales sur la protection et la gestion des biens, et perspectives

Comme dans la section 3.4, les données fournies par les répondants dans la section 3.5 du questionnaire font état d'une application en très grande majorité positive des pratiques de gestion, des outils et des mécanismes de coordination, et progressivement d'une meilleure participation des différents groupes et parties prenantes. Le caractère adéquat des limites et des zones tampons a été mis en avant par la plupart des biens, tandis que près d'un cinquième des biens ont identifié des possibilités d'amélioration. Globalement, la sous-région Asie du Nord-Est présentait de plus grandes capacités de gestion.

Concernant les instruments, les outils et les documents d'orientation, probablement du fait du pilotage national de la plupart d'entre eux, des formations et des activités de sensibilisation supplémentaires sont nécessaires, les activités sur site montrant en fait des projets en phase avec les approches recommandées par ces instruments.

L'analyse des données de cette section, comme le montre également la section 3.4, suggère des axes de recherche pratiques. Cela permettrait d'identifier les lacunes, les difficultés et les besoins, ce qui pourrait être bénéfique pour les pratiques de sauvegarde, de conservation et de gestion, ainsi que pour l'élaboration d'interventions et d'outils de gestion ciblés.

La traduction des documents d'orientation et de formation existants, produits par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, dans les langues nationales doit être envisagée, non seulement dans l'intérêt des agences de gestion, mais également pour toutes les autres parties prenantes.

En outre, l'ensemble des sujets abordés dans cette section révèlent principalement des résultats positifs en matière de gestion, ce qui devrait être présenté et publié aux niveaux national, régional et international.

3.6 Ressources humaines et financières

3.6.1 Financement

Le financement se présente généralement sous deux formes : frais courants/coûts opérationnels et coûts de projets/développement. Dans tous les cas, le financement des biens du patrimoine mondial provient de différentes sources (Tableau 3.12).

Tableau 3.12. Q 6.1.1 : Sources de financement des biens du patrimoine mondial – Frais courants (en % des réponses)

Frais de fonctionnement	Asie centrale	Asie du Nord-Est	Pacifique	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Total
Financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.)	0,8	0,0	0,0	1,1	0,6	0,4
Financement international bilatéral	9,1	0,0	5,0	0,3	0,0	2,4
Fonds du patrimoine mondial (Assistance internationale)	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1

Contribution d'autres conventions et programmes	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	8,3	0,0	0,0	1,0	2,8	2,0
Gouvernemental (national/fédéral)	48,4	36,8	20,8	62,4	45,8	44,8
Gouvernemental (régional/provincial/État)	19,7	12,6	42,5	26,1	26,2	22,4
Gouvernemental (local/municipal)	1,5	30,0	0,0	1,8	3,0	9,7
Dons dans le pays (ONG, fondations, etc.)	1,3	1,9	0,0	0,4	0,5	0,7
Frais payés par les visiteurs (par ex. entrée, parking, camping, etc.)	8,9	13,2	5,4	6,3	13,7	10,4
Activités commerciales (par exemple, marchandisage et approvisionnement, autorisations de tournage, concessions, etc.)	0,7	2,1	1,3	0,1	5,4	1,7
Autres	0,6	3,3	25,0	0,6	2,0	5,4

Tableau 3.13. Q 6.1.1 : Sources de financement des biens du patrimoine mondial – Frais de projet (en % des réponses)

Coûts de projets	Asie centrale	Asie du Nord-Est	Pacifique	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Total
Financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.)	0,8	1,6	0,2	10,5	1,0	3,6
Financement international bilatéral	9,0	7,3	4,2	0,3	2,5	5,6
Fonds du patrimoine mondial (Assistance internationale)	0,8	0,0	24,2	0,0	2,3	4,5
Contribution d'autres conventions et programmes	0,0	0,3	2,0	0,0	3,4	1,0
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	8,3	0,0	0,6	1,0	2,5	2,1
Gouvernemental (national/fédéral)	47,5	55,0	37,6	51,5	54,9	50,9
Gouvernemental (régional/provincial/État)	19,9	9,6	19,2	24,1	18,5	16,3
Gouvernemental (local/municipal)	1,5	18,6	0,0	2,1	3,8	6,7
Dons dans le pays (ONG, fondations, etc.)	2,3	0,2	3,4	0,5	2,0	1,4
Frais payés par les visiteurs (par ex. entrée, parking, camping, etc.)	8,8	4,6	4,0	9,1	7,4	5,9
Activités commerciales (par exemple, marchandisage et approvisionnement, autorisations de tournage, concessions, etc.)	0,7	0,6	4,0	0,3	0,6	1,1
Autres	0,6	2,1	0,6	0,5	0,9	0,9

Seuls 35 % des biens font état d'un financement suffisant. De façon générale, les commentaires indiquaient que toute augmentation du financement serait bien accueillie par les gestionnaires de sites.

Pour la plupart des sous-régions, les frais de projet et les frais courants dépendent en grande partie des financements nationaux (95,95 % et 92,27 % des biens, respectivement), une tendance semblable à celle du second cycle (Figure 3.9a et b). Le financement international est davantage destiné aux projets, tandis que le financement national cible davantage les frais courants.

En Asie du Sud-Est, un plus grand nombre de biens s'appuient sur des financements internationaux (47,06 % contre 20,27 % en moyenne) pour les frais courants et de projets. En Asie du Nord-Est, les biens ont davantage recours au financement privé pour les frais courants (66,67 % contre 53,18 % en moyenne), comme pendant le second cycle.

Dans le Pacifique, les biens n'ont pas tous été en mesure d'indiquer leurs sources de financement, ce qui est probablement révélateur de la nature fastidieuse ou complexe de cette tâche. Les sources de financement étaient variables dans la sous-région. Les financements provenaient soit du gouvernement, soit des revenus du tourisme, soit de l'activité commerciale, soit de sources externes (telles que des organisations donatrices) ou d'une combinaison de ces sources. Ces variations reflètent les disparités importantes entre les capacités de financement relatif de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande par rapport aux petits États insulaires en développement (PEID).

L'instabilité des budgets et du financement de base est imputable aux réductions considérables du nombre d'entrées payantes sur les sites en raison des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19, ou à la survenue d'événements significatifs tels que de vastes feux de forêt nécessitant des réponses substantielles en termes de gestion ou des modifications des modalités d'accès aux biens.

Concernant le Fonds du patrimoine mondial (assistance internationale), neuf biens déclarent l'utiliser pour leurs projets, dont trois dans le Pacifique et trois en Asie du Sud-Est, et deux biens l'utilisent pour les frais courants, tous deux en Asie centrale.

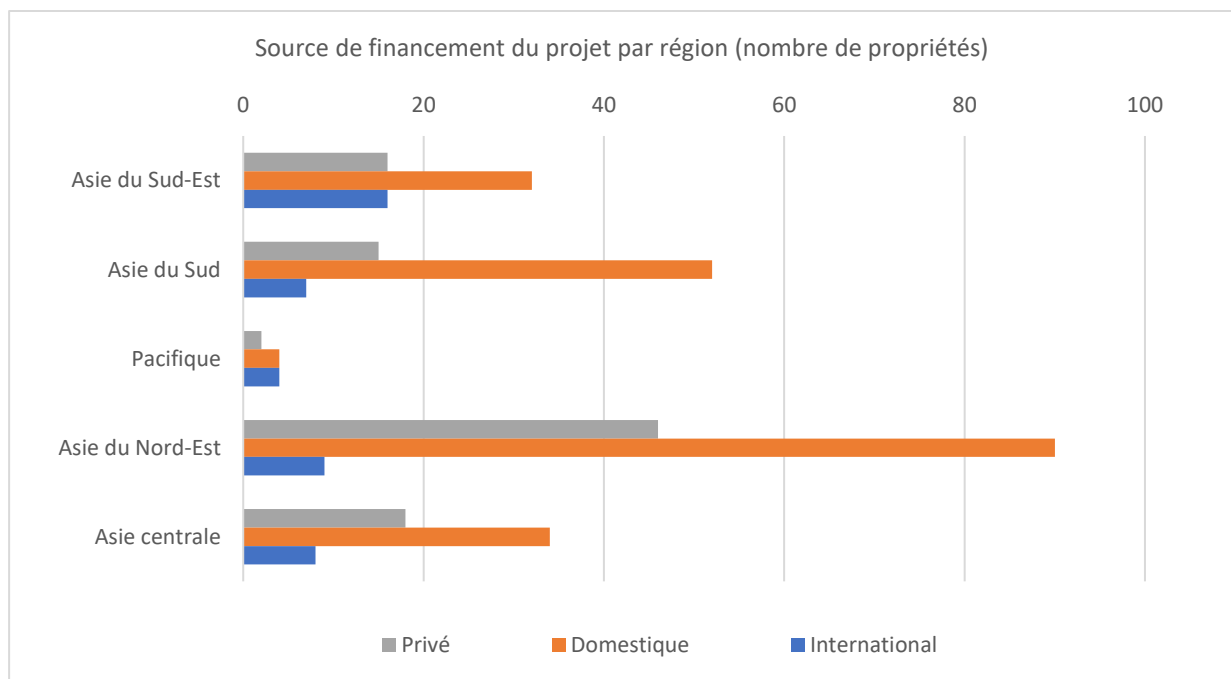


Figure 3.9a. Proportion de financements privés/publics nationaux/internationaux des biens du patrimoine mondial par sous-région

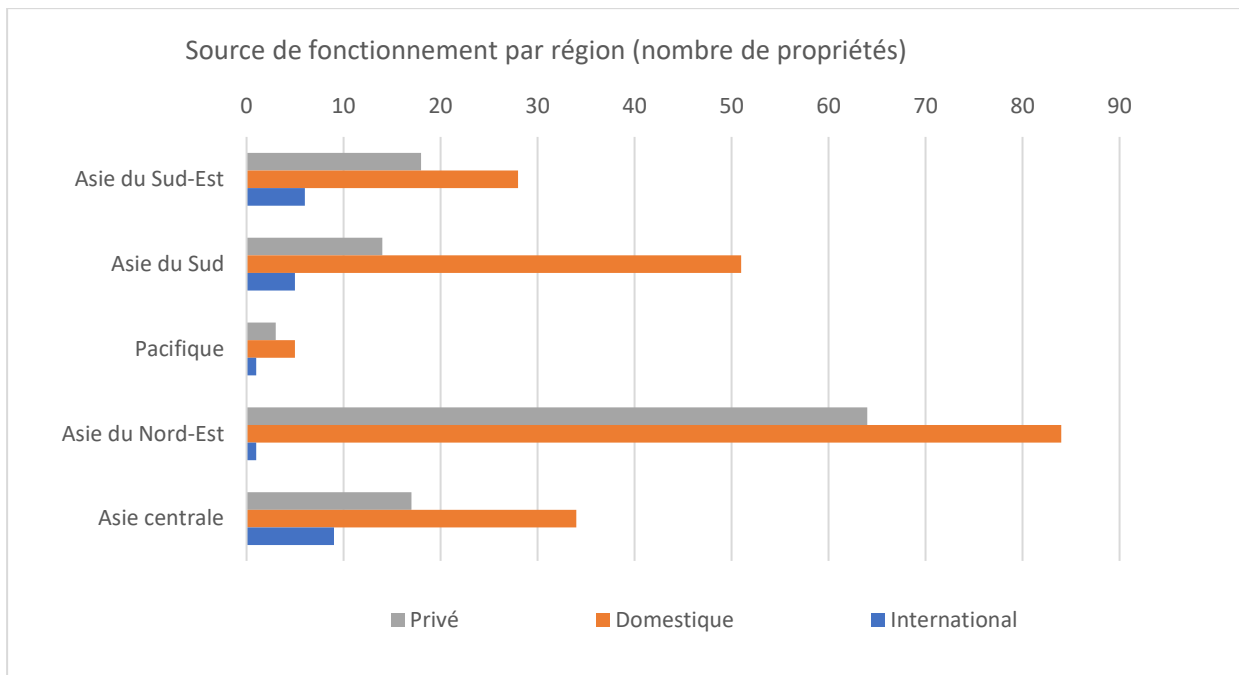


Figure 3.9b. Proportion de financements privés/publics nationaux/internationaux des biens du patrimoine mondial par sous-région

3.6.2 Ressources budgétaires suffisantes

De façon générale, plus de la moitié (55,7 %) des biens font état d'un budget « acceptable » à améliorer pour répondre aux besoins en termes de gestion, tandis que plus d'un tiers des biens (35,5 %) qualifient leur budget de « suffisant » (Figure 3.10a). Parmi les 93 biens qui font état d'un budget « suffisant », 39 se trouvent en Asie du Nord-Est, une tendance similaire à celle du second cycle (Figure 3.10b).

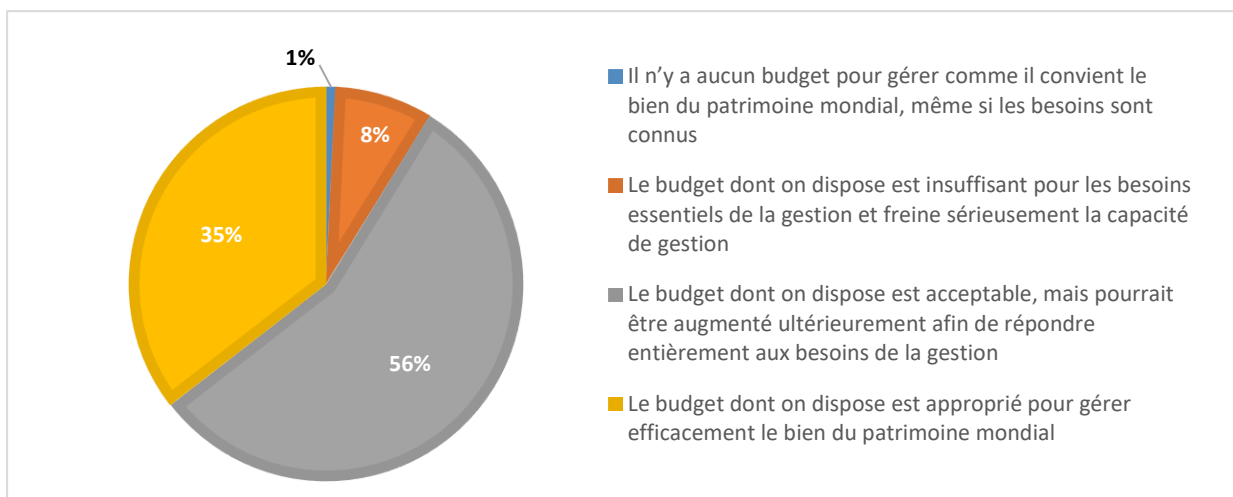


Figure 3.10a. Q II.6.1.3 : Le budget actuel est-il suffisant pour gérer de manière efficace le bien du patrimoine mondial ?

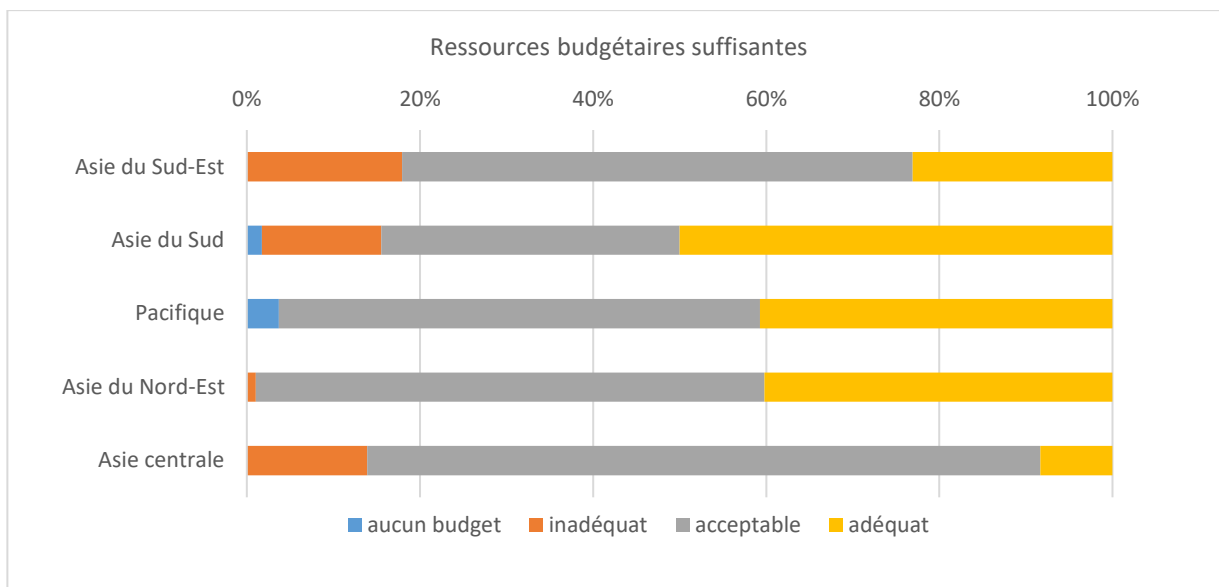


Figure 3.10b. Ressources budgétaires suffisantes (%) par région

Les niveaux actuels de financement semblent relativement assurés, 90 % des biens faisant état de financements garantis à moyen et à long terme, ou de projets visant à assurer leur stabilité (Figure 3.11a).

D'après un peu plus de la moitié (53 %) des biens, les sources actuelles de financement sont assurées à moyen et à long terme, tandis que pour plus d'un tiers (37 %), une planification en cours vise à assurer le financement à long terme. Un dixième des biens ont indiqué que les sources actuelles de financement ne sont pas assurées.

L'Asie du Nord-Est représente la majorité des biens confiés, sur le moyen et le long terme, quant à la sécurité des sources de financement (57 sur 138) (Figure 3.11b).

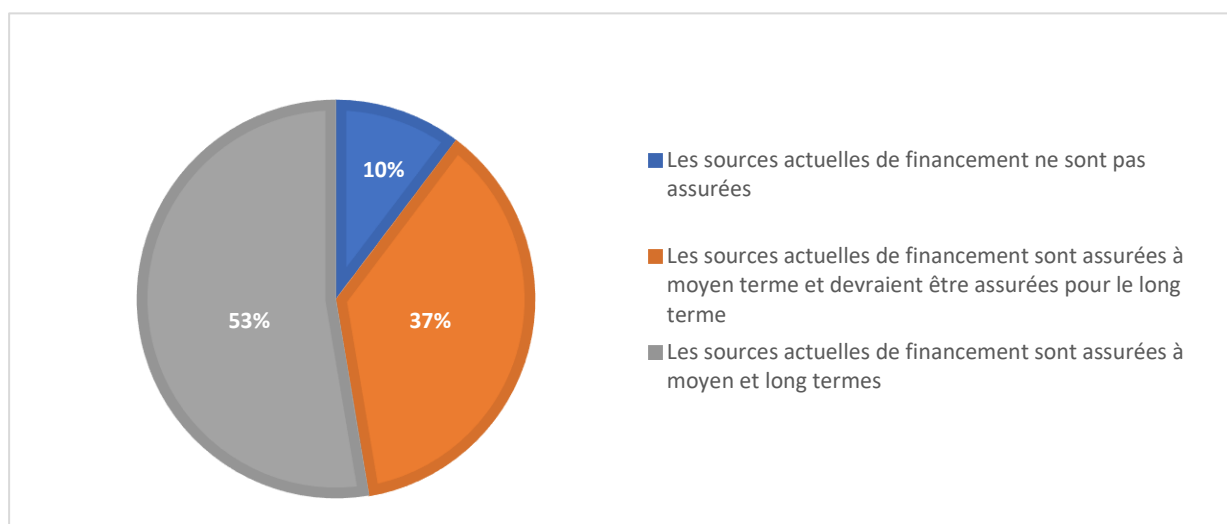


Figure 3.11a. Q II.6.1.4 : Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

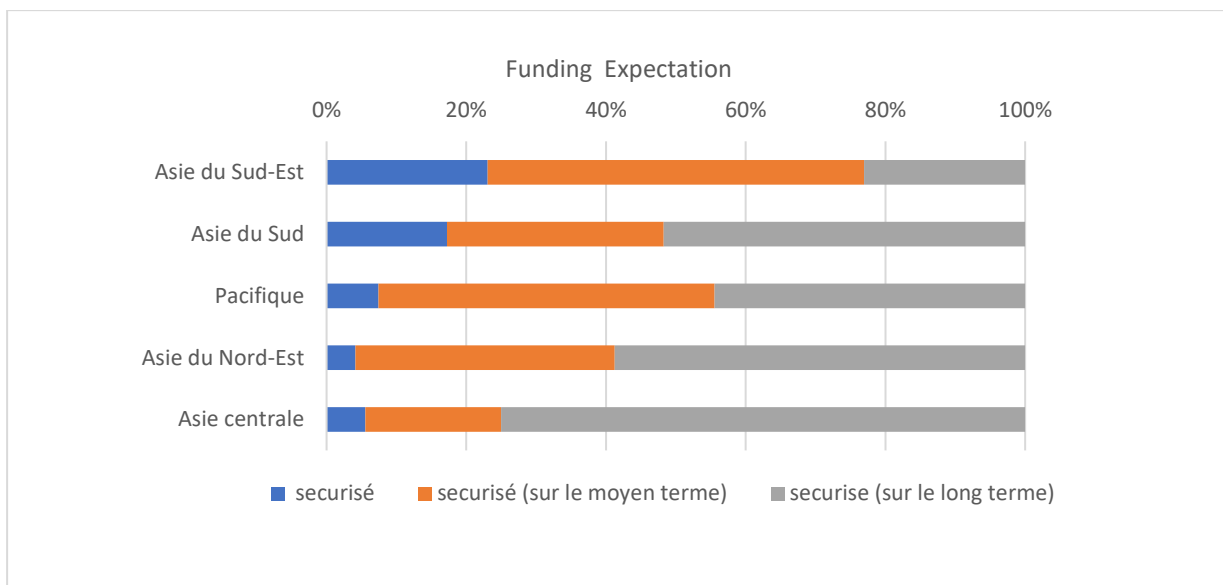


Figure 3.11b. Attentes en matière de financement (%) par région

3.6.3 Ressources humaines

En termes de ressources humaines, la plupart des biens indiquent que les niveaux de dotation en personnel sont suffisants ou en partie suffisants pour protéger les biens du patrimoine mondial, seuls 6 % des biens faisant état de niveaux de personnel tout à fait insuffisants. Le manque de personnel est maximal dans les régions du Pacifique et d'Asie centrale. Fait satisfaisant, les biens parviennent à répondre à la plupart de leurs besoins en personnel en recrutant des membres des communautés locales (Figure 3.12). Toutefois, leurs effectifs comptent plus d'hommes que de femmes, en particulier en Asie centrale et en Asie du Sud. Les hommes occupent également plus de postes à responsabilité. Que le recrutement soit effectué dans les communautés locales ou ailleurs, les proportions d'hommes et de femmes sont identiques. Dans le Pacifique, le recrutement du personnel de gestion des sites à l'échelle locale ou dans les communautés locales a été influencé par des facteurs tels que l'accès, l'éloignement, la présence de communautés locales, etc. L'égalité des genres et les proportions hommes/femmes se sont caractérisées par une représentation équilibrée pour la plupart des biens.

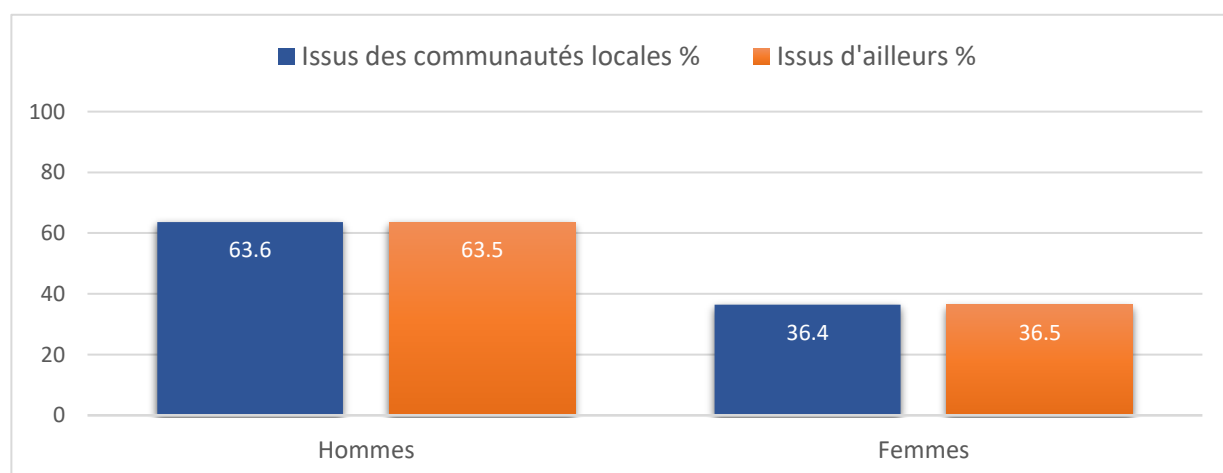


Figure 3.12. Q II.6.1.6 : Estimer la répartition des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales

3.6.4 Besoins en matière de gestion

Concernant la gestion des biens, la discipline Marketing et promotion compte le moins de professionnels disponibles (moyenne : 2,7), tandis que la discipline Conservation en compte le plus (moyenne : 3,6). Parmi tous les besoins en matière de gestion, l'Asie du Sud-Est se classe en première position dans six disciplines, et l'Asie du Nord-Est dans cinq (Figure 3.13).

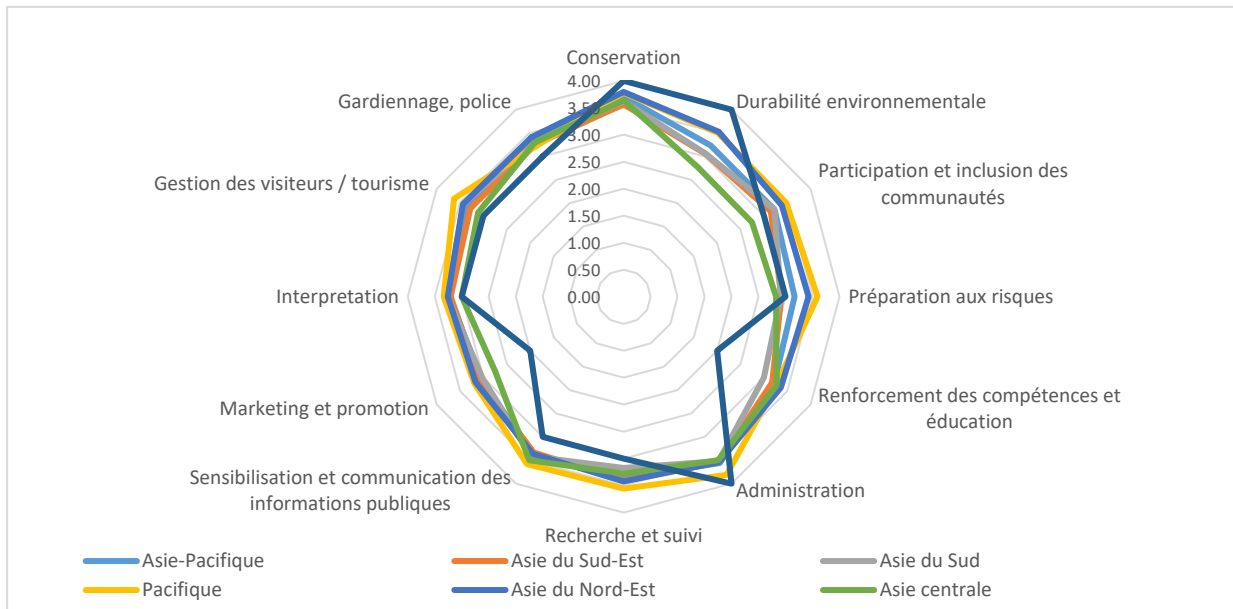


Figure 3.13. Q II.6.1.8 : Concernant les besoins en matière de gestion des biens du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

Les biens indiquent que les disciplines Conservation et Administration présentent les meilleures opportunités de formation (3,2), tandis que les disciplines Préparation aux risques et Marketing et promotion en comptent le moins (2,7) (Figure 3.14).

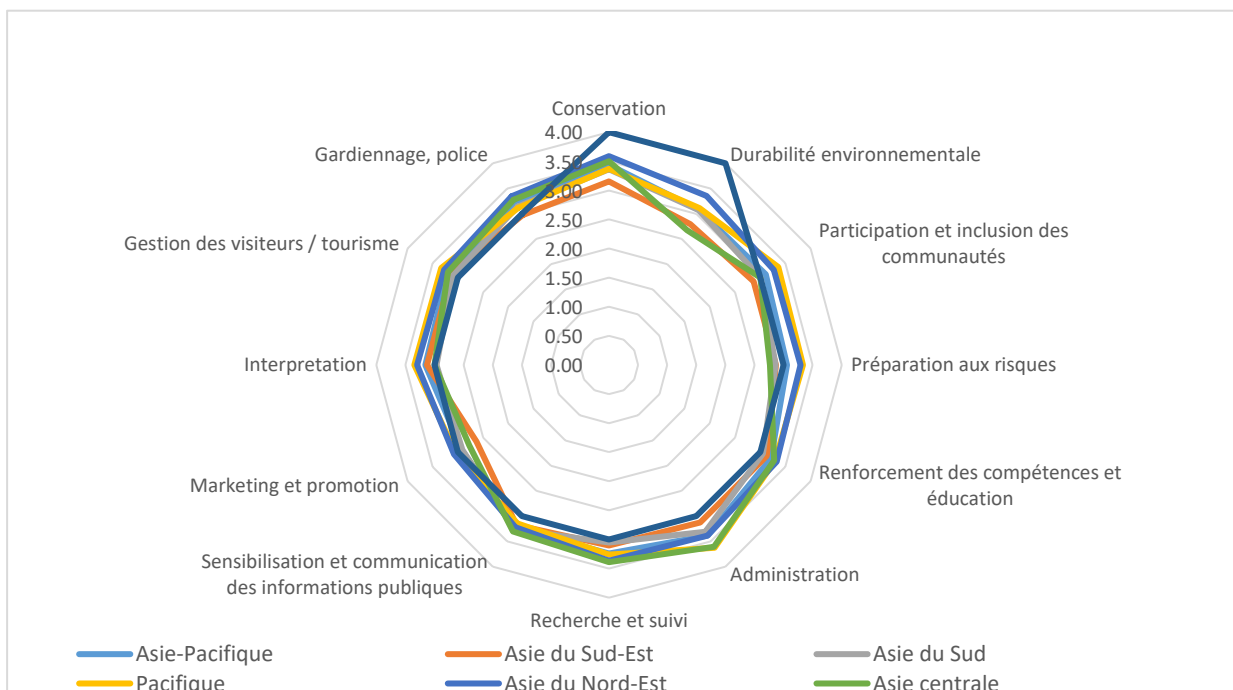


Figure 3.14. Q II.6.1.9 : Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

3.6.5 Stratégie pour le renforcement des capacités

Près de la moitié des biens font état d'un certain degré d'utilisation de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (48 %), tandis que plus d'un tiers indiquent ne pas l'utiliser (35 %) (Figure 3.15). Dans la sous-région du Pacifique, on observe généralement une adoption limitée de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités, ce domaine étant souvent, pour la plupart des biens, axé sur la demande, et les approches et les directives localisées étant privilégiées pour répondre aux besoins spécifiques du personnel et des sites. Moins d'un cinquième (17 %) des représentants des biens pensent que leurs formations et leurs activités de renforcement des capacités reposent entièrement sur la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités.

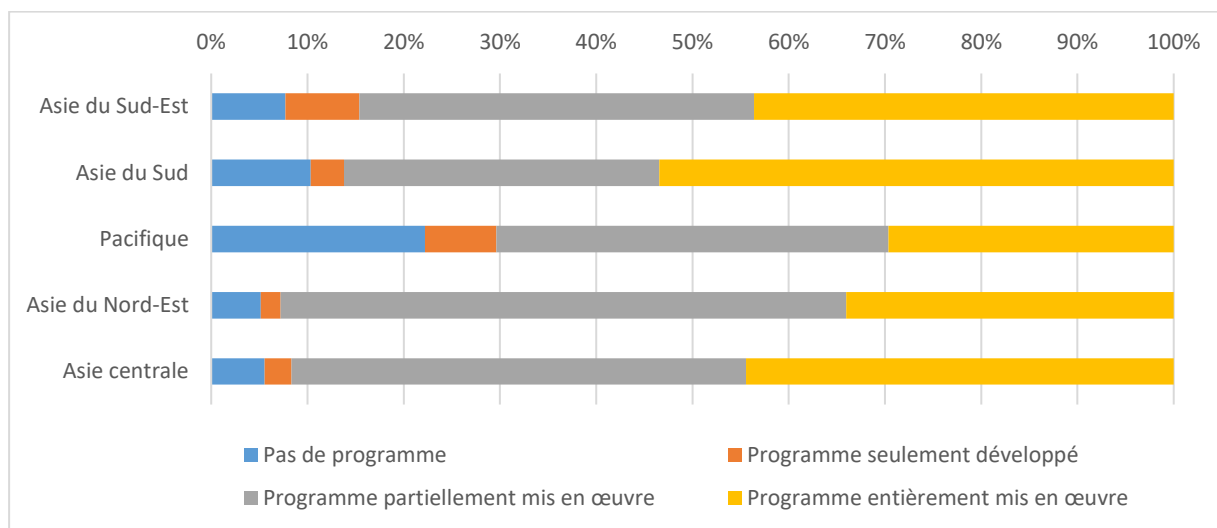


Figure 3.15. Q II.6.1.10 : La Stratégie pour le renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée sur le bien ?

Quant aux programmes de renforcement des capacités spécifiques du site, près de la moitié (47 %) des biens font état d'un programme existant, partiellement mis en œuvre. Moins d'un dixième indiquent l'absence de programme. L'Asie du Nord-Est compte la plupart des biens possédant un programme « partiellement » (57) et « totalement » (33) mis en œuvre.

3.7 Études scientifiques et projets de recherche

Cette section vise à recueillir des informations afin de déterminer si les connaissances disponibles (à la fois scientifiques et traditionnelles) concernant les valeurs et les caractéristiques des biens du patrimoine mondial sont suffisantes, ainsi que des données concernant l'existence de programmes de recherche visant les besoins en gestion et/ou une amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

Sur un total de 262 sites pour lesquels les autorités ont répondu, 135 (52 %) pensent que les connaissances concernant les valeurs et les caractéristiques des biens du patrimoine mondial sont suffisantes. Au total, 119 sites estiment que les connaissances concernant les valeurs et les caractéristiques des biens du patrimoine mondial sont acceptables, dans la plupart des domaines clés, malgré l'existence de lacunes. Les autorités ont identifié huit sites (un en Australie, deux au Pakistan, un au Népal, un en Indonésie, un en RDP Lao, et deux au Myanmar) où les connaissances concernant les valeurs et les caractéristiques des biens du patrimoine mondial sont insuffisantes.

D'après les données fournies, 139 biens possèdent un programme de recherche complet et intégré portant sur les besoins en matière de gestion et/ou sur l'amélioration de la compréhension de la VUE. Au total, 97 biens mènent des recherches importantes, qui ne sont

cependant pas axées sur les besoins en matière de gestion et/ou sur l'amélioration de la compréhension de la VUE (Figure 3.16).

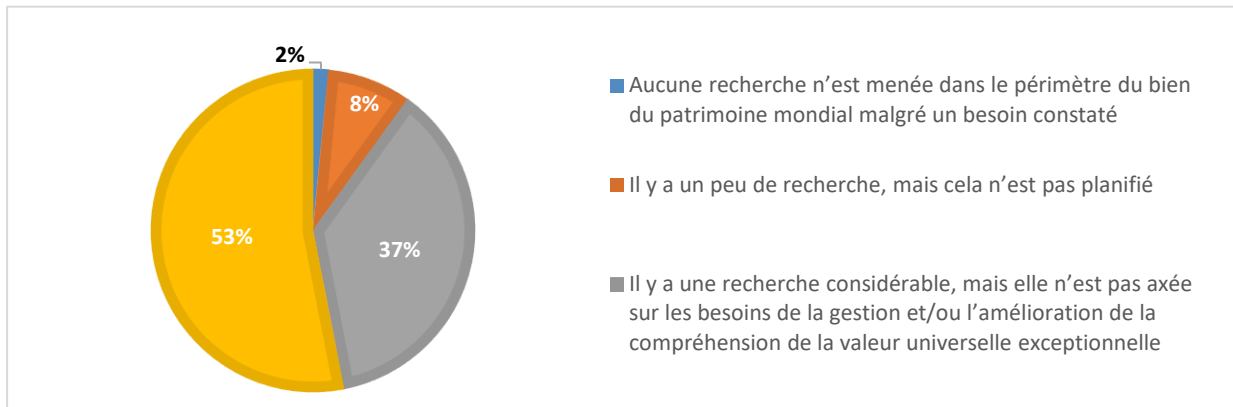


Figure 3.16. Q 7.2 : Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Interrogés sur la diffusion des résultats de recherche, les sites ont formulé les réponses suivantes : les résultats de 12 biens ne sont communiqués à aucun niveau ; les résultats de 27 biens sont partagés avec des partenaires et les communautés locales, malgré l'absence de communication active avec des organismes nationaux ou internationaux ; les résultats de 109 biens sont diffusés auprès des communautés locales et de certains organismes nationaux ; et les résultats de 114 biens sont diffusés à grande échelle, avec une communication active auprès des communautés locales, et des organismes nationaux et internationaux.

3.8 Éducation, information et sensibilisation

Cette section vise à recueillir des informations sur l'existence et l'efficacité des programmes d'éducation et de sensibilisation au patrimoine au niveau des biens, ainsi que sur les services généraux consacrés à l'éducation, à l'information, à l'interprétation et à la sensibilisation.

La connaissance et la compréhension de l'existence et des motifs d'inscription des biens du patrimoine mondial par les communautés locales, les autorités locales et municipales, les peuples autochtones, les propriétaires fonciers, les femmes, les jeunes/enfants, les chercheurs, les visiteurs locaux, les touristes nationaux et internationaux, l'industrie du tourisme, les entreprises et les industries locales, et les ONG sont jugées « moyennes » ou « bonnes » par la majorité des sites.

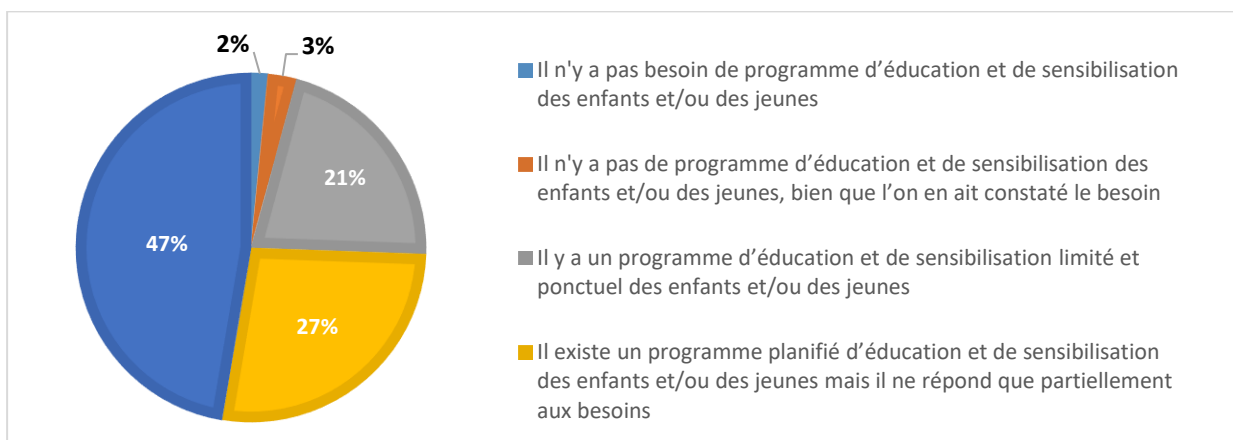


Figure 3.17. Q 8.2 : Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou aux jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Au total, 124 sites possèdent un programme planifié et efficace d'éducation et de sensibilisation des enfants et des jeunes qui contribue à la protection du patrimoine mondial des biens (Figure 3.17).

Sur les 262 sites, les publics cibles des programmes d'éducation et de sensibilisation sont les suivants : communautés locales (242) ; autorités locales et municipales (197) ; peuples autochtones (119) ; propriétaires fonciers (154) ; femmes (193) ; jeunes/enfants (245) ; chercheurs (184) ; visiteurs locaux (228) ; touristes nationaux et internationaux (221) ; industrie du tourisme (204) ; entreprises et industries locales (169) ; ONG (148). Il est intéressant de noter le haut niveau d'attention porté aux communautés locales, aux jeunes/enfants et aux visiteurs.

Les infrastructures d'accueil des visiteurs existantes, notamment les centres d'accueil des visiteurs, les musées de site, les guichets d'information, les visites guidées, les sentiers/itinéraires, les supports d'information imprimés, les données en ligne et les transports disponibles sur les sites sont jugées « médiocres », « moyennes » ou « satisfaisantes ».

3.9 Gestion des visiteurs

3.9.1 Estimations du nombre annuel de visiteurs

Par rapport au second cycle de soumission des Rapports périodiques, les estimations du nombre annuel de visiteurs montrent une baisse significative, en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Plus de 70 % des biens (192 biens) de la région Asie-Pacifique ont connu une baisse de leur taux de fréquentation annuel en 2020. L'impact de la pandémie a varié considérablement d'une sous-région à l'autre, l'Asie du Nord-Est étant restée relativement stable et l'Asie centrale ayant connu la plus forte baisse du nombre de visiteurs (Figure 3.18).

Dans le Pacifique, comme dans les autres sous-régions, la fréquentation touristique a nettement reculé depuis 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, en dépit de pics secondaires dans le tourisme intérieur. Des catastrophes naturelles ont également influé sur l'accessibilité des sites et sur les tendances en termes de fréquentation.

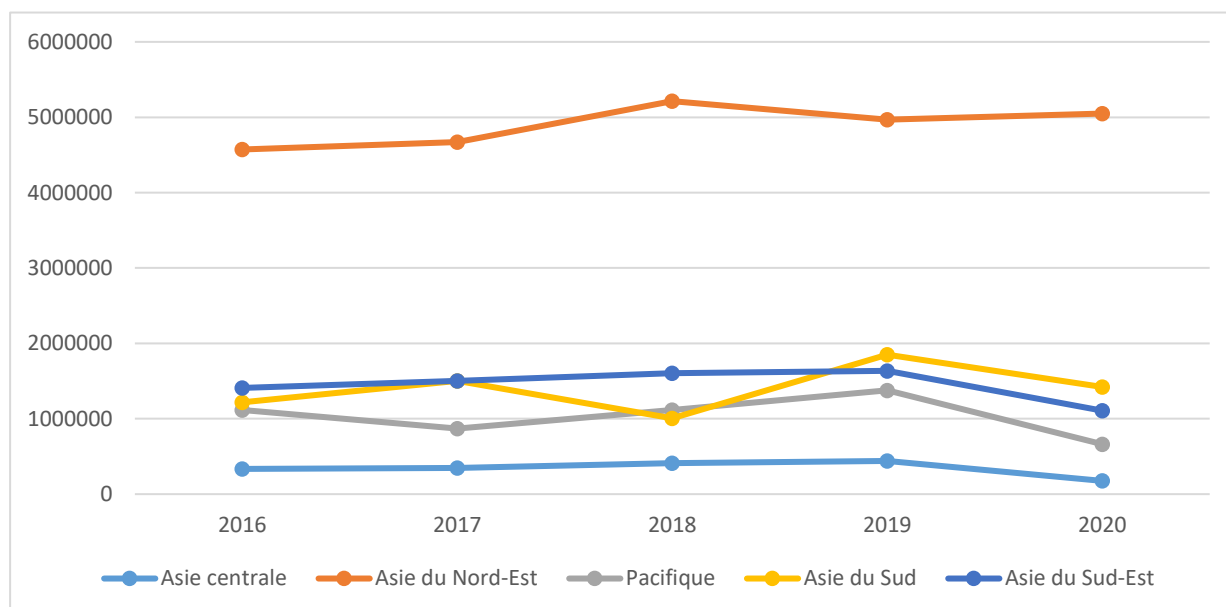


Figure 3.18. Q II.9.1 : Estimez le nombre annuel de visiteurs (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

3.9.2 Sources d'information

Les billets d'entrée, les inscriptions et les enquêtes visiteurs constituent les sources les plus courantes pour recueillir des statistiques concernant les visiteurs, suivis de l'industrie du tourisme et des établissements d'hébergement (Tableau 3.14). Dans le Pacifique, la collecte d'informations sur les visiteurs est réalisée par le biais de diverses méthodes, avec une grande part d'estimation du fait du manque d'indicateurs définis (à l'exception de certains biens où un permis ou accès « passerelle » permet d'obtenir des données plus précises sur les visiteurs).

Il apparaît également que 42 % des biens s'appuient sur une seule source d'information, d'où le manque de précision des statistiques.

Tableau 3.14. Q II.9.2 : Quelles sont les sources d'information utilisées pour recueillir des statistiques concernant les visiteurs ?

Région/Sous-région	Asie centrale	Asie du Nord-Est	Pacifique	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Total
Billets d'entrée et inscriptions	32	82	19	52	39	224
Établissements d'hébergement	13	27	4	12	18	74
Services de transport	9	27	4	9	11	60
Secteur du tourisme	15	34	8	18	17	92
Enquêtes visiteurs	17	38	14	27	14	110
Autres	2	13	18	5	3	41

La plupart des visites ne durent que quelques heures, voire une journée, seuls 36 % des biens faisant état de séjours d'une nuit, notamment dans la région Pacifique, dont certains biens se trouvent sur de petites îles éloignées (Figure 3.19). La durée moyenne de séjour peut également dépendre d'aspects liés aux dépenses tels que les frais d'entrée. Dans le Pacifique, la durée de séjour varie considérablement en raison de la diversité, sur chaque site, des facteurs et des ressources disponibles pour les visiteurs.

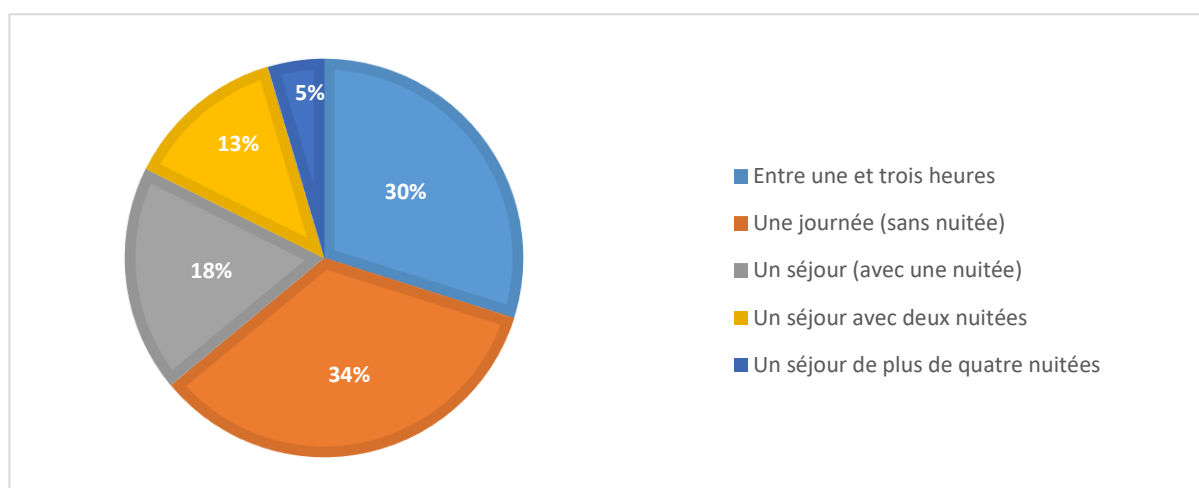


Figure 3.19. Q II.9.3 : Quelle est la durée moyenne d'une visite d'un visiteur sur un bien du patrimoine mondial ?

3.9.3 Plans/systèmes de gestion et suivi

La plupart des biens décrivent l'existence d'une stratégie efficace de gestion des visiteurs (50 %), ou d'un système dont la mise en œuvre présente quelques failles. Seuls 10 % des biens

font état de l'absence de système de gestion des visiteurs ou de l'absence de mise en œuvre de ce type de système (Figure 3.20).

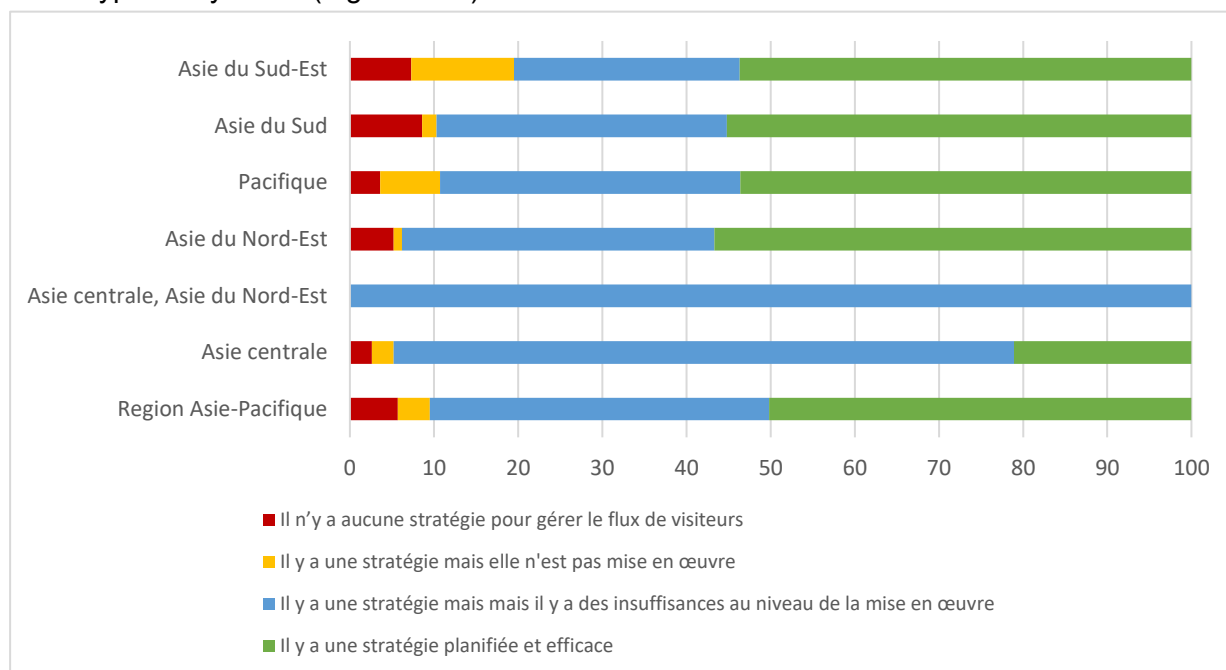


Figure 3.20. Q II.9.7 : Le plan/système de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'action, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

Une tendance similaire est décrite concernant le contrôle ou non de la fréquentation touristique de façon à éviter les effets négatifs sur la VUE (Tableau 3.15).

Tableau 3.15. Q 9.9 : L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Région/Sous-région	La fréquentation touristique du bien du patrimoine mondial ne fait pas l'objet d'une gestion active malgré un besoin identifié	La fréquentation touristique du bien du patrimoine mondial fait l'objet d'un certain degré de gestion	La fréquentation touristique du bien du patrimoine mondial fait l'objet d'une gestion nécessitant des améliorations	La fréquentation touristique du bien du patrimoine mondial fait l'objet d'une gestion efficace et n'a pas d'impact sur sa valeur universelle exceptionnelle
Asie-Pacifique	8	16	91	147
Asie centrale	0	4	14	19
Asie du Nord-Est	2	6	29	61
Pacifique	1	1	12	14
Asie du Sud	1	5	18	34
Asie du Sud-Est	4	0	18	19

77 % des biens disent utiliser un système de surveillance touristique, mais seul un faible nombre de sites utilisent l'outil d'évaluation de la gestion du tourisme de l'UNESCO. La barrière de la langue peut expliquer en partie cette faible utilisation.

Des améliorations peuvent encore être apportées au suivi de l'efficacité de la gestion du tourisme. À l'exception de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale, plus de 20 % des biens situés dans les sous-régions affirment ne pas utiliser de système de gestion touristique comme indicateur de suivi (Figure 3.21).

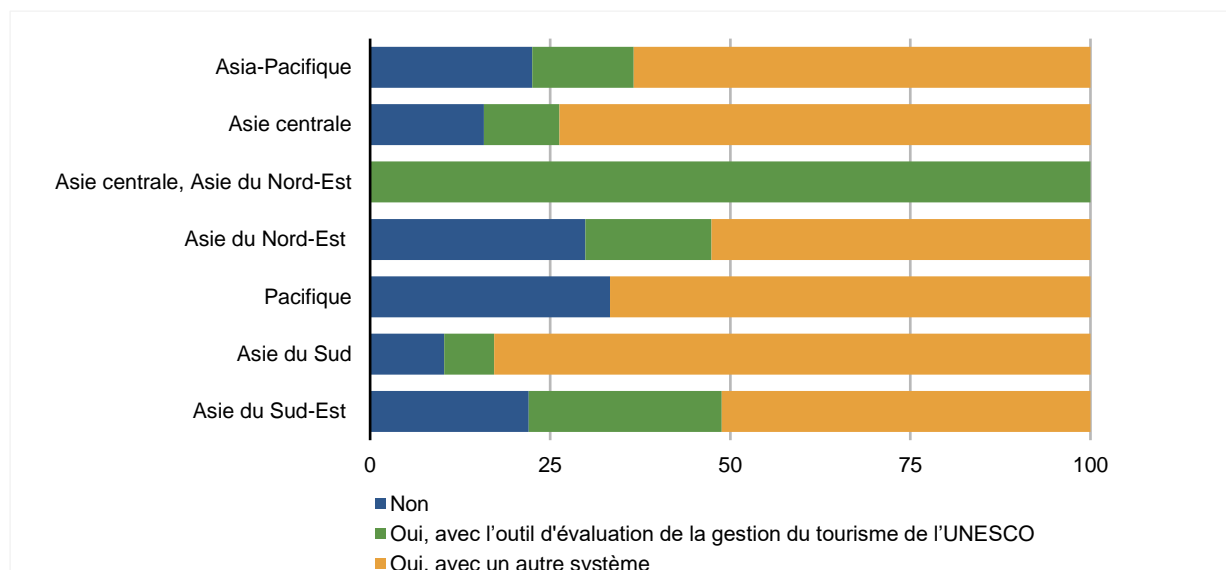


Figure 3.21. Q II.9.10 : L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?

La coopération entre la gestion du patrimoine mondial et l'industrie du tourisme est décrite comme généralement satisfaisante (67 %) ou limitée (19 %) (Figure 3.22). Dans le Pacifique, la plupart des biens coopèrent, dans une certaine mesure, avec le secteur du tourisme, et s'engagent également activement auprès des communautés locales, offrant ou encourageant certaines initiatives de tourisme durable à l'échelle locale et identifiant les nombreux bienfaits directs et indirects découlant de dépenses, d'une fréquentation et de pratiques de gestion efficaces.

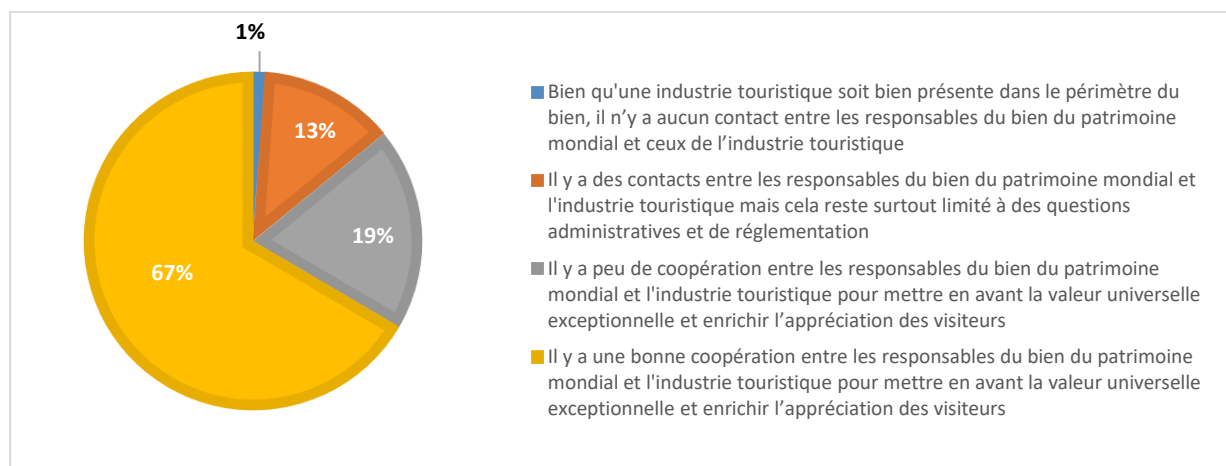


Figure 3.22. Q II.9.11 : Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

La mise en valeur des biens est généralement jugée satisfaisante, seuls 4 % des sites faisant état d'une mise en valeur insuffisante ou inexistante. 84 % des biens indiquent que l'emblème du patrimoine mondial est clairement exposé, 8 % affirmant que, malgré un affichage relativement important, ces symboles ne sont pas clairement visibles. Il est possible de renforcer l'interprétation de la VUE de façon à l'améliorer.

Si 10 % des biens ne perçoivent aucuns frais d'entrée, la plupart des sites participent en revanche de façon partielle (40 %) ou substantielle (37 %) aux frais de gestion du patrimoine

mondial. 13 % perçoivent des frais d'entrée, qui ne sont pas reversés à la gestion du patrimoine mondial.

3.10 Suivi

Soixante-huit pour cent des biens font état d'un programme complet et intégré de suivi, soit une amélioration de 10 % par rapport à la deuxième phase de soumission des Rapports périodiques.

Tableau 3.16. Q II.10.1 : Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins en matière de gestion et/ou sur une meilleure compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Région/Sous-région	Aucun suivi n'a été mis en place au niveau du bien du patrimoine mondial ni dans sa zone tampon, malgré un besoin identifié	Il existe un faible niveau de suivi, sans planification	Il y a un suivi important, qui n'est toutefois pas axé sur les besoins en matière de gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la VUE	Il existe un programme de suivi complet et intégré portant sur les besoins en matière de gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle
Asie-Pacifique	2	14	68	178
Asie centrale	0	3	6	29
Asie du Nord-Est	0	3	21	74
Pacifique	0	3	14	11
Asie du Sud	1	0	20	37
Asie du Sud-Est	1	5	7	27

Toutefois, le suivi n'est pas étroitement axé sur les indicateurs clés dont l'utilisation a été identifiée dans le suivi du maintien de la VUE et de ses attributs et il reste encore beaucoup à faire pour obtenir des améliorations dans ce domaine (Figure 3.23). Ce type d'indicateur est plus difficile à identifier pour les biens naturels. Si les plans de suivi existants conviennent à la gestion générale des biens, des inquiétudes ont cependant été exprimées concernant l'absence de dispositif de suivi de la VUE malgré l'importance accordée à ce sujet. Ce sentiment était semblable pour les nouvelles problématiques de gestion telles que les impacts du changement climatique, ces deux points nécessitant des ressources supplémentaires pour élaborer et mettre en œuvre des approches de suivi appropriées.

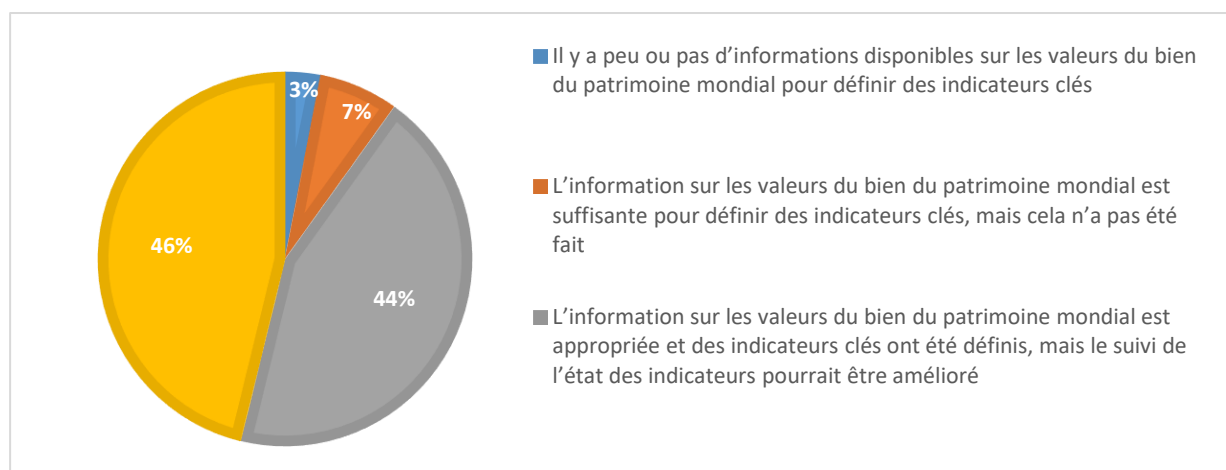


Figure 3.23. Q II.10.2 : Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

Peu de modifications ont été observées concernant le niveau de participation au suivi de plusieurs groupes depuis le second cycle de soumission des Rapports périodiques. Dans le Pacifique, une vaste cohorte de groupes prennent part à l'activité de suivi, ce qui peut nuire à l'efficacité de cette activité, où la standardisation a été considérée comme un problème. Dans d'autres sous-régions, la plus grande partie du suivi est assurée par le personnel et les coordinateurs/gestionnaires du patrimoine mondial, avec la contribution significative des autorités locales/municipales et des chercheurs, et une très faible participation des peuples autochtones ou de l'industrie (Tableau 3.17). Un autre groupe susceptible de jouer un rôle bien plus important dans le suivi était les visiteurs des biens du patrimoine mondial.

Tableau 3.17. Q II.10.5 : Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants aux activités de suivi

Sous-région/Région	Asie centrale	Asie du Nord-Est	Pacifique	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Total
Gestionnaires/coordonateurs et professionnels du patrimoine mondial	3,5	3,8	2,8	3,7	3,7	3,6
Autorités locales/municipales	2,7	3,7	2,8	3,2	3,1	3,2
Communautés locales	2,7	3,1	2,9	3,0	2,9	2,9
Peuples autochtones	2,3	2,3	2,9	2,6	2,7	2,5
Propriétaires fonciers	2,5	3,2	2,9	2,7	2,5	2,8
Femmes	2,5	3,3	2,8	2,8	2,9	2,9
Chercheurs	3,0	3,4	3,0	3,1	3,3	3,2
Secteur du tourisme	2,8	2,7	2,8	3,0	3,0	2,9
Entreprises et industries locales	2,5	2,2	2,5	2,8	2,9	2,5
ONG	2,7	2,8	2,8	2,9	3,1	2,8
Autres groupes spécifiques	2,6	2,9	2,8	2,9	3,0	2,8

(1 = Inexistante, 2 = Faible, 3 = Moyenne, 4 = Satisfaisante)

Les gestionnaires du patrimoine mondial doivent être encouragés à solliciter davantage l'avis des visiteurs sur leurs impressions concernant le maintien de la VUE. D'ailleurs, on constate une tendance croissante, à l'échelle mondiale, en faveur de l'utilisation des « sciences citoyennes » pour une documentation et une diffusion publique à plus grande échelle. Il existe de nombreuses applications de sciences citoyennes, portant sur divers sujets. Pratiquement tous les visiteurs possèdent un smartphone et peuvent ainsi y prendre une part active.

3.11 Évaluation des principaux besoins de gestion

Si les rapports font état d'une gestion généralement satisfaisante, il existe certainement des domaines dans lesquels il convient de la renforcer, au-delà du simple financement. Les besoins systématiques portent sur la « possibilité d'améliorer les limites » pour 17 % des biens. Les zones tampons ont besoin d'améliorations dans 21 % des biens présentés. 87 % des biens étant gérés, d'après les réponses, par le gouvernement national et/ou local, une plus grande participation des communautés locales, de la société civile et/ou des ONG dans la gestion des biens semble absolument nécessaire. 37 % des biens font état de la nécessité d'améliorer la coordination entre les divers organes administratifs prenant part à la gestion des biens. Dans

22 % des biens, le système/plan de gestion n'est que partiellement adapté pour maintenir la VUE du bien. En outre, 25 % des biens indiquent que leur système de gestion n'est que partiellement mis en œuvre.

Pour la sous-région du Pacifique, deux grands thèmes sont identifiés concernant les besoins prioritaires en matière de gestion, à savoir 1) le renforcement des capacités pour améliorer la capacité des gestionnaires à mieux comprendre et interpréter les politiques et stratégies du patrimoine, et à travailler sur les politiques et stratégies existantes en la matière et 2) les nouveaux enjeux tels que le changement climatique. La deuxième priorité concernait la capacité d'application de la législation et de la réglementation en termes de compréhension des juridictions et d'application des mesures de mise en application au niveau des biens.

De nombreux outils et directives en matière de gestion sont disponibles, mais toujours sous-exploités. Par exemple, seuls 7 % des biens indiquent que la politique relative au changement climatique repose entièrement sur la politique convenue concernant le patrimoine mondial. Seuls 8 % indiquent que la politique de gestion des risques est entièrement axée sur la Stratégie convenue de réduction des risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial.

En rendant compte des besoins spécifiques en matière d'expertise professionnelle, on obtient une indication générale du domaine présentant les besoins les plus importants en matière de gestion. Dans ce cas, les différentes sous-régions présentent des tendances similaires concernant les besoins, tandis que les disciplines « Marketing et promotion » et « Renforcement des capacités et éducation » semblent présenter le besoin perçu le plus urgent. D'après les données présentées, c'est en Asie centrale que le besoin en matière de durabilité environnementale et d'inclusion et de participation des communautés est le plus pressant (Tableau 3.18). Les répondants indiquent également que les disciplines « Marketing et promotion » et « Préparation aux risques » sont celles qui offrent le moins d'opportunités de formation. Seuls 17 % des répondants déclarent avoir pleinement utilisé la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités. La barrière de la langue est probablement la raison principale de cette faible utilisation.

Tableau 3.18. Q II.6.1.8 : Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

Sous-région/Région	Asie centrale	Asie du Nord-Est	Pacifique	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Total
Conservation	3,4	3,7	3,5	3,4	3,6	3,6
Durabilité environnementale	2,7	3,7	3,1	2,7	3,2	3,2
Inclusion et participation des communautés	2,4	3,4	3,5	3,1	3,2	3,1
Préparation aux risques	2,9	3,3	3,2	2,6	3,1	3,0
Renforcement des capacités et éducation	3,0	3,0	3,1	2,9	3,3	2,9
Administration	3,4	3,6	3,5	3,3	3,6	3,5
Recherche et suivi	3,2	3,3	3,3	3,0	3,4	3,2
Sensibilisation et communication/information du public	3,3	3,3	3,3	3,4	3,4	3,3
Marketing et promotion	2,4	2,8	3,0	2,9	3,1	2,7
Interprétation	2,7	3,2	3,0	3,1	3,2	3,0
Gestion des visiteurs/tourisme	2,8	3,3	3,1	3,3	3,4	3,2

Gardiennage, police	3,2	3,3	3,0	3,0	3,3	3,2
---------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

(1 = Indisponibilité, 2 = Faible, 3 = Moyenne, 4 = Satisfaisante)

La gestion des biens du patrimoine mondial semble être axée sur une planification judicieuse. 224 biens (85 %) indiquent être guidés par un plan officiel de gestion ou un plan de zonage. 107 biens (40 %) possèdent d'autres formes de plans officiels ou non officiels et 99 (38 %) présentent des modes traditionnels de gestion reconnus par les communautés locales et d'autres groupes spécifiques.

3.12 Conclusions sommaires

Les résultats du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques semblent dresser un tableau relativement satisfaisant de l'état des processus du patrimoine mondial dans la région, avec une amélioration des tendances dans la plupart des domaines de gestion, par rapport aux résultats du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques en 2012. Toutefois, des améliorations sont toujours nécessaires et certains aspects peuvent avoir été présentés sous un jour plus positif que ne l'est en réalité la situation sur le terrain, où les dangers potentiels ou avérés pour les biens du patrimoine mondial, comme ceux qui découlent des conflits et du changement climatique, auraient pu être mieux retranscrits.

Pour le Pacifique, les biens situés dans cette sous-région ont principalement mentionné le soutien nécessaire pour faire face aux impacts à venir du changement climatique, en particulier l'allocation de ressources pour les mesures d'adaptation et le renforcement des capacités. Les capacités de gestion et les budgets existants sont jugés inefficaces pour répondre aux menaces à venir, qui seront exacerbées par le changement climatique, comme les feux de forêt, les précipitations extrêmes, les vagues de chaleur maritimes et l'élévation du niveau de la mer. L'authenticité, l'intégrité et la VUE des biens ont été en grande partie préservées. Bien que certaines valeurs naturelles de la sous-région aient présenté un certain niveau de dégradation, la plupart des répondants ont indiqué que l'état général de conservation de leur bien n'avait pas subi d'effets néfastes excessifs. L'importance d'une approche intégrée de la conservation des valeurs naturelles et culturelles (y compris de celles des peuples autochtones) a également été identifiée.

L'établissement de biens transfrontaliers ou transnationaux a réalisé peu d'avancées en dépit des nombreuses opportunités concernant l'attractivité de ce statut, notamment pour la consolidation de la paix et pour le renforcement de la connectivité au-delà des frontières nationales et entre les régions.

La promotion d'un programme secondaire pour l'égalité des genres et une plus grande participation des communautés locales aux activités de gestion ont encore besoin de vifs encouragements dans plusieurs pays.

Une coopération plus poussée entre les différents organismes impliqués dans la gestion des biens du patrimoine mondial nécessiterait des efforts supplémentaires.

L'utilisation de divers supports, stratégies et directives de formation, élaborés et fournis par l'UNESCO et les Organisations consultatives, reste relativement faible, ce qui peut probablement s'expliquer, en partie, par leur disponibilité limitée dans les langues locales. Les États parties sont encouragés à faire traduire les documents principaux dans leur langue officielle et à demander une assistance financière, si nécessaire.

Étant donné le nombre croissant de désignations multiples, il convient également d'étudier les synergies dans l'établissement de rapports entre les différents programmes et conventions afin de réduire la charge de travail en la matière.

Les résultats du questionnaire indiquent que la majeure partie des fonds utilisés pour des questions du patrimoine mondial sont employés au niveau national, des montants nettement

inférieurs étant mis à disposition des gouvernements locaux ou au niveau des sites. Même des montants nettement inférieurs sont mis à disposition des communautés locales.

Si les biens doivent être protégés et gérés de façon efficace, il convient d'allouer un budget suffisant aux activités menées au niveau des sites, à moins que les communautés locales perçoivent des bénéfices évidents du statut de patrimoine mondial.

Lorsque le statut de patrimoine mondial attire de nombreux visiteurs et génère de nouveaux revenus et de nouvelles opportunités en termes d'emploi, ce sont souvent des organismes extérieurs qui tirent parti de ces nouvelles opportunités. Les communautés locales, elles, ne bénéficient que de quelques opportunités d'emploi. Les États parties doivent être encouragés à privilégier davantage les communautés locales, les entreprises locales et le développement du tourisme domestique afin de favoriser les retombées au niveau local et d'instiller, chez les communautés locales, une plus grande reconnaissance et un sentiment de fierté vis-à-vis de leur statut de patrimoine mondial.

Le cas du bien du patrimoine mondial, l'île Fraser, en Australie, montre comment les informations de suivi peuvent servir d'avertissement pour prévenir les risques à venir et doivent guider la gestion et les réponses. Le rapport de l'île Fraser indique que le financement est suffisant et décrit des tendances positives en termes de gestion et d'aspects socioculturels. En parallèle, le rapport montre que l'ensemble des aspects négatifs du changement climatique, dont l'augmentation des températures et la hausse de la fréquence des tempêtes, des vents, des inondations et des sécheresses, combinés à l'augmentation des espèces exotiques, ont été exacerbés.

Bien qu'un certain nombre de réponses au questionnaire mentionnent les préoccupations concernant le changement climatique, les pleines répercussions de l'augmentation prévue des températures, de l'élévation du niveau de la mer, de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes et de la hausse de la fréquence des inondations et des sécheresses ne transparaissent pas totalement dans les rapports. Les changements climatiques ont des répercussions sur la végétation, sur les mouvements migratoires, sur les saisons et la répartition des espèces dans les écosystèmes naturels, et sur la fonte des glaciers et ont de graves impacts physiques sur les biens du patrimoine culturel, les infrastructures du patrimoine mondial et les communautés locales. Il convient de lutter de façon plus efficace contre les dangers du changement climatique pour les biens du patrimoine mondial et de dispenser des conseils sur la façon d'accroître la résilience des biens du patrimoine mondial et de leur VUE, et de favoriser leur adaptation au changement climatique.

Si le questionnaire n'invite pas clairement les répondants à faire état des maladies des espèces sauvages et des zoonoses, les impacts de la pandémie de COVID-19 sont mis en avant par un certain nombre de biens.

3.13 Impact de l'inscription au patrimoine mondial

Parmi les facteurs décrits comme ayant un impact sur les biens de patrimoine mondial, plusieurs sont directement liés à l'inscription au patrimoine mondial. L'impact le plus important pour les biens culturels et naturels est l'impact positif presque universel des facteurs Gestion et facteurs institutionnels. Les facteurs « Habitat et développement », « Infrastructures de transport » et « Infrastructures de services » sont également jugés, pour la plupart, positifs, mais comportent également de nombreux impacts négatifs. La « pollution » est un facteur décrit comme ayant principalement des impacts négatifs. Cette pollution peut être attribuée en partie à l'augmentation de la pression exercée par les visiteurs (détritus, bruit et toilettes). Les impacts du bruit sont probablement sous-estimés pour les biens naturels. Les animaux sauvages ont tendance à éviter les zones très fréquentées, ce qui a un impact négatif sur l'intégrité des sites.

L'inscription au patrimoine mondial semble apporter une contribution importante en faveur d'autres objectifs socio-économiques liés au patrimoine mondial, avec peu de variations d'un type et d'une sous-région à l'autre. Toutefois, des améliorations sont encore possibles,

notamment l'identification claire et une meilleure communication des avantages et des attentes du patrimoine mondial, en particulier auprès des communautés locales.

Tableau 3.19. Q II.5.3.17 : Évaluer de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique du Comité du patrimoine mondial pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial

Région/Sous-région	Le système de gestion du bien contribue à favoriser l'égalité des genres.	Le système de gestion du bien offre des services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème (par exemple, air frais, eau, nourriture, plantes)	Le système de gestion du bien contribue à favoriser l'inclusion sociale et l'équité, améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de	Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme.	Le système de gestion du bien contribue à favoriser le développement économique local inclusif et à améliorer les moyens de subsistance	Le système de gestion du bien contribue à prévenir les conflits et favorise le respect de la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité du
Asie-Pacifique	3,8	3,9	4,0	3,9	4,0	4,0
Asie centrale	3,7	3,9	4,1	4,1	3,8	4,0
Asie du Nord-Est	4,1	4,1	4,2	4,2	4,0	4,1
Pacifique	3,8	3,9	3,8	3,8	4,0	3,7
Asie du Sud	3,4	3,6	3,9	4,0	3,8	3,9
Asie du Sud-Est	3,9	4,0	4,0	3,9	4,3	4,0

(2 = aucune contribution ; 3 = limitée ; 4 = significative ; 5 = réalisation intégrale)

Tableau 3.20. Q II.13.1 : Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial dans les domaines suivants

Sous-région/Région	Asie centrale	Asie du Nord-Est	Pacifique	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Total
Conservation	3,4	3,7	3,4	3,7	3,4	3,6
Recherche et suivi	3,1	3,6	3,5	3,3	3,2	3,4
Efficacité de la gestion	3,1	3,6	3,1	3,3	3,3	3,4
Qualité de vie des communautés locales et groupes autochtones	2,7	3,1	2,9	2,9	3,0	2,9
Reconnaissance	3,4	3,5	3,2	3,4	3,4	3,4
Éducation	3,0	3,4	3,0	3,2	3,2	3,1
Aménagement d'infrastructures	2,7	2,9	2,8	3,0	3,0	2,9
Financement du bien	3,1	3,1	3,0	3,0	3,1	3,0
Coopération internationale	3,3	3,1	2,9	3,0	3,3	3,1
Soutien politique pour la conservation	3,3	3,5	3,1	2,8	3,1	3,3
Cadre juridique/de politique générale	3,1	3,4	2,8	3,4	3,3	3,2
Plaidoyer	3,1	2,9	3,1	3,0	3,1	2,9
Coordination institutionnelle	3,1	3,3	2,9	3,1	3,0	3,1

Sécurité	3,0	3,3	2,5	3,1	3,1	3,1
Égalité des genres	2,9	2,8	2,7	2,7	2,7	2,8
Services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème	2,8	2,9	2,8	2,9	3,0	2,8
Inclusion sociale et équité, et amélioration des opportunités pour tous	3,1	2,8	2,9	3,0	2,9	2,8
Promotion d'un développement économique local inclusif et amélioration des moyens de subsistance	2,8	3,1	3,1	2,9	3,3	3,0
Contribution à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine	3,0	3,0	3,0	2,7	2,9	2,9
Autres	2,6	2,1	2,6	2,7	1,8	2,4

(1 = négatif ; 2 = pas impact ; 3 = positif ; 4 = très positif)

Le tableau 3.21 dresse une liste des domaines dans lesquels les biens de la région déterminent des avantages positifs, en mettant l'accent sur les quatre principaux avantages identifiés dans la région. Dans le Pacifique, pour la quasi-totalité des biens de cette sous-région, l'inscription au patrimoine mondial a généré un impact positif à très positif. Les impacts connexes de l'inscription au patrimoine mondial, qui ne sont pas nécessairement positifs ou négatifs, mais qui nécessitent plutôt des systèmes adaptés, incluaient la question de la capacité à concilier la coopération avec les organismes et les partenaires.

Tableau 3.21. Q 1.4.3 : Évaluer les bénéfices perçus dans votre pays à la suite de l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

Région/Sous-région	Asie centrale	Asie du Nord-Est	Pacifique	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Total
Amélioration de la durabilité environnementale, en valorisant des sites essentiels au bien-être des êtres humains	3,7	4,0	3,5	3,6	3,9	3,7
Développement social renforçant l'inclusion et l'équité entre toutes les parties prenantes	3,0	3,6	3,0	3,3	3,3	3,2
Renforcement (législatif, réglementaire, institutionnel et/ou traditionnel) de la protection et de la conservation du patrimoine	4,0	4,0	3,4	3,9	4,0	3,8
Amélioration des pratiques de conservation	3,7	4,0	3,2	3,9	3,8	3,7
Valorisation et amélioration de la participation des communautés aux processus liés au patrimoine	3,0	4,0	3,5	3,1	3,7	3,5
Meilleure mise en valeur des sites	3,3	4,0	3,4	3,7	3,6	3,6
Honneur/prestige accru	3,7	4,0	3,5	3,9	3,9	3,8
Augmentation du financement	3,2	3,6	2,8	3,0	3,3	3,2
Auxiliaire supplémentaire de défense d'intérêts/d'influence politique	3,2	2,8	3,4	3,1	3,1	3,1

Renforcement de la paix et de la sécurité, avec la promotion des partenariats et de la conservation	3,2	3,5	3,4	3,1	3,4	3,3
Augmentation du nombre de touristes et de visiteurs	3,5	3,6	3,5	3,7	3,5	3,6
Promotion d'un développement économique inclusif, offrant des emplois et des revenus décents aux communautés	2,7	3,6	2,9	3,1	3,3	3,1
Autre(s)	3,5	1,0	4,0	s.o.	2,0	2,6

3.14 Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention* au niveau des biens

Le questionnaire du troisième cycle permettait aux gestionnaires de sites de mentionner des exemples de bonnes pratiques de protection, d'identification, de conservation et de préservation du patrimoine mondial au niveau des sites. Certains exemples sont cités dans ce chapitre.

Plus de 250 exemples de bonnes pratiques au niveau des biens ont été donnés par les répondants. Près de 50 % des exemples présentaient un niveau de détail impressionnant, certains établissant des liens avec d'autres sources d'information. L'ensemble d'exemples recueilli laisse entrevoir la constitution prochaine d'un ensemble riche et diversifié d'études de cas à développer, dont les nombreux enseignements tirés pourront être partagés.

Les exemples étaient répartis de façon plus ou moins égale dans les six catégories présentées (voir le diagramme circulaire ci-dessus). Au niveau sous-régional, seules des variations mineures ont été observées dans la répartition des exemples entre les différentes catégories. De façon générale, la catégorie Synergies constituait la catégorie la moins fréquente, tandis que les catégories Gestion et État de conservation étaient les plus fréquentes.

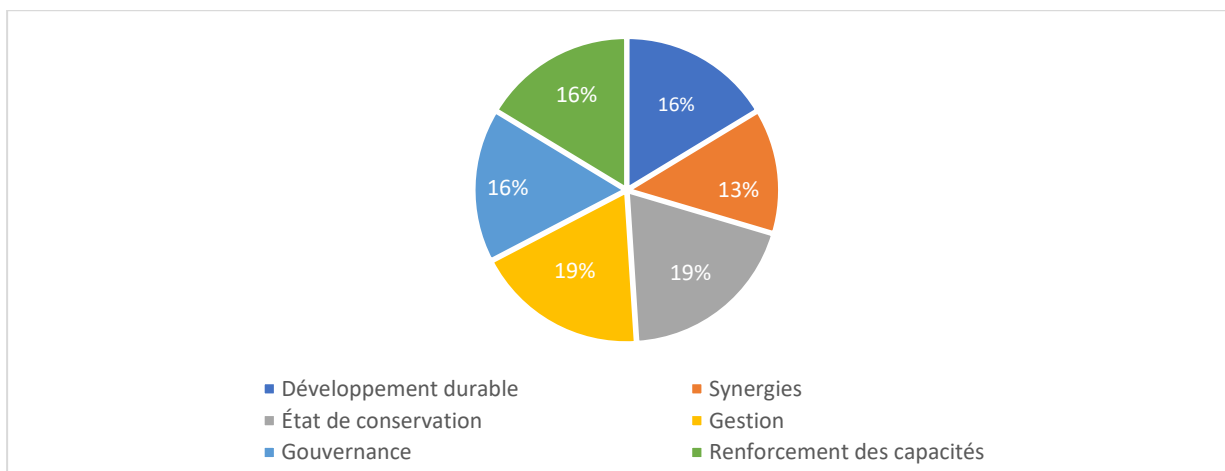


Figure 3.24. Sujets abordés dans les exemples de bonnes pratiques pour la section II (au niveau des biens)

3.15 Évaluation du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques

Le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques semble avoir permis d'approfondir les connaissances globales des gestionnaires de sites sur la *Convention du patrimoine mondial*. Les répondants ont également fait état d'une meilleure compréhension des concepts de VUE, d'intégrité et d'authenticité, et de l'importance du suivi, des rapports et d'une gestion efficace pour le maintien de la VUE.

Tableau 3.22. Sous-régions ayant répondu "oui" à Q II.15.1.1 : Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

Région/Sous-région	Asie centrale	Asie du Nord-Est	Pacifique	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Total
Convention du patrimoine mondial	38	92	14	50	32	226
Concept de valeur universelle exceptionnelle	33	89	19	55	35	231
Concept de valeur universelle exceptionnelle	34	93	18	56	37	238
Concept d'intégrité et/ou d'authenticité	33	88	17	52	37	227
Intégrité et/ou authenticité du bien	32	91	13	52	38	226
Efficacité de la gestion pour le maintien de la valeur universelle exceptionnelle	37	93	23	55	36	244
Suivi et établissement de rapports	37	96	22	55	38	248

Concernant la suite donnée aux conclusions et aux recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les États parties, les gestionnaires de sites, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, les réponses variaient de « médiocre » à « moyenne », soulignant la vaste portée de cet exercice et les difficultés associées dans la mise en œuvre des conclusions et des recommandations dans une si longue période. Toutefois, cela reflète également les efforts des quatre entités susmentionnées et leur appréciation de l'importance de cet exercice (voir la section 15.1, Annexe II). Cette question peut toutefois être traitée grâce à des examens à mi-cycle et à un suivi plus étroit.

Les gestionnaires de sites ont indiqué que les données générées par l'exercice de soumission des Rapports périodiques seront principalement utilisées pour la révision des priorités/stratégies/politiques pour la protection, la gestion et la conservation du patrimoine, la mise à jour des plans de gestion et la sensibilisation (voir la question 15.2, Annexe II). Comme l'indique également la section I, l'utilisation la moins citée était la collecte de fonds et le plaidoyer. Dans la section réservée aux commentaires, la plupart des répondants ont souligné l'importance des données dans l'amélioration de leur compréhension et de leur connaissance des mécanismes de gestion de leur bien, afin de clarifier les priorités, et de bénéficier de références et de conseils pour leurs travaux à venir. Les données ont également apporté des informations sur les besoins spécifiques en matière de gestion.

Les entités qui ont le plus participé à l'exercice étaient les gestionnaires de sites, les institutions gouvernementales responsables du patrimoine culturel et naturel, suivis des communautés locales et des experts externes. Cela met en évidence l'engagement actif des États parties aux niveaux national et local. En outre, la participation des peuples autochtones a été mise en avant par 37 répondants. Soixante-sept répondants ont mis l'accent sur la participation de la commission nationale de l'UNESCO. En outre, 56 % des États parties ont explicitement pris en considération la question de l'équilibre des genres et l'ont efficacement mise en œuvre dans le processus (voir la section 15.3, Annexe II).

De plus, 75 % des répondants ont indiqué avoir bénéficié de suffisamment de temps pour réunir les informations nécessaires et pour remplir ce questionnaire. Par ailleurs, dans le cas de 171 biens, des ressources humaines supplémentaires ont été nécessaires pour la réponse aux questionnaires, tandis que les gestionnaires de 97 biens ont eu besoin de ressources financières supplémentaires pour organiser des réunions et des formations (voir la section 15.3, Annexe II).

Concernant l'accessibilité des informations nécessaires, la majorité des gestionnaires de sites (58 %) ont indiqué que la plupart des informations requises étaient accessibles, 29 % ont déclaré que toutes les informations requises étaient accessibles, tandis que 42 % ont affirmé que peu d'informations étaient accessibles ou que les informations requises n'étaient pas toutes accessibles.

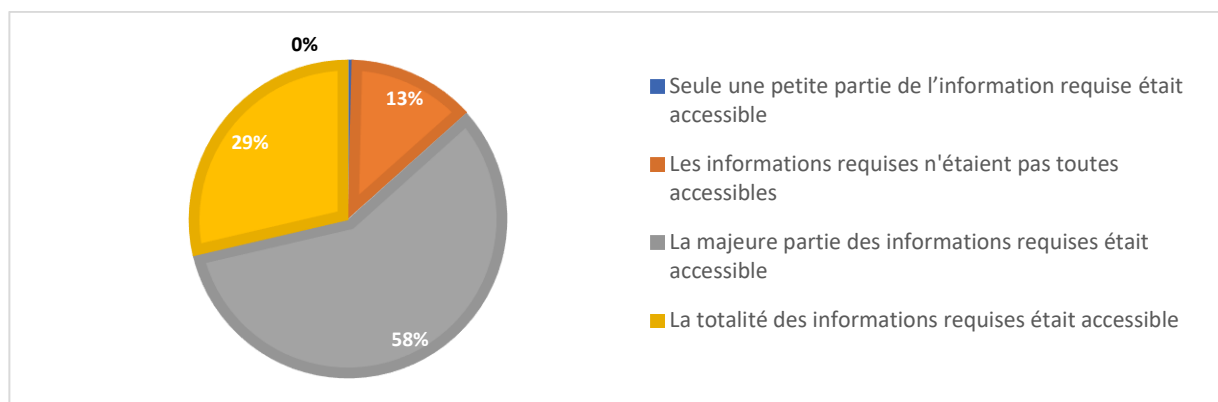


Tableau 3.25. Q II.15.4.1 : Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour remplir ce questionnaire ?

Concernant le questionnaire lui-même, il a été jugé relativement facile à utiliser et clair à comprendre par la majorité des États parties (voir la section 15.4, Annexe II). Les répondants ont formulé des suggestions pour améliorer les questionnaires, notamment la nécessité d'ajouter des descriptions plus détaillées, ainsi qu'un glossaire pour mieux aider les gestionnaires à répondre aux questions. Certains répondants ont également déploré la longueur excessive et le caractère répétitif de certaines questions, qu'il convient, selon eux, de simplifier. Des suggestions visaient également l'amélioration de la communication et de la coopération entre le Centre du patrimoine mondial, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites.

En termes de formation et d'orientation, les répondants ont jugé le soutien de l'UNESCO (notamment du Centre du patrimoine mondial et d'autres secteurs/bureaux hors siège) et des commissions nationales de l'UNESCO moyen à satisfaisant. Les gestionnaires de sites ont également indiqué que les autres entités concernées, à savoir les Organisations consultatives (internationales et nationales), ont apporté un soutien relativement moyen.

En outre, 68 % des répondants considéraient que les ressources de formation en ligne mises à disposition par le Centre du patrimoine mondial étaient suffisantes pour le remplissage du questionnaire, tandis que 14 % ont émis un commentaire négatif à ce sujet et que 18 % ont indiqué ne pas avoir utilisé ces ressources (voir la section 15.5, Annexe II). Ces résultats rendent compte de l'utilité des 16 ateliers en ligne et des autres ressources documentaires qui ont été fournies par le Centre du patrimoine mondial pendant l'exercice, malgré les difficultés rencontrées en partie en raison du format en ligne des formations, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et du décalage horaire entre toutes les parties prenantes. Pour améliorer les ressources de formation en ligne, les répondants ont formulé les suggestions suivantes : traduction du contenu des formations dans les langues nationales, organisation de formations à une échelle plus locale, augmentation du nombre de formations hors ligne, aménagement de créneaux plus importants et amélioration de la plate-forme consacrée aux échanges et au partage de connaissances, diffusion des liens vers les ressources de formation en ligne de façon visible sur le questionnaire, et adaptation des documents d'orientation pour la mise en œuvre des rapports périodiques afin qu'ils ciblent plus spécifiquement chaque site du patrimoine et ses critères.

En ce qui concerne le soutien apporté au remplissage du questionnaire du Rapport périodique, les gestionnaires de sites ont jugé l'implication du Centre du patrimoine mondial et des points focaux nationaux moyenne à satisfaisante, soulignant le ferme engagement de ces deux entités, mais aussi de possibles améliorations (voir la question 15.5.2, Annexe II).

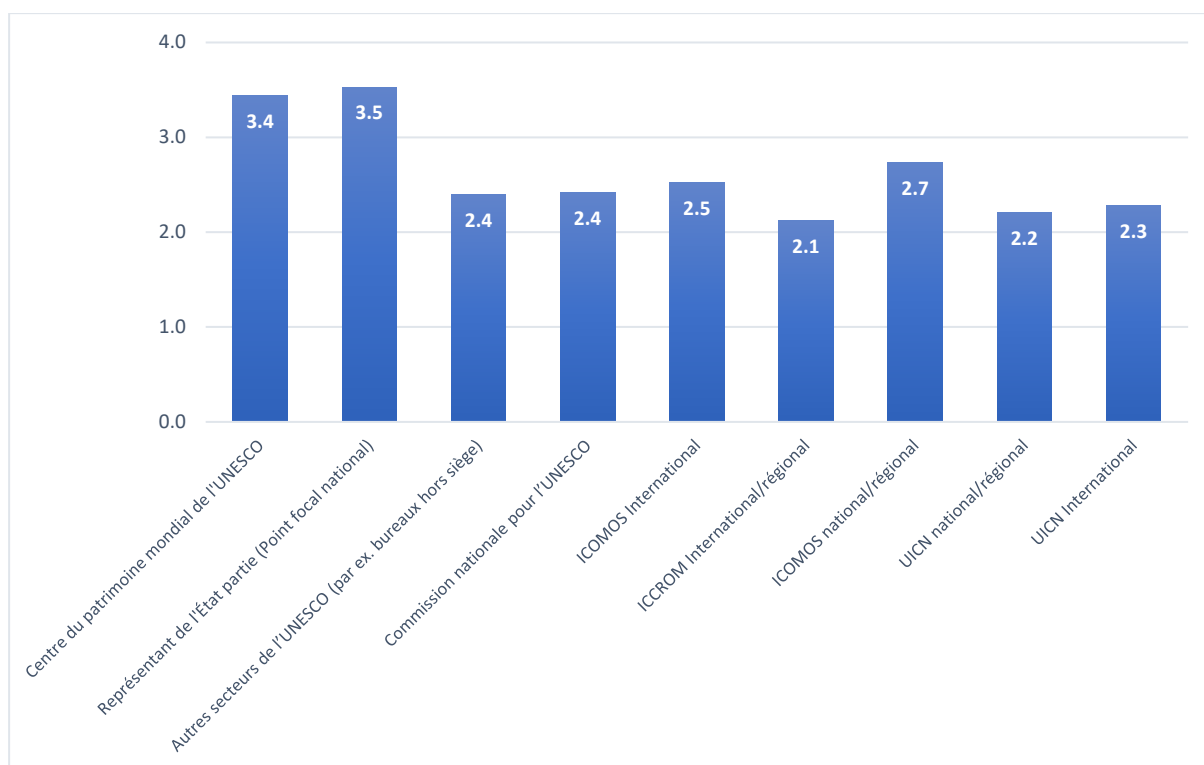


Tableau 3.26. Q II 15.5.2 : Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique (Valeurs moyennes, valeurs numériques 1 = aucun soutien, 2 = médiocre, 3 = moyen, 4 = satisfaisant, la valeur 0 et les valeurs manquantes n'étant pas incluses dans le calcul).

Globalement, les gestionnaires de sites ont émis des commentaires positifs au sujet de l'exercice, qu'ils ont jugé utile et instructif. Ils ont également commenté ses avantages en faveur du renforcement des liens bilatéraux et de l'amélioration de la communication entre toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales, de la mise à jour des données sur les biens et de l'amélioration de la compréhension de la VUE du bien. Cet exercice a également permis de mieux informer les gestionnaires de sites des développements, des tendances et des problèmes survenant sur les biens du patrimoine mondial. Il a également été suggéré de résumer les bonnes pratiques utilisées à l'échelle mondiale et de les classer en plusieurs catégories. La nécessité de faire appel à des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires pour les biens a également été mentionnée. De nombreux répondants ont souligné le fait que les questions se basent sur un bien présent sur un seul site, ce qui limite la précision des réponses pour les biens en série.

3.16 Conclusions relatives à la section II

Globalement, le questionnaire du troisième cycle présente une réponse positive aux problématiques de gestion dans plusieurs sections du rapport d'analyse. Dans les sections 3.4 et 3.5, les données fournies par les répondants font état d'une application en très grande majorité positive des pratiques de gestion, des outils et des mécanismes de coordination, et progressivement d'une meilleure participation des différents groupes et parties prenantes. La gestion est un facteur transversal. La pertinence des limites et des zones tampons doit être mise en évidence comme une réussite et une avancée notable par rapport à la situation du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Globalement, la sous-région Asie du Nord-Est présentait de plus grandes capacités de gestion.

Concernant les instruments, les outils et les documents d'orientation, probablement du fait du pilotage national de la plupart d'entre eux, des formations et des activités de sensibilisation supplémentaires sont nécessaires, les activités sur site montrant en fait des projets en phase avec les approches recommandées par ces instruments.

L'analyse des données dans plusieurs sections de ce Rapport, comme le montrent également les sections 3.4 et 3.5, suggère des axes de recherche pratiques. Une meilleure compréhension des types d'impacts positifs et négatifs, en particulier, des échelles temporelles et spatiales, des types de patrimoine, des villes, des paysages culturels, des forêts, des zones côtières et marines, du patrimoine sacré et religieux, des monuments, de l'archéologie et des autres types de patrimoine présents dans la région et ses sous-régions doit être favorisée pour une meilleure compréhension des besoins et des difficultés spécifiques afin de renforcer les pratiques de gestion, de conservation et d'études d'impact.

Cela permettrait d'identifier les lacunes, les difficultés et les besoins, ce qui pourrait être bénéfique pour les pratiques de sauvegarde, de conservation et de gestion, ainsi que pour l'élaboration d'interventions et d'outils de gestion ciblés. Cela serait bénéfique pour la détermination des priorités en termes de renforcement des capacités, en particulier pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Une meilleure compréhension des types d'impacts positifs et négatifs, en particulier, des échelles temporelles et spatiales, des types de patrimoine, des villes, des paysages culturels, des forêts, des zones côtières et marines, du patrimoine sacré et religieux, des monuments, de l'archéologie et des autres types de patrimoine présents dans la région et ses sous-régions doit être favorisée pour une meilleure compréhension des besoins et des difficultés spécifiques afin de renforcer les pratiques de gestion, de conservation et d'études d'impact.

Concernant les outils de gestion des biens, mais aussi de préparation des propositions d'inscription, la traduction dans les langues nationales des documents de formation et d'orientation produits par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, existants et nouveaux, devant être publiés dans un avenir proche, tels que le guide pour les études d'impact, doit être envisagée non seulement dans l'intérêt des organismes de gestion, mais également pour toutes les autres parties prenantes.

En outre, l'ensemble des sujets abordés, qui révèlent des résultats positifs en matière de gestion, doivent être présentés et publiés aux niveaux national, régional et international. Globalement, les gestionnaires de sites ont jugé l'exercice très utile. Il leur a notamment permis d'améliorer leur connaissance de la *Convention du patrimoine mondial*, d'identifier leurs besoins et leurs points forts en matière de conservation et de gestion sur les biens du patrimoine mondial et leur a donné l'opportunité de renforcer les liens bilatéraux entre les différentes parties prenantes. Les gestionnaires de sites ont toutefois indiqué que des formations supplémentaires du Centre du patrimoine mondial et une plate-forme plus conviviale pourraient être utiles.

4 INDICATEURS DE SUIVI POUR LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE

Le Comité du patrimoine mondial a approuvé, à sa 41^e session (Cracovie, 2017), l'inclusion d'indicateurs de suivi pour mesurer le degré de respect effectif par les États parties de la *Convention* et de la Recommandation de 1972, comme indiqué dans le Rapport périodique.

Ces indicateurs visent à renforcer le cadre de communication des résultats (décision **41 COM 10A**). L'utilisation des mêmes indicateurs pour toutes les régions du monde permettra d'alimenter le Rapport global sur le patrimoine mondial proposé à la fin du troisième cycle et de guider la mise en œuvre future de la *Convention du patrimoine mondial*, tout en servant de référence pour mesurer les avancées réalisées dans la mise en œuvre de la *Convention*.

Les 42 indicateurs sont directement liés aux objectifs des Rapports périodiques et sont regroupés selon les six domaines thématiques des rapports : (i) état de conservation des biens du patrimoine mondial ; (ii) gestion ; (iii) gouvernance ; (iv) synergies ; (v) développement durable ; (vi) renforcement des capacités. Chaque domaine thématique correspond quant à lui à des objectifs spécifiques des Rapports périodiques (Tableau 3.23) :

1. Fournir une estimation de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie
2. Fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur de patrimoine mondial des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
3. Fournir des informations actualisées sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer l'évolution des circonstances et de l'état de conservation des biens
4. Fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la *Convention* et la conservation du patrimoine mondial

Tableau 3.23. Indicateurs de suivi du patrimoine mondial liés aux objectifs des rapports périodiques

Domaines thématiques		Description des indicateurs	Nb d'indicateurs	Objectifs des Rapports périodiques
I	État de conservation des biens du patrimoine mondial	Indicateurs permettant d'évaluer les évolutions dans le temps de l'état et des tendances de la VUE et des facteurs affectant les biens, ainsi que l'intégrité et l'authenticité des biens du patrimoine mondial.	5	2 et 3
II	Gestion	Indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de la gestion du site et l'adéquation des ressources financières et humaines et du budget. L'efficacité de la gestion d'un site se mesure à l'existence de plans ou de systèmes de gestion et à l'étendue de leur mise en œuvre. Cette catégorie englobe les questions sur la communication avec les autres parties prenantes, ainsi que les impacts positifs et négatifs de la gestion et des facteurs institutionnels.	7	1, 2, 3 et 4
III	Gouvernance	Indicateurs permettant de mesurer l'adéquation du cadre juridique pour la protection du patrimoine, la nature et le degré d'implication des acteurs essentiels, notamment la transparence des processus, et l'adéquation des plans	4	1, 2, 3 et 4

		d'action destinés à promouvoir le patrimoine.		
I V	Synergies	Indicateurs mesurant l'existence de synergies avec d'autres conventions sur la culture ou la biodiversité et avec des instruments normatifs, et qui visent à assurer une coordination et un partage d'informations appropriés entre tous ces instruments. Il s'agit d'un nouveau thème pour les Rapports périodiques ; le troisième cycle servira de référence pour mesurer l'ampleur de ces synergies dans l'avenir.	5	1 et 4
V	Développement durable	Indicateurs permettant de déterminer si l'application de la <i>Convention</i> contribue à la durabilité environnementale, à un développement social et un développement économique inclusifs, et si elle favorise la paix et la sécurité. Ce cycle servira de référence pour mesurer l'étendue de la mise en œuvre par les États parties de la Politique de 2015 pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> .	13	1,2 et 3
V I	Renforcement des capacités	Indicateurs mesurant l'existence, l'efficacité des stratégies et programmes de développement des compétences, ainsi que la participation à ces stratégies et programmes.	8	1 et 4

4.1 Méthodologie

Les indicateurs prennent de nombreuses formes. Pour chaque question, les résultats sont présentés sous forme de tableau et accompagnés d'un bref commentaire. Dans le présent résumé, lorsque cela était possible, les commentaires ont été synthétisés dans une conclusion pour chaque domaine thématique. De nombreuses questions appellent simplement une réponse par oui ou non, mais beaucoup proposent plusieurs options parmi lesquelles le point focal national (pour la section I) et le gestionnaire de site (pour la section II) ont dû choisir la plus appropriée.

Plusieurs questions exigent des réponses distinctes concernant différents aspects des biens du patrimoine mondial. Dans ces cas-là, il a été jugé nécessaire de noter que les biens satisfont l'indicateur uniquement lorsqu'ils ont atteint la norme requise pour tous les aspects, selon ce qui est défini pour chaque indicateur. Lors des prochains cycles de Rapports périodiques, chaque indicateur sera comparé à sa valeur de référence actuelle, du troisième cycle. Des détails supplémentaires seront disponibles dans les annexes quantitatives jointes à chaque rapport.

Chaque indicateur est présenté sous forme de tableau, après une description. Les résultats présentés sous la forme x/y indiquent que x États parties/biens sur y qui soumettaient un rapport ont atteint le niveau requis. Lorsqu'un indicateur a été utilisé aux deuxième et troisième cycles, l'évolution en pourcentage entre les deux cycles est normalement notée. Le pourcentage d'États parties/biens satisfaisant chaque indicateur est calculé en fonction du nombre d'États parties/biens soumettant un rapport lors de chaque cycle (à savoir 15 États parties et 59 biens en 2010, 19 États parties et 82 biens en 2019). La différence en pourcentage correspond à la

différence entre le pourcentage d'États parties/biens satisfaisant cet indicateur au deuxième cycle et au troisième cycle, respectivement.

4.2 Résultats

Les résultats des indicateurs de suivi dans le cadre du troisième cycle pour la région Asie-Pacifique sont consultables à l'adresse : <https://whc.unesco.org/document/200456>.

Des commentaires généraux intéressants sur les indicateurs relatifs à des questions spécifiques ont été inclus dans les sections 2 et 3 de ce rapport.

Ce lien figure également à l'annexe III du présent document.

5 CONCLUSION

Le rapport dresse un tableau satisfaisant de l'état des processus du patrimoine mondial dans la région, avec une amélioration des tendances dans la plupart des domaines de gestion, par rapport aux résultats du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques en 2012. Toutefois, de nombreuses améliorations peuvent encore être apportées, et la nature autodéclarative de l'exercice risque également de biaiser les résultats par rapport à la situation réelle sur le terrain.

La **coopération transfrontalière** s'est intensifiée, mais reste proportionnellement faible dans la région et présente donc une importante marge de progression pour les années à venir. Cela ferait également écho à la mission de l'UNESCO concernant la coopération internationale, la consolidation de la paix et la promotion des normes internationales les plus élevées en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

L'**égalité des genres** et une plus grande **participation des communautés locales et des peuples autochtones** aux activités de gestion du patrimoine mondial doivent être vivement encouragées dans toute la région, conformément aux principes de l'UNESCO et aux évolutions sociétales mondiales actuelles.

Il semble que l'instauration d'une **coopération substantielle et régulière entre les différents organismes** prenant part à la gestion des biens du patrimoine mondial reste difficile à réaliser et pourrait constituer un axe de travail important dans les années à venir.

L'utilisation de divers **soutiens, stratégies et directives de formation**, élaborés et fournis par l'UNESCO et/ou les Organisations consultatives (par exemple, sur les propositions d'inscription, la gestion des risques, le renforcement des capacités, le changement climatique) reste relativement faible. Les autorités nationales peuvent envisager de créer des versions de ces documents d'orientation dans leur langue nationale, pour lesquelles il est possible de demander diverses formes d'assistance, si nécessaire.

Un niveau considérable de **financement du patrimoine mondial** est utilisé à l'échelle nationale, les gouvernements locaux et/ou les sites, sans parler des communautés locales, ne bénéficiant que de montants nettement plus faibles. Le renforcement du partage des bénéfices et la nécessité d'obtenir des sources de financement durables du patrimoine, à tous les niveaux, sont des enjeux importants, qui ont également été abordés par le Comité du patrimoine mondial à plusieurs reprises dans la région. Pour protéger et gérer les biens de façon adéquate, la majeure partie des dépenses doivent concerner les activités au niveau des sites. À moins que les communautés locales perçoivent les bénéfices directs ou indirects de l'inscription au patrimoine mondial, l'enthousiasme vis-à-vis des biens ou le soutien coopératif en leur faveur restera faible, même si ces populations devraient jouer un rôle clé, en tant que gardiens de leur précieux patrimoine.

Le **changement climatique** a été identifié comme un facteur négatif dans un certain nombre de questionnaires pour tous les types de biens, et ses pleines répercussions (par exemple,

l'augmentation prévue des températures, l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, la hausse de la fréquence des inondations et des sécheresses) transparaissent de plus en plus dans les mécanismes de suivi de la Convention du patrimoine mondial. Le changement climatique a des répercussions sur la végétation, sur les mouvements migratoires, sur les saisons et la répartition des espèces dans les écosystèmes naturels, et sur la fonte des glaciers et a de graves impacts physiques sur les biens du patrimoine culturel, les infrastructures du patrimoine mondial et les communautés locales. L'UNESCO dispense des conseils à cet égard, à la suite d'une vaste réflexion internationale avec les parties prenantes du patrimoine mondial, par le biais de la mise en œuvre du *Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial*. Ce document important pourrait également être traduit dans les langues nationales dès son adoption (probablement en 2022).

Globalement, le questionnaire du troisième cycle présente une réponse positive aux **problématiques de gestion** dans plusieurs sections du rapport d'analyse. Les données fournies par les répondants font état d'une application en très grande majorité positive des pratiques de gestion, des outils et des mécanismes de coordination, et progressivement d'une meilleure participation des différents groupes et parties prenantes. Pour ce facteur transversal, en revanche, de nombreux aspects des activités de gestion non abordés dans les sections dédiées du questionnaire mettent en évidence certains problèmes majeurs qu'il convient de résoudre, notamment concernant la mise en œuvre effective des stratégies de gestion.

L'analyse de données de plusieurs sections du questionnaire suggère des **axes de recherche pratiques**. Une meilleure compréhension des **types d'impacts positifs et négatifs**, en particulier, des échelles temporelles et spatiales, et des types de patrimoine (villes, paysages culturels, forêts, zones côtières et marines, patrimoine sacré et religieux, monuments, archéologie et autres types de patrimoine) présents dans la (sous-)région doit être favorisée pour une meilleure compréhension des difficultés spécifiques. Cela influe également sur les besoins en termes de gestion et de renforcement des capacités, et peut contribuer à renforcer les pratiques de gestion, de conservation et d'études d'impact.

Les principaux axes d'amélioration suivants ont été identifiés :

À l'échelle nationale

Les deux principales questions identifiées comme des domaines à améliorer en priorité au niveau national sont les suivantes :

- *Renforcement des capacités*
- *Coopération internationale*

En outre, l'allocation de **budgets suffisants** est identifiée comme un point important à améliorer.

Au niveau des biens du patrimoine mondial

Les deux principales questions identifiées comme des domaines à améliorer en priorité au niveau du bien sont les suivantes :

- *renforcement des capacités (en particulier pour le marketing et la promotion, la préparation aux risques, la durabilité environnementale et la participation des communautés)*

- *cadres de gestion et juridique (y compris limites et zones tampons, gestion du tourisme)*

Au niveau des biens également, **l'adéquation des budgets est identifiée** comme un point important à améliorer.

PARTIE II – PLAN D’ACTION CADRE ET PROJET DE DÉCISION

6 PLAN D’ACTION CADRE POUR LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE

6.1 Démarche et description détaillée

Le premier projet du Plan d’action pour la région Asie-Pacifique a été élaboré à partir des résultats du troisième cycle de Rapports périodiques, transmis par les États parties de la région Asie-Pacifique par le biais des questionnaires en ligne. Il tient compte des contributions recueillies lors d’une série de consultations de différentes parties prenantes, dont les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et des experts du patrimoine de la région. En outre, le projet s’est inspiré des recommandations et des décisions du Comité du patrimoine mondial concernant la région Asie-Pacifique.

En mars 2022, une [Réunion de consultation régionale finale en ligne dans le cadre du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique](#) a été organisée, sur trois jours, avec les points focaux nationaux. Des sessions plénières ont permis de discuter des résultats et des recommandations formulés par des experts et des groupes de discussion ont abordé les différents aspects des résultats et les projets d’activités/de mesures spécifiques. Le Plan d’action obtenu a ensuite été consolidé par les experts en matière de soumission des Rapports périodiques et le Centre du patrimoine mondial, qui ont harmonisé les actions avant de soumettre le Plan aux points focaux nationaux en vue d’ajustements, de commentaires et de recommandations supplémentaires.

À partir des commentaires reçus, le Centre du patrimoine mondial a réorganisé le Plan d’action, de façon à éviter toute répétition et à obtenir une série d’actions concise pouvant faire l’objet d’un suivi dans le futur.

6.2 Stratégie de mise en œuvre et appropriation du Plan d’action cadre par les États parties

Le Plan d’action du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique se présente sous la forme d’un cadre intégrant des priorités en matière de développement à l’échelle nationale pour assurer la pertinence, et améliorer l’attractivité et les capacités des mesures, afin de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre. Enfin, le Plan d’action entend adapter le principe de la Politique pour l’intégration d’une perspective de développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial* afin d’obtenir un bon équilibre entre la protection de la VUE des biens du patrimoine mondial et la poursuite des Objectifs de développement durable 2030.

Le Plan d’action régional proposé vise à définir un cadre pour tous les États parties de la région. Les points focaux nationaux, ainsi que les autorités nationales concernées, sont invités à s’approprier le Plan d’action et à déterminer quelles mesures, parmi les 35 proposées, sont pertinentes dans leur cas et quel niveau de priorité accorder à chacune d’entre elles. Seul un partenariat entre les partenaires, acteurs et parties prenantes mondiaux, régionaux et locaux permettra d’atteindre les objectifs du Plan. Cette approche, centrée à la fois sur les communautés locales et les parties prenantes mondiales, s’inscrit dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030. Ainsi, la participation des jeunes et des femmes, avec une attention particulière portée aux échanges intergénérationnels, est un thème récurrent de ce Plan d’action.

Lorsqu’ils ont préparé le Plan d’action, les points focaux nationaux savaient que certaines activités se rapportant à la gouvernance, au financement, à l’institutionnalisation, aux jeunes et au renforcement des capacités devaient apparaître dans toutes les stratégies. Un consensus

s'est néanmoins dégagé pour prévoir des mesures spécifiques concernant ces questions, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agissait d'activités transversales sur l'ensemble du plan.

Par ailleurs, les points focaux sont invités à communiquer le Plan d'action aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial, qui souhaiteront peut-être intégrer certaines des mesures proposées à leurs stratégies de gestion. Ce processus devrait également encourager les gestionnaires de sites à prendre en compte les résultats du troisième cycle de Rapports périodiques dans la gestion de leurs biens respectifs ; un résumé succinct de ces résultats est consultable sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (dans l'onglet « Documents » de la page dédiée à chaque bien). Les gestionnaires de sites sont invités à utiliser ces informations pour tâcher de préserver la VUE de leurs biens.

Lors de la première étape de mise en œuvre du Plan d'action, le Plan d'action cadre sera mis à disposition pour téléchargement sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (https://whc.unesco.org/fr/Asia_and_the_Pacific/). Le Plan d'action de la région Asie-Pacifique sera largement diffusé après sa présentation et son approbation par le Comité du patrimoine mondial en 2022. Cela nécessitera les actions suivantes :

- Le Secrétariat, les centres de catégorie 2 et les États parties de la région Asie-Pacifique assureront la diffusion du Rapport régional approuvé, du Plan d'action adopté et de la décision correspondante du Comité du patrimoine mondial aux parties prenantes à l'échelle nationale et régionale.
- Le Secrétariat publiera les résultats du troisième Rapport périodique de la région Asie-Pacifique dans les Cahiers du patrimoine mondial, si la situation financière le permet. Les États parties sont invités à verser une contribution financière à cet effet.
- Les indicateurs de suivi produits pour la région serviront de base à la préparation d'un premier rapport global final du patrimoine mondial, conformément aux prévisions, à la fin de la période considérée, pour toutes les régions.
- Les États parties, les Organisations consultatives, les centres de catégorie 2 et l'UNESCO seront les principaux acteurs du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action cadre régional et présenteront un rapport d'évaluation à mi-cycle au Comité du patrimoine mondial.

6.3 Processus de suivi

Afin de mesurer les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de ce Plan d'action dans la région, le Centre du patrimoine mondial propose de réaliser un examen à mi-cycle, sous la forme d'une enquête brève et simple. Les points focaux nationaux auront la possibilité d'indiquer, pour chaque mesure, si elle fait désormais partie de leur plan d'action national ; si tel est le cas, ils devront répondre à une question de suivi simple, quantifiable, qui permettra de suivre les progrès réalisés au fil du temps dans la région concernant la mise en œuvre du Plan d'action. Cette enquête évitera d'avoir à procéder à un exercice de suivi à grande échelle.

Comme l'ont suggéré certains points focaux, le Centre du patrimoine mondial recommande, afin de favoriser le rôle des États parties, que ces derniers organisent des initiatives de suivi concernant la mise en œuvre du Plan d'action avec les gestionnaires de sites au niveau national, ainsi que des réunions avec d'autres États parties au niveau sous-régional, afin de poursuivre les synergies développées durant l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Ces réunions permettraient aux points focaux de partager leurs expériences, mais aussi d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités sous-régionales pendant la période de transition entre les cycles de soumission des Rapports périodiques.

Les priorités et les actions clés identifiées dans le plan d'action du rapport périodique du troisième cycle s'alignent sur la Déclaration adoptée à l'unanimité lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable -

MONDIACULT 2022 (Ville de Mexico, septembre 2022) et sur les réflexions menées lors de la conférence internationale "Les 50 prochaines années - L'avenir du patrimoine mondial en période de défis, renforcer la résilience et la durabilité" (Delphes, novembre 2022). Le processus de suivi couvrira également les objectifs qui se recoupent et qui sont partagés par ces documents stratégiques clés.

6.4 Projet de plan d'action cadre régional pour la région Asie-Pacifique (2022-2030)

(Pour une version plus facilement lisible de ce Plan d'action, voir le lien suivant : <https://whc.unesco.org/fr/asie-pacifique/>)

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA REPRÉSENTATIVITÉ ET LA CRÉDIBILITÉ DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DANS LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE									
RE 1.1 Les inventaires nationaux sont mis à jour pour refléter la diversité du patrimoine, conformément aux études thématiques et aux analyses des lacunes	1. Mettre à jour/développer les inventaires du patrimoine au niveau national en s'appuyant sur les résultats des études thématiques et des analyses des lacunes	En organisant des activités de renforcement des capacités pour les inventaires du patrimoine En coordonnant des activités ciblées basées sur les lacunes identifiées En diffusant les résultats des analyses des lacunes et des études existantes En assurant un financement durable pour l'identification du patrimoine	États parties Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) Centres de catégorie 2 (C2C)1 Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO Bureaux hors Siège de l'UNESCO	▲		▲	▲		D'ici à 2028, au moins 80% des États parties ont mis à jour/élaboré des inventaires nationaux sur la base d'études thématiques existantes <i>Base de référence : 27 États parties (61%) (Q 1.6.1)</i>
	2. Réaliser des études thématiques et des analyses des lacunes à prendre en compte dans l'identification du patrimoine culturel et naturel pour les inventaires nationaux	En veillant à ce que les futurs projets de proposition d'inscription puissent contribuer à un portefeuille diversifié de sites présentant une riche diversité culturelle et biologique, y compris des sites de zones humides/de Ramsar, des sites et des éléments désignés par l'UNESCO (réserves de biosphère, géoparcs mondiaux, patrimoine culturel immatériel, etc.) En travaillant avec les AB, les Secrétariats des programmes et Conventions concernés, les institutions de formation et les centres de recherche En assurant un financement durable des analyses des lacunes et des études thématiques	États parties Organisations consultatives C2C Bureaux hors Siège de l'UNESCO	▲					D'ici à 2030, au moins deux analyses des lacunes sont effectuées dans la région <i>Base de référence : 0*</i> Sur la base de l'analyse des lacunes, au moins deux études thématiques couvrant les valeurs du patrimoine culturel et naturel sont préparées et diffusées <i>Base de référence : 0</i>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
RE 1.2 <i>Les listes indicatives sont mises à jour ou élaborées conformément aux Orientations et au Guide pour l'élaboration et la révision des Listes indicatives du patrimoine mondial</i>	3. Réviser les Listes indicatives existantes (ou élaborer de telles Listes), y compris l'harmonisation pour les projets transfrontaliers et transnationaux	<p>En basant la Liste indicative sur l'évaluation des VUE potentielles, conformément aux analyses des lacunes et aux études thématiques</p> <p>En assurant une communication régulière entre les États parties, les organisations consultatives et l'UNESCO</p> <p>En organisant des ateliers nationaux et régionaux sur le terrain</p>	États parties Organisations consultatives C2C Institutions de formation / centres de recherche / universités UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Bureaux hors Siège)	▲		▲			D'ici 2030, au moins 40 États parties ont mis à jour leur Liste indicative <i>Base de référence : 19 États parties ont mis à jour leur liste indicative depuis le 39 COM</i> <i>6 États parties n'ont actuellement pas de liste indicative.</i>
RE 1.3 <i>Des dossiers de nomination de haute qualité sont préparés et soutiennent la crédibilité, la représentativité et la diversité de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</i>	4. Encourager les États parties à demander un soutien en amont et/ou d'autres formes d'assistance préparatoire	En sensibilisant les États parties aux possibilités de soutien qui leur sont offertes (financement public, assistance internationale, partenariats, etc.)	C2C États parties Organisations consultatives Institutions de formation / centres de recherche / universités UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Bureaux hors Siège)	▲		▲		D'ici à 2031, au moins 10 États parties auront demandé des recommandations en amont et les auront prises en considération <i>Base de référence : 0</i>	

¹ Centres de catégorie 2 dans le domaine du patrimoine mondial situés dans la région Asie-Pacifique : Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP) (Chine); Centre de gestion et de formation sur le patrimoine mondial naturel pour la région Asie-Pacifique (WNHMT) (Inde) ; Centre international pour l'interprétation et la présentation des sites du patrimoine mondial (WHIPIC) (République de Corée) ; Centre régional pour l'évolution, l'adaptation et les dispersions humaines en Asie du Sud-Est (CHEADSEA) (Indonésie).

Également pertinents : Centre international sur les technologies spatiales pour le patrimoine naturel et culturel (HIST) (Chine) ; Centre mondial de recherche et de formation pour les zones désignées au niveau international (GCIDA) (République de Corée).

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	5. Soutenir l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription crédibles pour chaque État partie n'ayant aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial	En travaillant avec les États parties, les Organisations consultatives, les institutions régionales de formation, les centres de recherche et les universités	États parties C2C Institutions de formation / centres de recherche / universités Organisations consultatives UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Bureaux hors Siège)	▲					D'ici à 2030, au moins 4 des États parties n'ayant aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial ont élaboré un dossier de proposition d'inscription <i>Base de référence : 8 États parties</i>
	6. Réviser et/ou proposer des dossiers de proposition d'inscription qui améliorent la représentativité et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial dans la région	En renforçant le mentorat pour la consolidation des nominations existantes (en plus du renforcement continu des capacités) En révisant les dossiers de proposition d'inscription conformément aux évaluations des Organisations consultatives et aux recommandations du Comité En renforçant le travail sur les biens transnationaux en série/transfrontaliers (par exemple pour les réserves d'espèces migratrices, les parcs de la paix, le patrimoine des Routes de la Soie)	États parties C2C Institutions de formation / centres de recherche / universités Organisations consultatives UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Bureaux hors Siège)	▲		▲	▲		D'ici à 2030, au moins 10 dossiers de proposition d'inscription sont révisés conformément aux évaluations des Organisations consultatives et aux recommandations du Comité <i>Base de référence : 0</i> D'ici à 2030, au moins deux dossiers de propositions d'inscription sont élaborés pour des sites transfrontaliers ou transnationaux <i>Base de référence : 0</i>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : AMÉLIORER LA CONSERVATION, LA GESTION EFFICACE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE MONDIAL									
RE 2.1 Des cadres de financement et de soutien adéquats et durables sont en place pour répondre aux besoins du patrimoine mondial à tous les niveaux	7. Développer et/ou renforcer les mécanismes de financement innovants et durables dédiés à la conservation et à la gestion du patrimoine	<p>En introduisant ou en garantissant des budgets gouvernementaux durables consacrés au patrimoine mondial, y compris au niveau des sites (voir aussi RE 2.6)</p> <p>En intégrant le patrimoine dans d'autres sources de financement, y compris les programmes internationaux (par exemple pour le changement climatique, la biodiversité, les infrastructures, l'agriculture, le tourisme durable)</p> <p>En introduisant un financement basé sur les compétences, en tenant compte les besoins les plus importants en matière de ressources humaines et financières, par exemple via le Cadre de compétences pour la gestion du patrimoine culturel (développé par le bureau de l'UNESCO à Bangkok) ou en développant les méthodes d'analyse des normes de compétences existantes (par exemple la méthodologie de l'ANASE)</p>	États parties Banques et institutions de développement mondiales / régionales Bureaux hors Siège de l'UNESCO	▲	▲	▲			<p>D'ici à 2030, au moins 75% des États parties disposent d'un budget dédié au patrimoine mondial et le considèrent comme adéquat pour la gestion efficace du bien <i>Base de référence : 35% (Q I.6.1.3)</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 25% des biens bénéficient d'un financement non spécifique au patrimoine (par exemple, de projets/activités dans des domaines connexes) <i>Base de référence : à déterminer**</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 5 exemples de bonnes pratiques de financement basé sur les compétences pour les biens du patrimoine mondial sont partagés pour publication sur le site web du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO <i>Base de référence : 0</i></p>
	8. Développer ou renforcer les cadres juridiques afin de garantir l'allocation de ressources humaines et financières adéquates pour	<p>En inscrivant la durabilité du financement dans les dispositions juridiques relatives au patrimoine mondial (voir aussi RE 2.6)</p> <p>En assurant la disponibilité durable de ressources humaines et financières</p>	États parties	▲	▲	▲			<p>D'ici à 2030, au moins 75% des biens du patrimoine mondial de la région bénéficient d'un cadre opérationnel assurant un financement durable à long terme pour le patrimoine mondial <i>Base de référence : 53% (Q II.6.1.4)</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	la conservation et la gestion du patrimoine mondial	adéquates pour tous les aspects du patrimoine mondial							D'ici à 2030, au moins 75% des biens du patrimoine mondial de la région bénéficient de ressources humaines qui répondent pleinement aux besoins de conservation et de gestion <i>Base de référence : 47% (Q II.6.1.7)</i>
RE 2.2 Une coordination et une coopération étroites existent entre toutes les parties prenantes impliquées dans le patrimoine mondial, y compris la société civile	<p>9. Renforcer la collaboration et les synergies et améliorer les mécanismes de consultation/coordination entre :</p> <p>(i) <i>les points focaux des différentes conventions (conventions relatives à la biodiversité et conventions culturelles de l'UNESCO), les programmes et les désignations au niveau national et au niveau des sites</i></p> <p>(ii) <i>les ministères/agences impliqués dans la conservation et la gestion du patrimoine, y compris entre les agences responsables du patrimoine naturel et culturel</i></p> <p>(iii) <i>les biens du patrimoine mondial, par exemple par le biais de programmes de</i></p>	<p>En renforçant la coordination entre les points focaux des différentes conventions, programmes et désignations au niveau national et au niveau des sites</p> <p>En intégrant des objectifs liés au patrimoine mondial dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB)</p> <p>En assurant la coordination entre les agences/institutions principales et les autres agences gouvernementales ou ministères compétents (par exemple, ceux responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, de l'agriculture) pour l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine mondial</p> <p>En s'engageant dans des programmes de jumelage entre des biens du patrimoine mondial</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Société civile</p> <p>C2C</p> <p>Bureaux hors Siège de l'UNESCO</p>		▲	▲	▲		<p>D'ici à 2030, tous les biens qui sont des zones multi-désignées au niveau international (MIDAS) ou qui comprennent d'autres éléments reconnus au niveau international disposent d'un mécanisme de coordination formel entre les points focaux des conventions et programmes pertinents pour le patrimoine culturel, naturel ou mixte, le patrimoine immatériel, etc. <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les États parties intègrent des objectifs liés au patrimoine mondial dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB) <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, la plupart des États parties de la région font état d'une coopération pleine et effective entre les principales agences/institutions pour l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine mondial <i>Base de référence : 53% (Q I.7.1)</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	<i>jumelage (au niveau régional et/ou mondial)</i>								<p>D'ici à 2030, la plupart des États parties font état d'une coopération pleine et effective entre les agences/institutions principales et les autres agences gouvernementales ou ministérielles compétentes (par exemple celles chargées du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, de l'agriculture) pour l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine <i>Base de référence : 40% (Q I.7.2)</i></p> <p>D'ici à 2028, au moins 40% des biens de la région participent à des programmes de jumelage pour le patrimoine mondial <i>Base de référence : 31 % des États parties (Q I.11.2), 18 biens du patrimoine mondial (Q I.11.3)</i></p>
	<p>10. Renforcer la coopération pour les biens transnationaux en série et transfrontaliers afin d'améliorer la coordination de la conservation et de la mise en valeur</p>	<p>En instituant ou en renforçant le rôle des organismes de gestion supranationaux pour les biens transnationaux en série ou transfrontaliers</p> <p>En organisant des réunions régulières des points focaux nationaux et des autorités de gestion des sites afin d'assurer une coordination globale et un flux d'informations entre les composantes</p>	<p>États parties C2C Institutions de formation/centres de recherche/universités Organisations consultatives UNESCO</p>	▲	▲	▲			<p>D'ici à la 47 COM, un rapport sur l'état de conservation unique et conjoint est préparé et soumis pour chaque bien transnational en série ou transfrontalier examiné par le Comité du patrimoine mondial <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, chaque bien transnational en série ou transfrontalier dispose d'un organe de gestion supranational qui se réunit au moins une fois par an <i>Base de référence : à déterminer</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		En élaborant un plan de gestion unique et commun pour chaque bien transnational en série ou transfrontalier En préparant et en soumettant des rapports conjoints sur l'état de conservation des biens transnationaux ou transfrontaliers en série au Comité du patrimoine mondial, si cela est demandé							D'ici à 2030, la plupart des biens transnationaux en série ou transfrontaliers de la région disposent d'un plan de gestion commun pour le bien ou sont en train de le finaliser <i>Base de référence : 1 sur 5</i>
RE 2.3 <i>La conservation des biens du patrimoine mondial est améliorée grâce à une gouvernance efficace, une documentation appropriée et une bonne gestion de l'information</i>	11. Finaliser toutes les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (VUE) pour adoption par le Comité du patrimoine mondial	En finalisant les processus statutaires en cours pour les SOUV En reflétant toute modification apportée aux biens immobiliers conformément aux Orientations	États parties Organisations consultatives UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)	▲	▲				D'ici 2028, tous les biens de la région disposent d'une Déclaration de VUE conforme aux exigences des Orientations <i>Base de référence : 267 sites sur 278 disposent d'une Déclaration de VUE</i>
	12. Promouvoir une meilleure compréhension de la VUE des biens, de leurs attributs et des valeurs associées pour toutes les parties prenantes, en vue d'une approche plus holistique de la conservation et de la gestion du patrimoine mondial	En identifiant clairement les attributs de la VUE et toute autre valeur patrimoniale associée au site, y compris les liens entre la nature et la culture ou le patrimoine matériel et immatériel En mettant les éléments identifiés à la disposition du public dans un format convivial (voir également l'Action 28) En utilisant l'identification des attributs de la VUE dans l'élaboration de documents clés pour le patrimoine mondial, par exemple le cadre juridique du bien, le plan de gestion, l'État souhaité de conservation en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine	États parties (à tous les niveaux) C2C Organisations consultatives UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)	▲	▲		▲		D'ici à 2027, tous les biens de la région ont identifié des attributs de VUE et d'autres valeurs patrimoniales des sites <i>Base de référence : 98% (Q II.3.2)</i> D'ici à 2030, la plupart des biens de la région auront rendu accessible au grand public un résumé des attributs de la VUE et des éléments clés du site <i>Base de référence : à déterminer</i>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		mondial en péril (DSOCR) (voir également le RE 2.6 ci-dessous)							
	13. Effectuer les clarifications nécessaires des limites des biens et de leurs zones tampon pour adoption par le Comité du patrimoine mondial, et promouvoir une meilleure compréhension des délimitations des biens et des mécanismes de protection applicables	<p>En garantissant une identification claire des limites des biens, de la/des zone(s) tampon (le cas échéant) et de l'environnement plus large</p> <p>En soumettant toutes les clarifications de limites nécessaires pour adoption par le Comité du patrimoine mondial, conformément aux Orientations</p> <p>En mettant à la disposition du grand public les délimitations des biens dans un format convivial (voir également l'action 28)</p> <p>En reflétant les limites et l'/les éventuelle(s) zone(s) tampon telles qu'adoptée(s) par le Comité du patrimoine mondial, ainsi que le cadre plus large du bien, dans les documents clés, par exemple le cadre juridique du bien, les plans de gestion, le DSOCR (voir aussi le RE 2.6 ci-dessous)</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>	▲	▲		▲		<p>D'ici à 2030, tous les biens de la région auront fourni des éclaircissements sur leurs limites, soit à la demande du Secrétariat ou de leur propre initiative</p> <p><i>Base de référence : 135 clarifications des limites de biens ont été demandées par le Secrétariat en 2020</i></p> <p><i>Clarifications des limites soumises par les États parties pour les biens d'ici juin 2023 : 77</i></p> <p>D'ici à 2030, la plupart des biens de la région auront mis à la disposition du public un résumé de la délimitation des biens</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p>
	14. Développer ou réviser un ensemble d'indicateurs de suivi pour chaque bien (et/ou composante du bien) afin de mieux conserver la VUE des biens	En développant ou en révisant les indicateurs de suivi pour évaluer l'état de conservation des biens et leur VUE (ou celle des composantes pour les biens en série), y compris sur la base de l'évaluation au moment de l'inscription	<p>États parties</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>	▲	▲	▲			<p>D'ici à 2030, tous les biens de la région utilisent des indicateurs de suivi clairement définis et actualisés pour le bien et/ou pour les composantes du bien</p> <p><i>Base de référence : 46% des biens ont défini des indicateurs clés et les</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
			Institutions de formation/centres de recherche/universités Chaires UNESCO						<i>utilisent pour suivre la préservation de la VUE du bien (voir Q II.10.2)</i>
	<p>15. Améliorer les systèmes de suivi et d'auto-évaluation de l'efficacité de la conservation et de la gestion, notamment en :</p> <p>i) Organisant des réunions régulières des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites</p> <p>ii) Participant à l'évaluation à mi-cycle du plan d'action</p>	<p>En organisant régulièrement des réunions des points focaux nationaux pour le patrimoine mondial afin de réfléchir à l'efficacité de la conservation et de la gestion</p> <p>En organisant des réunions régulières des gestionnaires de sites du patrimoine mondial au niveau national</p> <p>En participant aux réunions régionales et/ou mondiales des points focaux nationaux et des gestionnaires de sites du patrimoine mondial (par exemple, le Forum des gestionnaires de sites, la Conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial)</p> <p>En encourageant les réunions conjointes entre les gestionnaires de biens culturels et naturels</p> <p>En participant à l'évaluation à mi-cycle du présent plan d'action</p> <p>En entreprenant des évaluations de l'efficacité de la gestion des sites dans le cadre du programme « Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine 2.0 ».</p>	États parties (à tous les niveaux)		▲	▲	▲		<p>D'ici à 2028, la plupart des points focaux nationaux participent à une réunion nationale, régionale ou mondiale de leurs pairs au moins une fois par an <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2028, chaque État partie possédant plus d'un bien inscrit organise au moins une réunion des gestionnaires de sites du patrimoine mondial par an <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2027, tous les États parties participent à l'évaluation à mi-cycle du présent plan d'action <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 50 % des États parties utilisent la « Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine 2.0 » <i>Base de référence : 0</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
RE 2.4 Des stratégies sont élaborées pour renforcer les pratiques de conservation et de gestion conformément aux objectifs du développement durable	16. Promouvoir la mise en œuvre et l'intégration du <i>Document d'orientation pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial (2015)</i> et d'autres cadres de développement durable pour le patrimoine mondial.	<p>En mettant en œuvre l'outil d'évaluation de la gestion du tourisme de l'UNESCO</p> <p>En utilisant les outils et les publications de l'UNESCO sur le tourisme durable</p> <p>En utilisant la plateforme « Panorama Nature-Culture Solutions »</p> <p>En encourageant les approches thématiques de la durabilité (par exemple les moyens de subsistance durables liés au patrimoine, à la gestion de l'eau)</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Centres de catégorie 2 UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>	▲	▲	▲	▲	▲	<p>D'ici à 2027, au moins 5 études ont été publiées et diffusées dans la région, explorant les liens entre la durabilité et des types spécifiques de patrimoine <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 50 % des biens utilisent l'outil d'évaluation de la gestion du tourisme de l'UNESCO <i>Base de référence : 37 biens (14%) (Q II.9.10)</i></p> <p>D'ici à 2030, la plupart des États parties utilisent les outils et publications de l'UNESCO sur le tourisme durable <i>Base de référence : à déterminer</i></p>
	17. Mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> i) Des plans et/ou systèmes de gestion à tous les stades des processus du patrimoine mondial, conformément aux Orientations et à la Politique du patrimoine mondial sur le développement durable de 2015. ii) Des lignes directrices pour les biens situés en milieu urbain, conformément aux principes de la 	<p>En veillant à ce que les systèmes de gestion reflètent les principes de la Politique du patrimoine mondial sur le développement durable de 2015 et l'Agenda 2030</p> <p>En veillant à ce que le système de gestion du patrimoine mondial et les lignes directrices relatives au patrimoine urbain s'intègrent harmonieusement dans les cadres nationaux</p> <p>En développant ou en renforçant les stratégies de gestion qui reconnaissent les liens entre le patrimoine et le bien-être des communautés (par exemple par le biais du Programme de leadership du patrimoine mondial)</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>Organisation des villes du patrimoine mondial C2C</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>		▲	▲	▲	▲	<p>D'ici à 2030, la plupart des biens de la région bénéficient de systèmes/plans de gestion qui intègrent pleinement les principes de l'Agenda 2030, de la Politique du patrimoine mondial sur le développement durable de 2015, et de la <i>Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique (2011)</i>, le cas échéant. <i>Base de référence : À déterminer (voir Q II.5.3.5, 5.3.17)</i></p> <p>D'ici à 2030, les biens situés en milieu urbain bénéficient de lignes directrices en matière de patrimoine urbain durable, conformément aux principes de la <i>Recommandation de l'UNESCO</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	<i>Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique (HUL) (2011)</i>								<i>sur le paysage urbain historique (2011) Base de référence : à déterminer (voir Q II.5.3.5)</i>
	<p>18. Assurer :</p> <p>i) L'équilibre approprié entre la conservation du patrimoine et le développement dans l'intérêt de tous les acteurs du patrimoine mondial</p> <p>ii) La mise en œuvre effective des cadres réglementaires pour les évaluations d'impact, conformément aux lignes directrices actualisées</p>	<p>En utilisant les lignes directrices disponibles et les exemples de bonnes pratiques sur la manière d'équilibrer la conservation du patrimoine avec le développement et les autres besoins des parties prenantes</p> <p>En intégrant mieux la conservation du patrimoine dans les programmes et politiques de planification à grande échelle, y compris les programmes nationaux de conservation du patrimoine matériel et immatériel</p> <p>En garantissant des études d'impact appropriées pour les grands projets, conformément aux Orientations, en suivant le <i>Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial</i></p> <p>En renforçant les capacités nationales et locales en matière d'études d'impact (y compris les études d'impact environnemental et social (EIES), les évaluations environnementales stratégiques (EES) et les études d'impact sur le patrimoine (EIP)), conformément aux lignes directrices en vigueur</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Partenaires techniques pour les évaluations d'impact</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>		▲	▲			<p>Pour les biens où d'importants projets de restauration ou de développement sont prévus, les autorités de gestion commandent proactivement des évaluations d'impact réalisées conformément aux guides en vigueur et les soumettent au Centre du patrimoine mondial pour examen par les Organisations consultatives</p> <p><i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2027, les parties prenantes du patrimoine mondial sur la plupart des États parties ont reçu au moins une formation tous les deux ans sur les évaluations d'impact pour le patrimoine mondial</p> <p><i>Base de référence : 0</i></p> <p>La plupart des biens de la région qui mettent en valeur l'artisanat du bâtiment et/ou les connaissances traditionnelles ont intégré leur sauvegarde et leur utilisation dans les cadres de gestion</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		En intégrant ou en renforçant l'utilisation des connaissances et des techniques traditionnelles dans les activités et les processus de conservation							
RE 2.5 La résilience des biens du patrimoine mondial est renforcée	19. Élaborer, réviser et/ou mettre en œuvre des plans d'adaptation et d'atténuation du climat ainsi que des plans de préparation aux catastrophes/risques, conformément aux lignes directrices et politiques actualisées sur le site	<p>En plaidant et en communiquant sur l'importance de la résilience du patrimoine pour les approches durables</p> <p>En intégrant les principes du <i>Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial</i> en vigueur, en particulier en ce qui concerne la réduction des risques liés aux catastrophes (RRC) et la résilience du patrimoine</p> <p>En utilisant la base de données de l'UNESCO sur les lois nationales relatives au patrimoine culturel ainsi que les exemples de bonnes pratiques partagés sur le site web du Centre du patrimoine mondial</p> <p>En identifiant les approches communes potentielles entre les sites (par exemple pour les corridors écologiques, les voies de migration) et en facilitant les échanges entre les biens au sein de la région et au-delà</p> <p>En recourant aux nouvelles technologies et aux outils géospatiaux pour l'évaluation des risques, la préparation aux catastrophes et la planification de l'atténuation des effets</p>	États parties (à tous les niveaux) Organisations consultatives Centres de catégorie 2 UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)		▲	▲	▲		<p>D'ici à 2027, tous les biens concernés dans la région utilisent le <i>Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial</i> en vigueur <i>Base de référence : 101 biens (38%) (Q II.5.3.7)</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les biens concernés dans la région utilisent la Stratégie de réduction des risques de catastrophes sur les biens du patrimoine mondial <i>Base de référence : 162 biens (60%) (Q II.5.3.9)</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 10 propriétés dans la région ont développé des approches partagées sur la RRC, les impacts du changement climatique et la résilience, en collaboration avec d'autres sites <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, les autorités de gestion du patrimoine mondial utilisent les nouvelles technologies et les outils géospatiaux pour l'évaluation des risques, la préparation aux catastrophes et la planification des mesures d'atténuation <i>Base de référence : 0</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	20. Mettre en œuvre des programmes de relèvement et d'assistance d'urgence ciblant les biens du patrimoine mondial	<p>En assurant un accès juste et équitable au financement dédié au relèvement à tous les niveaux pour les biens du patrimoine mondial et leurs principales parties prenantes (voir l'Action 34)</p> <p>En utilisant tous les mécanismes de soutien nationaux et internationaux pour les situations de post-catastrophe, y compris l'assistance internationale dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial et le mécanisme de réponse rapide</p>	<p>États parties (à tous les niveaux)</p> <p>Organisations consultatives</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>		▲	▲			<p>D'ici à 2030, la plupart des États parties concernés auront mis le financement du relèvement à la disposition des biens du patrimoine mondial et/ou auront inclus des biens du patrimoine mondial dans les programmes de relèvement</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p>
<p>RE 2.6</p> <p>Les dispositions légales relatives à la conservation du patrimoine mondial sont adéquates et mises en œuvre</p>	21. Renforcer les cadres juridiques existants pour la conservation du patrimoine mondial et assurer leur mise en œuvre effective	<p>En incluant des informations clés, par exemple les limites et les attributs de la VUE tels qu'adoptés par le Comité du patrimoine mondial dans le cadre juridique de chaque bien ou site constitutif (voir également le RE 2.3)</p> <p>En s'assurant que le cadre juridique du patrimoine mondial soit mis en œuvre de manière adéquate pour les activités quotidiennes du bien</p> <p>En utilisant la base de données de l'UNESCO sur les lois nationales relatives au patrimoine culturel</p>	États parties (à tous les niveaux)	▲	▲	▲			<p>D'ici à 2030, tous les biens bénéficient d'un cadre juridique comprenant des informations clés et actualisées sur le bien</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les États parties considèrent que le cadre juridique du patrimoine mondial est adéquat et pleinement mis en œuvre</p> <p><i>Base de référence : à déterminer (voir Q I.5.5.1, 5.6.1 et 5.7.1)</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les biens considèrent que leur cadre juridique est adéquat et pleinement mis en œuvre</p> <p><i>Base de référence : 211 biens (Q II.5.2.3)</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : PROMOUVOIR L'ÉLABORATION DE MESURES EFFICACES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, Y COMPRIS L'AIDE À LA PRÉPARATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE SITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, POUR LA COMPRÉHENSION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL ET DES INSTRUMENTS Y AFFÉRENTS									
RE 3.1 Les États parties disposent de stratégies de renforcement des capacités pleinement opérationnelles pour le patrimoine mondial	22. Encourager et guider les États parties dans l'élaboration de stratégies nationales de renforcement des capacités, conformément à l'actuelle Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS)	En mettant pleinement en œuvre le WHCBS En développant ou en actualisant une stratégie de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial au niveau national En demandant une assistance ad hoc au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et aux Organisations consultatives pour le renforcement des capacités, y compris en demandant un soutien au titre du Fonds du patrimoine mondial, notamment par le biais de son mécanisme d'Assistance internationale	États parties (aux niveaux local et national) C2C Organisations consultatives Chaires UNESCO Institutions de formation/centres de recherche/universités UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)	▲		▲			D'ici à 2030, les États parties ont une stratégie nationale de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial entièrement mise en œuvre <i>Base de référence : 11 pays (25%) (voir Q I.10.8, voir aussi Q I.5.14.1, 9.3, 9.4)</i> Les activités de renforcement des capacités sont reflétées sur la page web dédiée de l'UNESCO <i>Base de référence : 0</i>
	23. Améliorer la mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial au niveau national, y compris la formation des professionnels du patrimoine	En mettant en place des programmes d'éducation au patrimoine, de volontariat et de stage dans les institutions nationales et locales liées au patrimoine mondial En renforçant les capacités en matière de patrimoine mondial dans la/les langues parlées par les principaux publics concernés, y compris les professionnels du patrimoine et les communautés locales (par exemple en traduisant des manuels de référence, en	États parties (aux niveaux local et national) C2C Organisations consultatives Professionnels du patrimoine Décideurs politiques Communautés locales UNESCO Chairs			▲	▲	▲	D'ici à 2028, tous les États parties ont au moins un programme de volontariat ou de stage opérationnel chaque année dans une institution patrimoniale nationale ou locale liée au patrimoine mondial <i>Base de référence : à déterminer</i> D'ici à 2030, au moins 75% des États parties dans la région ont développé des ressources pour le renforcement des capacités pour le patrimoine mondial et les ont mises à disposition

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		élaborant des cours de formation dans les langues concernées) En encourageant l'utilisation des mécanismes, outils et institutions existants (par exemple les C2C, les chaires UNESCO, la formation au cadre de compétences, le Programme de leadership du patrimoine mondial)	UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)						dans les langues nationales/locales <i>Base de référence : à déterminer</i> D'ici à 2027, la plupart des États parties utilisent les mécanismes, outils et institutions de conservation et de suivi existants et en tiennent compte dans les activités de renforcement des capacités <i>Base de référence : à déterminer</i>
RE 3.2 La formation sur le patrimoine mondial est largement disponible dans toute la région, y compris pour le public, et les expériences sont partagées par le biais de réseaux professionnels	24. Développer une formation dédiée au patrimoine mondial pour le public et les professionnels du patrimoine à tous les niveaux.	En développant des activités de renforcement des capacités (en ligne, en personne) sur l'élaboration des dossiers de candidature (y compris le processus en amont) En développant des opportunités de formation pour le marketing et la promotion du patrimoine mondial pour les professionnels dans ce domaine En proposant des formations de fond sur des aspects spécifiques de la conservation et de la gestion du patrimoine (par exemple, la préparation aux risques, les évaluations d'impact, les limites et les zones tampons, le développement durable) En organisant des activités spécifiques de sensibilisation au patrimoine pour les jeunes sur les biens du patrimoine mondial En développant des cours en ligne ouverts et massifs (MOOC) sur le patrimoine mondial (cf. Action 28)	États parties (aux niveaux local et national) Gestionnaires de sites Praticiens du patrimoine Chaires UNESCO Universitaires C2C Bureaux hors Siège de l'UNESCO			▲	▲		D'ici à 2030, au moins 15 activités de renforcement des capacités sur le processus en amont et les options disponibles pour l'assistance préparatoire sont organisées dans les sous-régions <i>Base de référence : 0</i> D'ici à 2030, au moins 2 ateliers de formation sur le marketing, la promotion et l'interprétation du patrimoine mondial sont organisés chaque année dans la région et sont accessibles en ligne <i>Base de référence : à déterminer</i> D'ici à 2027, des ateliers de formation en ligne sur la préparation aux risques sont organisés et rendus accessibles en ligne en Asie et dans le Pacifique <i>Base de référence : à déterminer</i> D'ici à 2025, au moins 4 représentants de la jeunesse sont systématiquement impliqués dans toutes sortes d'activités de renforcement des

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		En utilisant le cadre de compétences développé par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok							capacités <i>Base de référence : à déterminer</i> D'ici à 2030, les MOOC existants ont été partagés et 2 MOOCs sur le patrimoine mondial, respectivement en Asie et dans le Pacifique, ont été développés <i>Base de référence : 0</i>
	25. Développer des réseaux et faciliter le partage d'expériences entre tous les acteurs du patrimoine mondial	<p>En créant une base de données bien gérée et/ou une plateforme pour les experts du patrimoine, les institutions de formation et les universités</p> <p>En renforçant les réseaux au niveau local (voir aussi RE 4.1)</p> <p>En renforçant le partage d'expériences, l'apprentissage par les pairs et le transfert de connaissances, y compris les connaissances traditionnelles/indigènes, en :</p> <p>a. Renforçant les réseaux de gestionnaires de sites ainsi que la capacité des institutions de gestion du patrimoine ;</p> <p>b. Établissant une base de données d'experts en patrimoine, d'établissements de formation et d'universités crédible et équilibrée du point de vue des genres</p>	<p>États parties (aux niveaux local et national)</p> <p>Gestionnaires de sites</p> <p>Praticiens du patrimoine</p> <p>Chaires UNESCO</p> <p>Universitaires</p> <p>Comités nationaux de l'ICOMOS</p> <p>Comités scientifiques internationaux</p> <p>C2C</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)</p>			▲	▲	▲	<p>D'ici à 2027, a plupart des gestionnaires de sites de la région participent chaque année à au moins une réunion internationale des gestionnaires de sites, y compris des réunions thématiques</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, des bases de données d'experts nationaux pour le patrimoine mondial, d'institutions de formation et d'universités pertinentes, équilibrées du point de vue des genres, sont établies et/ou mises à jour</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION, LA PARTICIPATION ET LE SOUTIEN DU PUBLIC À L'ÉGARD DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LE BIAIS DE LA COMMUNICATION									
RE 4.1 <i>L'éducation au patrimoine, la communication et la sensibilisation sont renforcées</i>	26. Développer la collaboration entre les C2C, les institutions patrimoniales, les universités et les programmes éducatifs nationaux afin d'intégrer l'éducation au patrimoine mondial dans les programmes d'études à différents niveaux	<p>En développant des projets scolaires/journées scolaires sur le patrimoine mondial et des voyages scolaires sur des sites du patrimoine mondial et/ou des musées/institutions culturelles/sites naturels</p> <p>En intégrant le patrimoine mondial dans les programmes scolaires, notamment à l'aide du kit de l'UNESCO "Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes"</p> <p>En encourageant les stages dans le domaine du patrimoine mondial dans le cadre des programmes d'études des universités et des établissements d'enseignement</p> <p>En renforçant les partenariats entre les établissements d'enseignement à tous les niveaux et les chaires UNESCO</p> <p>En offrant des bourses pour les professionnels en début de carrière et/ou des opportunités de recherche liées au patrimoine mondial</p>	<p>Autorités nationales responsables de l'éducation</p> <p>Établissements d'enseignement (universités, établissements d'enseignement supérieur)</p> <p>Autorités locales responsables du patrimoine</p> <p>Chaires UNESCO C2C</p>			▲	▲	▲	<p>D'ici à 2027, au moins 5 pays font état d'initiatives scolaires récentes autour du patrimoine mondial <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>Le patrimoine mondial est intégré dans les programmes d'études nationaux d'au moins 10 pays de la région <i>Base de référence : 1</i></p> <p>D'ici à 2030, des stages et/ou des bourses sont disponibles dans le domaine du patrimoine mondial dans au moins 5 pays <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 5 chaires UNESCO dans la région ont un programme de sensibilisation ou des partenariats formels sur le patrimoine mondial avec d'autres établissements d'enseignement au niveau national ou régional <i>Base de référence : à déterminer</i></p>
	27. Renforcer la sensibilisation du public au patrimoine mondial, en particulier des jeunes et des femmes, afin de promouvoir les bonnes	<p>En traduisant les documents d'orientation, les politiques et les recommandations de l'UNESCO dans les langues nationales</p> <p>En renforçant la communication et la coopération actives entre les décideurs</p>	<p>États parties (autorités nationales et locales) C2C</p>			▲	▲	▲	<p>D'ici à 2030, au moins 15 États parties ont traduit les documents d'orientation, les politiques et/ou les recommandations de l'UNESCO dans leur(s) langue(s) nationale(s) <i>Base de référence : 8</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
	pratiques en matière de conservation et de gestion	<p>locaux des sites du patrimoine mondial au(x) niveau(x) national/régional</p> <p>En élaborant et en mettant en œuvre des programmes d'interprétation du patrimoine pour les biens du patrimoine mondial, en particulier à l'intention du public national</p> <p>En créant et/ou en renforçant la collaboration avec les agences de voyage et les associations de guides touristiques</p> <p>En encourageant la participation aux réunions du Forum des jeunes sur le patrimoine mondial, en particulier la participation des femmes</p>	<p>Organismes de radiodiffusion et médias</p> <p>Secteur privé</p>						<p>D'ici à 2030, au moins 3 réunions internationales de décideurs locaux du patrimoine mondial ont été organisées dans la région <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, chaque pays possédant un bien du patrimoine mondial dispose d'au moins un programme d'interprétation ou de sensibilisation destiné au public national <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 5 exemples de bonnes pratiques de coopération avec des agences de voyage et/ou des associations de guides touristiques sont rapportés dans la région <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 15 représentants des États parties de la région participent aux réunions du Forum des jeunes sur le patrimoine mondial, dont au moins 8 femmes <i>Base de référence : 0</i></p>
	28. Élaborer du matériel de communication sur le patrimoine mondial à traduire dans les langues nationales/locales et à diffuser	<p>En élaborant des documents synthétiques et faciles d'usage (sur papier et en ligne) sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le patrimoine mondial et ses implications au niveau national,</i> • <i>Les biens individuels du patrimoine mondial et les avantages et implications du</i> 	<p>États parties (aux niveaux national et local)</p> <p>C2C</p> <p>Chaires UNESCO</p> <p>Secteur de l'éducation de l'UNESCO</p> <p>Secteur privé</p>			▲	▲	▲	<p>D'ici à 2030, au moins 75% des pays ont développé des documents de conseil faciles d'usage sur le patrimoine mondial dans leur(s) langue(s) nationale(s) <i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2027, au moins 5 exemples de bonnes pratiques de contenus liés au patrimoine mondial, axés sur les jeunes et produits dans la région, ont été</p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		<p><i>statut de patrimoine mondial pour les communautés locales, y compris les peuples autochtones,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Résumés du plan de gestion et d'autres règlements de planification pour les communautés locales, y compris les peuples indigènes, dans la (les) langue(s) nationale(s)</i> <p>En développant des contenus dédiés au patrimoine mondial pour les jeunes (par exemple, des dessins animés, des séries de livres pour jeunes lecteurs, des programmes éducatifs, des jeux vidéo) et en les diffusant en plusieurs langues</p> <p>En développant des cours en ligne gratuits (par ex. MOOC) sur le patrimoine mondial ou en intégrant le patrimoine mondial dans les contenus de cours existants (cf. Action 25).</p>	Bureaux hors Siège de l'UNESCO						<p>partagés avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins un cours en ligne est disponible sur le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique <i>Base de référence : à déterminer</i></p>
<p>RE 4.2 Le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique est promu, en soutenant la participation pleine et effective des communautés, y compris des jeunes et des femmes</p>	<p>29. Tirer parti des possibilités offertes par les commémorations nationales et internationales du patrimoine culturel et naturel pour soutenir la participation des communautés, notamment des jeunes et des femmes, aux activités liées au patrimoine mondial</p>	<p>En organisant des cérémonies/symposiums commémoratifs et en impliquant les communautés dans ces événements, en particulier les jeunes et les femmes</p> <p>En célébrant des journées/mois/années (inter)nationales, en produisant du matériel de sensibilisation spécifique et en organisant des événements à cette occasion</p>	<p>États parties (aux niveaux national et local) C2C Bureaux hors Siège de l'UNESCO</p>				▲	▲	<p>D'ici à 2030, au moins un événement par an (en ligne ou en personne, par exemple cérémonie, symposium, célébration de la journée du patrimoine, campagne médiatique) est organisé pour chaque bien du patrimoine mondial de la région <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, 30% des participants aux activités commémoratives et</p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
									promotionnelles sont des femmes et des jeunes <i>Base de référence : à déterminer</i>
	30. Améliorer la communication sur les avantages du patrimoine mondial pour les communautés et la société dans son ensemble	En renforçant la communication entre les gestionnaires de sites et les communautés locales, y compris les populations autochtones En renforçant le partage d'expériences et de réussites (cf. Action 33)	Gestionnaires de sites Points focaux nationaux Organisations consultatives Société civile (y compris les universitaires) UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège)	▲			▲	▲	D'ici à 2030, au moins 5 exemples de réussite sur les bénéfices du patrimoine mondial pour les communautés ont été partagés avec l'UNESCO et publiés sur les sites web de l'UNESCO (par exemple https://www.unesco.org/fr/stories https://whc.unesco.org/fr/casestudies et sur les réseaux sociaux) <i>Base de référence: 0</i> D'ici à 2030, au moins deux publications ont été élaborées dans la région et ont mis en évidence des exemples de réussite <i>Base de référence: 0</i> D'ici à 2030, au moins la moitié des biens du patrimoine mondial dans la région ont mis à jour ou révisé leur site web <i>Base de référence : 0</i>
	31. Promouvoir davantage l'utilisation des médias sociaux pour la sensibilisation au patrimoine mondial	En utilisant les connaissances acquises dans le cadre des activités de renforcement des capacités en matière de marketing et de promotion du patrimoine mondial (cf. Action 24) En encourageant l'utilisation de hashtags spécifiques sur les médias	États parties (aux niveaux national et local) Secteur du tourisme Musées locaux et nationaux et			▲	▲	▲	D'ici à 2030, au moins la moitié des biens organisent chaque année des activités de sensibilisation sur les médias sociaux en utilisant des hashtags spécifiques <i>Base de référence : 0</i>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		<p>sociaux, tels que #ShareOurHeritage (https://fr.unesco.org/covid19/cultureresponse/exploring-world-heritage-from-home-with-unesco)</p> <p>En développant des plateformes d'e-tourisme pour le patrimoine culturel et naturel (par exemple Google Arts and Culture, visualisation/reconstruction de sites en 3D, images de drones, vidéos)</p>	<p>institutions patrimoniales</p> <p>Communautés locales, y compris les populations autochtones</p>						<p>D'ici à 2027, au moins 25% des biens offrent la possibilité de visites virtuelles et d'accès par le biais de plates-formes en ligne</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p>
OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 :									
RENFORCER L'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS ET DES PARTIES PRENANTES POUR UNE GESTION EFFICACE DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL									
<p>RE 5.1</p> <p>Le rôle et la participation des communautés locales et autochtones à la conservation et à la gestion des biens du patrimoine mondial sont renforcés en coopération avec d'autres parties prenantes</p>	<p>32. Renforcer les capacités de conservation et de gestion des organisations communautaires, des communautés locales, y compris les populations autochtones, et de toutes les autres parties prenantes</p>	<p>En impliquant les communautés locales, y compris les populations autochtones, dès les premières étapes de l'identification du patrimoine et de la proposition d'inscription</p> <p>En garantissant un dialogue permanent sur la participation des communautés locales, y compris des populations autochtones, aux processus de gestion du patrimoine (par exemple, par le biais de réunions publiques visant à clarifier les valeurs patrimoniales, les rôles et les responsabilités, les mécanismes de partage des bénéfices ou la mise en œuvre des plans de gestion)</p> <p>En améliorant l'accès direct des acteurs locaux au financement public pour le renforcement des capacités, la formation</p>	<p>États parties (gouvernement national en étroite collaboration avec les gouvernements régionaux et locaux)</p> <p>ONG (en particulier celles qui travaillent avec les communautés)</p> <p>Communautés locales, y compris les populations autochtones</p> <p>Organisations régionales</p> <p>UNESCO (Centre du patrimoine mondial et</p>			▲		▲	<p>D'ici à 2030, tous les processus de proposition d'inscription dans la région concernant des communautés locales et/ou des peuples autochtones ont impliqué ces communautés dès les premières étapes</p> <p><i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, tous les biens où des communautés locales, y compris des populations autochtones, sont concernés ont organisé au moins une réunion de dialogue par an avec les parties prenantes locales</p> <p><i>Base de référence : à déterminer</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 20 exemples de bonnes pratiques de projets menés par des acteurs locaux à l'aide de financements publics spécifiques</p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		<p>et les activités sur site pour la conservation et la promotion du patrimoine, y compris pour les populations autochtones</p> <p>En recourant à des programmes d'aide, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUD, le programme de petites subventions (SGP) ou le programme UNESCO/PNUD de gestion communautaire des zones protégées pour la conservation (COMPACT)</p> <p>En utilisant la plateforme Panorama Nature-Culture Solutions (Voir également les Actions 23 et 24)</p>	<p>Bureaux hors Siège de l'UNESCO) C2C</p> <p>Institutions de recherche / Universités / Chaires UNESCO</p>						<p>et/ou de programmes d'aide sont disponibles sur le site web du Centre du patrimoine mondial <i>Base de référence : 0</i></p>
	<p>33. Promouvoir et disséminer des approches centrées sur les personnes pour la conservation et la gestion du patrimoine mondial</p>	<p>En soutenant des projets visant à intégrer les connaissances et les pratiques locales et autochtones, y compris les systèmes de gestion traditionnels, dans les mécanismes de conservation et de gestion du patrimoine mondial</p> <p>En partageant des exemples de bonnes pratiques du travail effectué par les États parties, les Organisations consultatives et l'UNESCO</p> <p>En utilisant la plateforme Panorama Nature-Culture Solutions</p>	<p>États parties (à tous les niveaux) ONG Communautés locales, y compris les populations autochtones C2C UNESCO (Centre du patrimoine mondial et Bureaux hors Siège) Organisations consultatives</p>		▲	▲	▲	▲	<p>D'ici à 2030, au moins 25 projets intégrant les connaissances locales/indigènes dans les pratiques de conservation et de gestion sont réalisés dans la région <i>Base de référence : 0</i></p> <p>D'ici à 2030, au moins 20 exemples de bonnes pratiques d'approches centrées sur les personnes sont disponibles sur le site web du Centre du patrimoine mondial <i>Base de référence : 0</i></p>

Résultats escomptés (RE)	Actions / Activités	Approche	Acteurs / Partenaires principaux	Objectif(s) stratégique(s)					Indicateur(s) de performance
				1 - Crédibilité	2 - Conservation	3 - Renf. capacités	4 - Communication	5 - Communautés	
		En encourageant la prise en compte des liens entre culture et nature dans les principes et la pratique de la conservation et de la gestion du patrimoine mondial							
RE 5.2 Les biens du patrimoine mondial contribuent à la croissance économique et les bénéfices sont partagés équitablement	34. Renforcer la durabilité des revenus du patrimoine, notamment ceux provenant du tourisme, et assurer un partage équitable des bénéfices avec les acteurs locaux des biens du patrimoine mondial	En élaborant et en mettant en œuvre des politiques, des cadres et/ou des lignes directrices qui garantissent un partage équitable des bénéfices tirés des recettes du tourisme, en particulier pour les communautés locales, y compris les populations autochtones En renforçant les capacités des fonctionnaires et des parties prenantes locales sur les moyens de tirer des revenus durables des activités liées au patrimoine, notamment par l'échange d'expériences entre les biens du patrimoine mondial	États parties (à tous les niveaux) ONG Communautés locales, y compris les populations autochtones C2C UNESCO Organisations consultatives	▲		▲		▲	D'ici à 2030, au moins 75% des biens où des communautés locales, y compris des peuples autochtones, sont concernées mettent en œuvre des politiques, cadres et/ou lignes directrices pour assurer un partage équitable des revenus du tourisme <i>Base de référence : à déterminer</i> D'ici à 2030, au moins 50% des biens de la région ont organisé des activités régulières de renforcement des capacités sur le partage durable et équitable des revenus du patrimoine <i>Base de référence : à déterminer</i>

* Les bases de références indiquées par 0 se réfèrent à des activités ou processus qui seront comptabilisés à partir de l'adoption du présent Plan d'action.

** À déterminer après l'évaluation à mi-cycle (prévue pour 2027).

7 PROJET DE DECISION

Projet de décision : 45 COM 10A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/10A,
2. Rappelant les Décisions **41 COM 10A**, **43 COM 10B** et **44 COM 10D**, adoptées respectivement à sa 41^e session (Cracovie, 2017), 43^e session (Bakou, 2019) et à sa 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021) ;
3. Note avec satisfaction que la grande majorité des États parties de la région Asie et Pacifique ont participé au remplissage et à la soumission de la Section I (concernant l'État partie) et de la Section II (concernant le bien du patrimoine mondial) du questionnaire des Rapports périodiques ;
4. Reconnaît que la région Asie et Pacifique a été la première à se soumettre à l'exercice de soumission des Rapports périodiques entièrement en ligne, en raison de la situation sanitaire mondiale, et remercie le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les Organisations consultatives, les centres de catégorie 2 et les Bureaux hors-siège de l'UNESCO de la région de s'être adaptés à la formation et à l'accompagnement proposés, tout au long de l'exercice, conformément aux nouvelles modalités de participation ;
5. Note avec satisfaction qu'un certain nombre d'États parties ont organisé des réunions nationales destinées aux acteurs de l'exercice de soumission des Rapports périodiques à différents stades du processus, et remercie les États parties de la région pour leur flexibilité et leur engagement tout au long du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie et Pacifique, et en particulier les Points focaux nationaux et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial pour leur engagement et leur participation active ;
6. Remercie l'État partie de la République de Corée, à travers son Département du patrimoine culturel, pour ses contributions en faveur de la mise en œuvre du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques par l'intermédiaire du mécanisme de son Fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée ;
7. Se félicite du Rapport régional du troisième cycle pour la région Asie-Pacifique, et encourage tous les États parties à le diffuser largement auprès des acteurs concernés de la région ;
8. Approuve le Plan d'action cadre régional du troisième cycle, élaboré en coopération avec tous les États parties et les autres acteurs du patrimoine dans la région, et note avec satisfaction que les priorités s'alignent sur celles énoncées dans la déclaration adoptée à l'unanimité lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 (Ville de Mexico, septembre 2022) et les réflexions menées lors de la conférence internationale « Les Prochaines 50 – L'avenir du Patrimoine mondial pendant des périodes de défis : Renforcer la résilience et la durabilité » (Delphes, novembre 2022) ;
9. Encourage les États parties à intégrer le Plan d'action cadre régional dans leurs politiques et stratégies nationales et sous-régionales relatives au patrimoine, et demande à l'UNESCO, en collaboration avec les Organisations consultatives, les centres de catégorie 2 et d'autres partenaires de soutenir les États parties dans sa mise en œuvre ;
10. Note que la République de Corée a approuvé, dans le cadre d'un Fonds-en-dépôt à l'UNESCO, un projet extrabudgétaire sur le patrimoine transfrontalier dans la région

Asie-Pacifique et au-delà qui sera coordonné par le Centre du patrimoine mondial, en tant que suivi des principales priorités identifiées lors du troisième cycle de soumission de Rapports périodiques, et invite les Organisations consultatives et autres partenaires techniques concernés à fournir des services de conseil et à participer aux activités associées à ce projet et encourage également tous les donateurs intéressés à soutenir les activités qui sont en ligne avec les priorités et les activités identifiées dans le Plan d'action cadre en mettant à disposition du Centre du patrimoine mondial et des bureaux hors siège de l'UNESCO des fonds dédiés ;

- 11. Encourage les États parties de la région à organiser des réunions régulières, au niveau régional et/ou sous-régional, pour garantir la mise en œuvre et le suivi continu du Plan d'action cadre régional et invite les États parties et les autres parties prenantes concernées à soutenir ces efforts ;*
- 12. Prend note de la publication possible d'un numéro des Cahiers du patrimoine mondial dédié au troisième Rapport périodique pour la région Asie et Pacifique, si la situation financière le permet, et encourage les États parties à apporter un soutien financier au Centre du patrimoine mondial à cette fin ;*
- 13. Demande au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO de suivre la mise en œuvre du Plan d'action cadre pour la région Asie et Pacifique en vue de préparer un rapport d'évaluation à mi-cycle dans trois ans.*

ANNEXES

Annexe 1 [Résumé quantitatif des résultats de la section I](#)

Annexe 2 [Résumé quantitatif des résultats de la section II](#)

Annexe 3 [Résumé des résultats des indicateurs de suivi](#)